
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Samedi 16 décembre 2006, à 20 h

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 20 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alexandre Chevalier, M^{mes} Vera Figurek, Nelly Hartlieb, MM. André Kaplun, Jean-Luc Persoz et Frédy Savioz.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Patrice Mugny, vice-président, MM. Pierre Muller, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 5 décembre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 16 décembre 2006, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2007 (PR-485 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

*Département de M. Patrice Mugny, conseiller administratif (suite).
Page 42, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC),
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Espace Rousseau, page 10 des subventions) (suite).*

Le président. Après avoir brisé la marmite de l'Escalade, nous continuons l'étude du projet de budget 2007. Nous reprenons le débat sur l'amendement déposé par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, qui demande la création d'une ligne de 50 000 francs en guise de contribution de la Ville au fonctionnement de l'Espace Rousseau. Je signale que le Parti du travail a déposé exactement le même amendement; nous ne ferons donc qu'un seul vote.

Je salue à la tribune du public la présence de M^{me} Alice Ecuivillon, ancienne présidente du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, j'ai été interpellé de manière assez désagréable par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, qui m'a accusé d'électoralisme dans ma défense de l'Espace Rousseau. J'en suis assez affecté, car une

¹ Rapports, 3271.

telle attitude ne correspond pas du tout à la façon dont je conçois la politique. A la défense de l'Espace Rousseau – j'espère que nos collègues de l'Alliance de gauche l'ont compris – participent des représentants de leur propre groupe, des socialistes, des démocrates-chrétiens... des membres de tous les partis! Il y a aussi des commerçants, des habitants, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, la Maison de quartier de Chausse-Coq... Cette diversité reflète la manière dont, personnellement, je conçois la politique.

Un débat du privé contre le public ou inversement, comme le veulent certaines personnes au sein de l'Alliance de gauche, n'a vraiment pas lieu d'être. Comprenons-nous bien: lorsque nous défendons le Musée d'art et d'histoire, nous nous apercevons forcément que seule l'alliance du privé et du public peut faire avancer les choses.

Dans le cas de l'Espace Rousseau, nous avons la chance de pouvoir disposer de fonds privés prêts à être débloqués et notre municipalité peut faire un geste. Nous avons également l'opportunité – au moins sur un objet! – de faire preuve d'unité, au lieu de toujours nous opposer, la gauche contre la droite, en invoquant chaque fois les «bancs d'en face». Mais cette appellation ne signifie rien pour la population! Nous pouvons donc montrer que nous sommes capables de faire évoluer la situation en nous mettant d'accord sur un objet. Il ne s'agit pas d'accepter ou de refuser un crédit de 600 000 francs, ni de 1, ou 3, ou même 40 millions de francs! Non, il s'agit de 50 000 francs en faveur de l'Espace Rousseau.

J'espère que nous parviendrons à nous comprendre et à faire avancer les choses dans le bon sens. Sinon, je tiens à dire qu'il ne sert à rien que nous nous réunissions pour le vote du budget, sachant que, quoi qu'il en soit, les jeux sont faits d'avance, gauche contre droite, sans le centre.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, suite aux propos de M. Lathion et à son excellent argumentaire concernant nos raisons de soutenir l'Espace Rousseau, pour lequel nous nous battons depuis plusieurs années déjà, j'aimerais exposer le motif extrêmement simple pour lequel nous souhaitons mettre en valeur Rousseau dans sa maison natale: comme vous et moi, il est citoyen de Genève!

Certains voudraient opposer Rousseau à Voltaire... Or celui-ci était Français, et il a sa subvention et son institut à Genève! Alors, que les Français reprennent Voltaire et que nous gardions Rousseau! Mais nous n'adopterons pas ce point de vue et nous n'imiterons pas l'attitude du magistrat envers M. François Rochaix, à qui il a dit de rester à Carouge... Nous acceptons Voltaire – et volontiers! – mais nous ne voyons pas en quoi cela nous empêcherait de donner à Rousseau la place qui lui revient dans l'espace qui lui est consacré.

Ce lieu est absolument essentiel pour la mise en valeur du philosophe et de son parcours à travers l'Europe, car son point d'arrivée est connu, mais pas son point de départ. Mesdames et Messieurs, aucun d'entre nous, dans cette enceinte – même si je vous le souhaite... – ne réussira l'exploit d'être enterré au Panthéon. Dans le meilleur des cas, les meilleurs d'entre nous pourraient éventuellement finir au cimetière des Rois, mais il y a fort à parier que nous serons très peu à parvenir jusqu'au Panthéon. Or tel est le cas de Rousseau, qui est LE Genevois du Panthéon!

J'aimerais également répondre à l'argumentation concernant la possibilité de déplacer le parcours didactique actuel de l'Espace Rousseau à la Maison Tavel. Je rappelle que ce parcours a été aménagé à l'Espace Rousseau suite au résultat d'un concours d'idées, et que cela a coûté la modique somme de 800 000 francs. Si vous voulez maintenant le déplacer, Monsieur le magistrat et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux favorables à cette option, je ne vois pas d'autre possibilité que d'organiser un hold-up! Ce parcours ne vous appartient pas! Il appartient à la Fondation de l'Espace Rousseau, qui l'a elle-même commandité, et il a été conçu pour rester à cet endroit.

Ne compliquons donc pas la situation. Rousseau est né dans cette maison; c'est celle de sa mère, dont il a dit qu'il a regretté toute sa vie de ne pas l'avoir connue. Ce fut le premier de ses malheurs, et ce ne doit pas être le moindre des nôtres... Cette maison mérite d'être mise en valeur comme point de départ de la trajectoire du philosophe et comme élément important de l'image de Genève – c'est d'ailleurs ce que fait le livre que je vous ai montré tout à l'heure. Or nous ne devons pas nous contenter de faire figurer la maison dans un album avec des photographies, mais il nous faut soutenir matériellement l'Espace Rousseau qu'elle accueille.

Cela nous coûtera une somme très modique, mais qui permettra à ce lieu d'être un symbole dont le rayonnement sera bien plus grand que les moyens que nous y aurons consacrés. En effet, cet investissement nous rapportera plus que bien d'autres que nous avons votés ce soir! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour ces raisons, je vous invite à ne pas vous braquer plus longtemps, afin que nous puissions tous nous allier autour du père de la démocratie.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous avons tant parlé de cet Espace Rousseau que nous finissons par ne même plus savoir de quoi il est vraiment question. On nous a présenté tant d'éléments contradictoires – voire faux – que nous n'avons plus ce soir, au sein de l'Alternative, que deux certitudes en tête.

Hier soir, le Grand Conseil n'a voté aucun crédit en faveur de l'Espace Rousseau ou d'un quelconque projet de restauration de la maison qui l'abrite, au

40 de la Grand-Rue. Certains évoquaient un grand projet de bistro littéraire au rez-de-chaussée, avec la fameuse exposition sur Rousseau au premier étage et une bibliothèque au deuxième, où l'on pourrait même accueillir de petits orchestres. Or il n'est plus question de cela.

Jeudi soir, à la commission des arts et de la culture, nous avons débattu de la motion M-620 qui se voulait ambitieuse pour promouvoir Rousseau; or elle a été vidée de son sens par une majorité des commissaires, et il n'en reste plus qu'une information au Conseil municipal et un soutien à l'Espace Rousseau. Certains accuseront l'Alternative de vouloir assassiner Rousseau une nouvelle fois... Mais telle n'est pas notre ambition, loin de là! En commission des arts et de la culture, nous avons même dit qu'un espace plus ambitieux pour Rousseau n'excluait nullement que l'on condamne l'Espace Rousseau à la Grand-Rue. Nous avons été très clairs et j'ai moi-même fait une déclaration dans ce sens qui a été bien comprise, je crois.

De quoi est-il donc question? Il y a quelques mois, l'Alternative a accepté de voter une rallonge financière en faveur de l'Espace Rousseau. Ce devait être la dernière, puisque l'espace devait ensuite être repris par l'Etat. Nous avons donc été d'accord d'assurer la jointure avant ce changement de situation. A ce moment-là, j'avais dit que, certes, nous payions pour la dernière fois, mais que nous y reviendrions probablement au budget, car le passage de l'Espace Rousseau à l'Etat ne serait pas encore réalisé. Eh bien, justement, tel est le cas.

Quelle est l'ambition des personnes – toutes honorables, je le reconnais – qui défendent l'Espace Rousseau? C'est de ne garder que cette maison avec son contenu actuel, et probablement rien d'autre, à terme. Nous l'avions bien dit! Pour notre part, nous voulons bien de l'Espace Rousseau, mais nous voulons plus pour la postérité de ce philosophe. Et il ne s'agit pas de lui opposer Voltaire, car ce sont des personnalités qui ne se comparent pas.

Rousseau est citoyen de Genève, comme l'a dit M^{me} Kraft-Babel, et il a été particulièrement maltraité par sa ville natale. Je rappelle que Genève a brûlé ses bouquins, et que nous n'avons même pas été fichus de poser une plaque commémorative de ce triste fait qui a eu lieu au Bourg-de-Four. Rousseau est le seul écrivain dont Genève ait brûlé les livres! Mais il n'a pas renié sa citoyenneté pour autant. Il mériterait beaucoup de notre part – et nettement moins de verbiage. Il mériterait surtout que l'Etat – qui en est propriétaire – aménage correctement sa maison natale. Mais nous devrions faire encore davantage pour lui, à l'image d'autres villes où il a vécu beaucoup moins longtemps qu'à Genève – je pense notamment à Berne avec l'île de Saint-Pierre, où il n'est resté que quelques semaines, à Môtiers ou même à Chambéry.

Voilà ce que nous souhaitons pour Rousseau, Mesdames et Messieurs! Prétendre que l'Alternative est en train de vouloir le tuer une deuxième fois, c'est

dire des sornettes, tout simplement! Ceux qui sont en train d'enterrer Rousseau sont justement ceux qui veulent maintenir tel quel l'espace portant son nom à la Grand-Rue.

Le président. Je donne la parole à M. Lathion pour la troisième fois...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Oui, c'est la dernière fois que j'interviens sur ce sujet. Qu'y a-t-il d'iconoclaste – je vous le demande à tous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – à vouloir simplement assurer la postérité de Rousseau dans la maison où il est né? Est-ce vraiment une idée fantasque? Ce n'est qu'à Genève que l'on trouve cela extraordinaire! Rousseau est citoyen de Genève, il est né au N° 40 de la Grand-Rue et nous souhaitons tout simplement que l'espace qui lui est consacré soit conservé – du moins, pour le moment.

Certes, nous n'avons pas encore de projet d'agrandissement – en cela, je suis d'accord avec M. Deshusses – mais c'est parce que nous sommes cohérents avec le discours que nous tenons sur les finances municipales. Nous sommes conscients qu'il faut avancer progressivement. Nous demandons tout simplement à pouvoir maintenir l'Espace Rousseau, avec l'aide de tous, c'est-à-dire avec l'appui de la Ville et du magistrat. En effet, c'est à cette condition que les investisseurs privés accepteront de continuer à s'engager.

Chers collègues, s'il vous plaît, cessons de nous exciter à ce sujet et faisons le geste demandé. En agissant ainsi, nous serons soutenus par les habitants et les commerçants du quartier, ainsi que par la Société Jean-Jacques Rousseau. Je vous le dis, c'est un geste que les gens nous demandent! Cessons de nous concentrer dans une opposition droite-gauche, et faisons de la politique pour les citoyens! Ayons une attitude un peu plus civique, dans cette enceinte, au lieu de nous opposer continuellement les uns aux autres!

M. Gérard Deshusses (S). Il n'y a évidemment rien d'iconoclaste dans cette affaire, puisqu'elle n'a rien de religieux! En revanche, il est regrettable de vouloir limiter le souvenir de Rousseau au seul premier étage de sa maison natale à la Grand-Rue, simplement parce que l'on ne veut pas le commémorer ailleurs. Peut-être continue-t-il en fait à déranger ceux qui semblent le défendre...

M. Pascal Rubeli (UDC). Monsieur le président, je vous prie de transmettre mes propos à M. Deshusses. En quoi est-il regrettable de souhaiter que l'Espace Rousseau reste où il est? Bien sûr, nous n'avons pas d'autre projet concret, mais

ce n'est pas une raison pour tout supprimer, tout oublier et tout jeter à la poubelle! Cela paraît simple et évident!

Je m'adresse maintenant à M^{me} Gaillard-Iungmann, à qui je vous demande également de transmettre mes propos, Monsieur le président. Elle a parlé à plusieurs reprises de notre souci des finances publiques. C'est bel et bien le premier de nos soucis! Voilà pourquoi nous avons proposé des amendements demandant des réductions à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs – et ce n'est pas terminé! Au contraire, l'Alternative, elle, ne semble pas vraiment se soucier des finances publiques...

Ces 50 000 francs pour l'Espace Rousseau répondent à un véritable besoin culturel et à des demandes bien précises évoquées et explicitées par M. Lathion. Ce n'est pas une si faible augmentation de budget qui doit nous empêcher de prendre une décision au fond émotionnelle, au sens positif du terme. Rousseau est né dans cette maison, il y a habité, l'espace qui porte son nom existe déjà et fonctionne bien. Si nous ne votons pas ce crédit, il disparaîtra, tout simplement! Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous savez pertinemment que, si nous ne faisons pas le geste demandé, les financements privés que tout le monde souhaite ne seront plus assurés.

Par conséquent, faisons cet effort qui n'en est pas vraiment un – en tout cas pas sur le plan économique, compte tenu de tous les autres projets auxquels nous avons dû renoncer – et votons cette rallonge de 50 000 francs. Cela permettra à l'Espace Rousseau de continuer à fonctionner comme avant, en restant à son emplacement actuel.

M. Guy Jousson (T). J'interviens très brièvement pour dire que M. Deshusses confond le menu et le contenu de l'assiette! Quand il va au restaurant, il lit d'abord le menu et ne se plaint pas de ne pas encore sentir l'odeur des mets! Evidemment que l'Espace Rousseau fait l'objet d'un projet en devenir! Il existe déjà plusieurs idées sur ses perspectives d'avenir, mais on ne peut pas exiger d'avoir quelque chose dans son assiette avant même d'avoir choisi un plat sur le menu! C'est faire un faux procès aux tenants du soutien à l'Espace Rousseau que d'avancer cet argument-là. Nous pouvons bien exprimer tous les éloges possibles à l'égard de Rousseau, le premier consiste ce soir à confirmer le maintien de l'espace qui porte son nom.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Cette affaire aura sécrété bien de la salive et fait couler beaucoup d'encre, à coups de débats et d'articles dans la presse! Contrairement à ce qu'a dit M. Lathion, il ne s'agit pas d'un débat gauche-droite, puisque M^{me} Spielmann et M. Jousson défendent avec acharne-

ment l'Espace Rousseau! On devrait plutôt parler du club des amis de l'Espace Rousseau... Vous êtes quelques-uns, à gauche, à vous être laissés convaincre par des retraités qui ont le temps de faire du lobbying... (*Remarque de M. Dupraz.*) Moi, j'ai écouté les autres parler, Monsieur Dupraz, alors laissez-moi m'exprimer aussi!

Le débat autour de l'Espace Rousseau est très passionné, mais personne ne veut en empêcher le fonctionnement! M^{me} Kraft-Babel a dit qu'il faudrait faire un hold-up pour pouvoir déplacer le parcours didactique consacré à Rousseau – mais personne ne veut faire de hold-up! Ce que nous avons proposé, en suggérant d'accueillir l'Espace Rousseau à la Maison Tavel, c'était l'asile politique! C'est la Ville qui aurait assumé les frais du déménagement, et non l'Espace Rousseau lui-même.

Cela dit, si vraiment la majorité du Conseil municipal est favorable au vote de ces 50 000 francs, tant pis! De telles décisions font partie de la vie en démocratie, et il n'est pas dramatique que l'Espace Rousseau reste dans son petit coin, entre un rez-de-chaussée et un deuxième étage vides.

Par ailleurs, je ne sais pas comment la fondation qui s'en occupe parviendra à payer les personnes qui y travaillent, puisque la somme demandée au départ était de 150 000 francs. Apparemment, il était impossible qu'elle s'en sorte avec moins, et il était même question de 200 000 francs. Et voilà que, maintenant, 50 000 francs suffiraient... J'espère que cette fondation trouvera de l'argent ailleurs, car je suis prêt à parier que, dans une année, on ne nous demandera pas 50 000 francs, mais beaucoup plus! C'est ainsi, la vie en démocratie! Le lobbying continuera à sévir, à alimenter le débat et les passions, et cette demande de crédit nous reviendra!

Finalement, quelle que soit l'issue du vote de cet amendement, nous n'accueillerons pas l'Espace Rousseau à la Maison Tavel, puisque ses responsables ne veulent pas y aller. C'est ce qu'a dit M^{me} Kraft-Babel au cours de ce débat! J'enregistre... Si le Conseil municipal veut donner 50 000 francs pour l'Espace Rousseau, eh bien, qu'il le fasse!

Cela étant, comme le disait M. Deshusses, Rousseau mérite mieux. Contrairement à certains propos que je viens d'entendre, l'espace qui porte son nom n'est pas le seul endroit où Genève commémore son souvenir. En effet, une partie de la salle Ami-Lullin, dont le Conseil municipal a récemment voté la rénovation, lui sera dévolue. Et vous savez bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que l'Institut et Musée Voltaire ne parle pas uniquement de Voltaire, puisque l'on a même imaginé y aménager un espace consacré au siècle des Lumières. De plus, nous avons évoqué, dans ce plénum et au sein de la commission des arts et de la culture, un grand projet pour le tricentenaire de la naissance de Rousseau en 2012. Ce sera grandiose, et toute une série de réalisations auront lieu

en lien avec cet événement. Cela me semble important! La Ville possède également une collection de documents originaux concernant Rousseau, dont une partie est actuellement exposée au Musée Rath. Nous ne sommes donc pas en train de mépriser le philosophe, bien au contraire!

Mais nous verrons bien si cet abcès de fixation sur l'Espace Rousseau est si grave et quelle majorité se dégagera lors du vote de cet amendement. Ces 50 000 francs demandés en faveur de l'Espace Rousseau pourraient tout aussi bien être accordés à de nombreux autres petits lobbies... Cela fait partie du jeu! Le Conseil municipal est proche des gens, et les élus ont régulièrement des coups de cœur.

Pour ma part, je continue à penser qu'il ne faut rien donner à l'Espace Rousseau. Contrairement à ce qui a été dit, il n'y a pas eu d'accord entre ses responsables et moi; je les ai reçus, nous avons eu un échange très courtois et je les trouve même sympathiques. D'ailleurs, nous les avons intégrés dans nos projets et dans le comité d'organisation du tricentenaire en 2012. Nous les faisons participer à toute la réflexion! Nous ne les isolons donc pas, nous ne les excluons pas! Simplement, nous ne voulons pas nous mêler des guerres de chapelles qui sévissent actuellement entre toutes les sociétés et organisations liées à Rousseau. Par conséquent, il est un peu absurde de voter cet amendement. Advienne que pourra...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Pour résumer les propos du magistrat, il n'existe pas d'autre lieu genevois consacré à Rousseau que l'espace du même nom, mais il en existera demain... Promesse de magistrat, promesse de politicien... Et puis, dans un futur plus lointain, une fête sera peut-être organisée en l'honneur de Rousseau. Mais j'insiste sur le fait que, aujourd'hui, à Genève, aucun autre lieu que l'Espace Rousseau ne lui est consacré. Or c'est ce manque qu'une partie de la gauche municipale entend soutenir! 880 000 francs sont consacrés au souvenir de Voltaire, ce qui n'est que justice; mais pour Rousseau, nous ne demandons que 50 000 francs et certains crient à l'injustice. Je crois donc que ces personnes peuvent réviser leur jugement.

M. Philippe Herminjard (R). Je serai très bref. Je voulais simplement exposer la position du groupe municipal radical concernant la question délicate et émotionnelle de l'Espace Rousseau, ce philosophe qui appartient à l'histoire de la Genève que nous connaissons et que nous aimons. Au départ, les radicaux n'avaient pas de position très arrêtée sur le vote de cet amendement. Depuis ce matin, nous attendions un véritable effort de la part de la grande majorité de cet hémicycle – à savoir l'Alternative – pour nous proposer de véritables coupes budgétaires – à la hache ou à la tronçonneuse, nous pouvons en discuter, mais appa-

remment la gauche travaille plutôt au scalpel, alors qu'il manque 30 millions de francs pour équilibrer le budget 2007. Mais en procédant à des coupes faites au scalpel, nous ne parviendrons pas à l'équilibrer, Mesdames et Messieurs! Nous aurons beau y passer toute la nuit, nous n'y arriverons pas! Nous, radicaux, nous en sommes absolument désolés.

Par conséquent, au vu de cette attitude peu constructive devant la nécessité de l'équilibre financier de la Ville, nous avons pris notre décision en ce qui concerne l'Espace Rousseau. Ainsi, avec nos cousins de l'Entente, notre parti soutiendra le fonctionnement de ce lieu pour des raisons en partie historiques. Finalement, 50 000 francs, par rapport à un manque de 30 millions de francs, ce n'est que des cacahuètes! Les radicaux voteront donc cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus recueille 33 oui et 33 non (1 abstention); le président départage les voix en votant non. L'amendement est refusé.

Page 42, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC), groupe de comptes 363, Subventions accordées – propres établissements (FAD (état-major, La Comédie, NTP) – (anc. FAD – La Comédie – NTP), page 10 des subventions).

Le président. Nous avons reçu un amendement du groupe libéral demandant une diminution de 50 000 francs de la subvention, correspondant au financement de l'«état-major» de la Fondation d'art dramatique (FAD).

M. Vincent Schaller (L). Le Parti libéral considère que la structure de la FAD est extrêmement lourde et complexe, et qu'il convient que cette fondation fasse des économies. Pour l'encourager dans ce sens et pour sauvegarder les intérêts des contribuables de la Ville, nous proposons une diminution de 50 000 francs de la subvention destinée à la FAD.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 32 non contre 30 oui.

Page 42, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC), groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Revue genevoise, page 12 des subventions).

Le président. Concernant cette ligne budgétaire, nous avons reçu deux amendements. Le premier émane de la commission des finances et demande une

diminution de 80 000 francs de la subvention destinée à la Revue genevoise. Le second émane des groupes libéral et démocrate-chrétien et demande une diminution de 65 000 francs correspondant à la suppression des soirées gratuites à la Revue genevoise. Nous lions ces deux amendements pour le débat qui va suivre, mais nous les voterons bien sûr chacun séparément.

M. Alexis Barbey (L). Ce sujet a fait couler énormément d'encre et nous a valu bien des mauvais procès dans la presse. Je tiens donc à préciser la position du groupe libéral concernant la Revue genevoise. Tout d'abord, les libéraux ne sont absolument pas choqués par ce qui se dit ou se fait dans la Revue, car ils n'ont pas peur que l'on se moque d'eux ou des autres. Le Parti libéral dans son ensemble organise régulièrement des revues à son propre compte, lors des votations cantonales ou municipales, et je vous assure que le ton n'y est pas moins pointu que dans la Revue genevoise. Il n'y a donc, dans notre esprit, aucun ressentiment ou désir de censure par rapport à cette dernière, et nous encourageons même sa causticité.

Mais de quoi est-il question en fait? La Ville, actuellement, subventionne ce spectacle qui attire un grand nombre de Genevois et qui, à notre avis, devrait largement pouvoir tourner en comptant sur ses propres rentrées, sans venir demander des sommes supplémentaires à la caisse publique. Par ailleurs, si la Revue a besoin des subventions publiques, c'est notamment parce que, par mesure de courtoisie, ses responsables s'obligent à inviter tout le personnel politique cantonal et municipal – avec les conjoints et les conjointes – ainsi que la presse, lors de deux soirées inaugurales qui leur coûtent environ 50 000 francs.

Comme vous le savez, chers collègues, nous pensons que les conseillères et les conseillers municipaux doivent eux aussi faire un effort pour rétablir le budget de la Ville de Genève. Nous pouvons payer notre place à un spectacle auquel nous désirons assister. Je suis persuadé qu'aucun d'entre vous, espérant se voir brocardé dans la Revue, ne manquera les prochaines éditions de ce spectacle – même en y allant de sa poche pour une trentaine ou une cinquantaine de francs, selon la place désirée. En supprimant ces soirées gratuites pour le monde politique, la Revue fera une opération blanche, ce qui ne l'empêchera pas de continuer à présenter un spectacle que nous souhaitons roboratif. Quant à nous, cette mesure nous incitera à bien choisir comment nous utilisons nos soirées, au lieu de venir pour les petits fours... Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est à cet exercice que je vous encourage à participer par le biais de l'amendement libéral.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je fais partie des membres de la commission des arts et de la culture qui ont voté la diminution de la subvention destinée à

la Revue genevoise. Ensuite, la presse s'en est mêlée et nous avons tous compris l'impact qu'une telle décision pouvait avoir sur la population. Tout le monde y est allé de son petit couplet, et il y a eu un certain nombre de désistements du côté des tenants de cette mesure. Cela a aussi permis aux magistrats de préciser leur profil politique... M. Tornare a dit qu'il défendait la Revue et qu'il ne fallait pas y toucher, puis M. Mugny a repris le même refrain...

J'aimerais donc expliquer la réaction du Parti démocrate-chrétien, lorsqu'il a été interpellé sur ce sujet. Il y a d'abord eu un mouvement d'humeur, car nous avons un peu l'impression d'assister à une revue politique radicale: en effet, durant toute la première partie, nous avons eu droit à Lucky Luke – alias Pierre Maudet – face aux Dalton du Conseil administratif... Nous avons trouvé cela un peu réducteur, pour une revue de qualité. Il y a eu aussi des attaques sexistes que nous n'avons pas appréciées.

Passé notre mouvement d'humeur, nous avons bien réfléchi et nous nous sommes dit qu'il était normal de demander un effort financier à la Revue, puisque nous exigeons la même chose des uns et des autres pour faire face aux 30 millions de francs de déficit de la Ville prévus pour 2007 et à ses 2 milliards de francs de dette. D'ailleurs, notre panel de propositions de réductions budgétaires touche aussi certaines autres prestations du département des arts et de la culture.

L'effort demandé à la Revue n'est donc pas une action punitive de notre part. Son producteur, M. Hohl, l'a très bien compris, puisqu'il a émis l'idée suivante dans une lettre – je cite: «Soucieux comme vous de la bonne gestion des deniers publics, je vous propose la source d'économie suivante: diminution de la subvention de 65 000 francs et suppression des avantages ci-après. Nous offrons deux soirées complètes d'une valeur de 50 000 francs, soit 974 places, aux collaborateurs de la Ville de Genève, soirées que la Ville revend à tarif réduit pour son propre profit, ainsi qu'une invitation avant-première Ville de Genève, soit 300 places pour une valeur de 15 000 francs. Comme vous l'avez compris, nous ne voulons pas faire payer cette différence aux spectateurs.» Nous avons donc repris la proposition de M. Hohl, et nous la soumettons ce soir au Conseil municipal par le biais de l'amendement de l'Entente.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Il est vrai que nous avons pu lire et entendre à peu près tout et n'importe quoi dans la presse au sujet de la Revue genevoise, cette année. Il me semble néanmoins que tout le monde s'est un peu calmé et que nous pouvons aujourd'hui discuter de ce qui s'est réellement passé. Or cela ne correspond en tout cas pas aux bruits qui ont couru!

Les passages du spectacle concernant la cheffe de la Police cantonale ayant choqué un grand nombre de spectateurs lors des deux premières représentations,

l'équipe de la Revue les a immédiatement supprimés en modifiant le sketch mis en cause. Dès le lendemain, cette modification a donné lieu à une attaque en règle contre les féministes. Un célèbre avocat de la place est venu dire sur le plateau de M. Décaillet, à l'émission «Genève à chaud», que le dernier tabou d'aujourd'hui était le rapport entre les hommes et les femmes, et que les féministes se rendaient coupables de censure envers la Revue genevoise. Son auteur et metteur en scène, M. Naftule, très ennuyé, essayait de le persuader que cette décision était due à la seule équipe de la Revue et que telle était sa façon de procéder, l'effet du sketch en question ayant été contraire à l'effet escompté. «Alors, c'est encore pire, renchérisait l'avocat, car cela signifie que les féministes ont réussi à intégrer les cerveaux et que c'est maintenant de l'intérieur que la censure a lieu, à l'insu des artistes et des personnalités de cette République!»

Mais les seules fois où les féministes, que ce monsieur a immédiatement désignées comme coupables, ont été interrogées au sujet de la Revue genevoise, elles ont affirmé que jamais – au grand jamais! – elles ne prendraient les artistes en otage. Au contraire, les féministes défendent la diversité artistique et culturelle, les programmes culturels de qualité, et jamais nous ne jouerons les censeurs – avec un e final! – d'une quelconque représentation artistique ou culturelle. Jamais! Nous, quand nous avons quelque chose à dire, nous nous en prenons aux gouvernants et aux milieux politiques. A la limite, nous organisons des manifestations et nous distribuons des tracts, mais nous ne demandons en tout cas pas la suppression de subventions.

La gauche ne le fait pas non plus! Elle a toujours défendu la diversité culturelle et refuse de diminuer des subventions comme ça – la droite le sait bien, puisqu'elle nous le reproche à longueur de débat! – juste sur un coup de tête parce que, tiens, voilà un spectacle qu'on n'aime pas. Ce n'est pas chez nous que cela se passe... La preuve: en commission, cet amendement a été déposé par un seul parti, le Parti libéral! Et le voilà qui vient maintenant nous dire que sa proposition n'est pas due au fait qu'il n'aime pas la Revue, mais qu'elle est due à son effort de rétablir les finances de la Ville!

Concernant l'amendement de la commission des finances, les 80 000 francs présentés comme une garantie de déficit, en réalité, font bel et bien partie de la subvention de la Ville destinée à la Revue genevoise, et nous refusons d'y toucher. Evidemment, je trouve un peu dommage que l'équipe qui organise ce spectacle ait ensuite pris la mouche, même si je peux comprendre, en tant qu'artiste moi-même, qu'on ait envie de claquer la porte quand la qualité du spectacle est attaquée à ce point et que l'on doit faire face à des critiques un peu méprisantes. Thierry Meury le disait très bien: si cela n'avait tenu qu'à lui, il aurait tourné les talons et serait parti faire la Revue dans un autre canton. Il y a donc eu, du côté des artistes, une mauvaise humeur et des réactions excessives. Mais certains membres du Conseil municipal ont réagi de même, et c'est dommage.

L'amendement proposé ce soir par les libéraux et les démocrates-chrétiens – soit une diminution de 65 000 francs – reprend la suggestion de M. Hohl: puisque le Conseil municipal veut diminuer la subvention destinée à la Revue, il n'a qu'à se priver des spectacles gratuits qui lui étaient offerts! C'est dommage, car nous sommes nombreux dans cette enceinte à apprécier ce spectacle, même s'il y a des années nettement meilleures que d'autres et si l'édition 2006 n'était pas forcément un grand cru à nos yeux. La Revue, elle, se priverait ainsi d'un public directement concerné. MM. Naftule et Meury ont bien dit que le spectacle n'était pas terminé, tant qu'il n'avait pas eu lieu devant la classe politique. Les deux soirées gratuites, celle de la Ville et celle de l'Etat, apportent donc un «plus» à la Revue – du moins, c'est ce qu'ont toujours affirmé ses organisateurs.

Pour nous, conseillères municipales et conseillers municipaux, c'est égal: si nous avons envie d'assister à la Revue, nous pouvons payer notre place, là n'est pas le problème. Mais ne nous emballons pas avec cette affaire; je dis simplement que, si nous diminuons de 65 000 francs cette subvention, nous nous priverons nous-mêmes... Tout le monde ne parle que de se priver, et c'est idiot! Cessons de faire les enfants capricieux! Reprenons nos esprits, et arrêtons de vouloir retirer de l'argent à la Revue. Laissons-la faire son travail et laissons le Conseil municipal et le Conseil d'Etat rigoler – ou pleurer, ou se fâcher – en assistant à ce spectacle! C'est tout!

M. Pierre Maudet (R). J'interviens très rapidement. Je suis ravi d'avoir entendu les propos de M^{me} Gaillard-Iungmann, car les radicaux les partagent en grande partie. J'aurais néanmoins souhaité entendre de sa part – et de celle de son groupe – la même intervention lors des débats en commission, ce qui nous aurait peut-être évité de donner matière à un sketch qui ne manquera sans doute pas d'orner l'édition 2007 de la Revue... Voilà bien la fameuse interaction entre cette dernière et le monde politique!

Pour ma part, je me suis abstenu lors du vote en commission et je continuerai de le faire, car je suis peut-être concerné par l'article 30 du règlement du Conseil municipal – en tout cas pour l'édition 2006 de la Revue! Je ne désire pas me prononcer pour ou contre, afin que l'on ne puisse pas, l'année prochaine, me reprocher d'avoir influencé d'une quelconque manière le ton du spectacle.

Néanmoins, il est évident que le Parti radical a défendu depuis le début la position selon laquelle le Conseil municipal n'a pas pour vocation de se mêler de questions artistiques. Or, concernant la Revue, le débat en commission a malheureusement dérapé sur la qualité artistique. Mais alors créons un comité de censure et faisons soumettre les textes à l'avance au Conseil municipal, voire à la commission des arts et de la culture, avant d'entrer en matière sur n'importe quel spectacle de divertissement! C'est simplement inadmissible!

J'ai d'ailleurs trouvé assez grave que nous allions aussi loin dans ce sens – d'abord en commission, puis par médias interposés – car le Conseil municipal, je le répète, n'a pas pour vocation de se substituer au monde artistique en prenant des positions ou en faisant des choix dans ce domaine. Nous sommes ici pour faire des choix politiques, pour décider d'affecter des sommes en fonction de prestations.

L'intérêt économique du montage financier élaboré par M. Mugny et l'équipe assurant actuellement la production de la Revue réside dans le fait que, en cas de bénéfices, la moitié est affectée à la Ville de Genève. Par conséquent, elle se punirait elle-même en réduisant cette subvention! En cas de pertes, l'ensemble des déficits est assumé par le privé et le producteur qui gère la Revue. C'est la raison pour laquelle, pour des motifs économiques et non pas artistiques, les cinq membres du groupe radical, à l'exception de celui qui vous parle, refuseront les amendements consistant à réduire de 65 000 ou de 80 000 francs la subvention destinée à la Revue genevoise. Quant à moi, pour les raisons invoquées au début de mon intervention, je m'abstiendrai.

M. Alexis Barbey (L). Je reprends très brièvement la parole pour rassurer M^{me} Gaillard-Iungmann, qui a accusé le Parti libéral de ne pas comprendre ce qu'il faisait en proposant cette diminution de subvention. Monsieur le président, vous pourrez dire à M^{me} Gaillard-Iungmann que le Parti libéral comprend généralement assez bien ce qu'il fait! En l'occurrence, il comprend très bien qu'une diminution de subvention à hauteur de 80 000 francs contribue à l'équilibre du budget, et non pas à une censure à la mode genevoise.

Mais je ne comprends pas comment M^{me} Gaillard-Iungmann a pu tenir les propos qu'elle a tenus ce soir, alors qu'elle s'est épanchée dans la presse en poussant des cris d'orfraie sur la manière dont la Revue était dirigée et dont elle traitait les femmes – en particulier la cheffe de la Police. Je ne comprends donc pas à quel exercice de communication – ou plutôt de rattrapage, allais-je dire – se livre M^{me} Gaillard-Iungmann.

Mais j'en reviens à la diminution de 65 000 francs que nous proposons ce soir. Comme vous le savez, chers collègues, il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause l'existence de la Revue – et encore moins son contenu – mais simplement de remettre l'église au milieu du village et de permettre aux conseillers municipaux d'assister de leur poche à la Revue, contribuant ainsi à ce qu'elle continue de nous réjouir chaque année.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Ce n'est peut-être pas votre cas à vous, Monsieur Barbey, mais je ne crois pas une seconde que ce coup de sabre

n'est pas dû à un mécontentement quant au contenu du spectacle. Je ne parle pas de vous personnellement, mais des tenants de cet amendement de manière générale.

Vous savez que j'ai des oreilles qui traînent ici et là – notamment au sein des différentes commissions – et j'ai entendu que les gens n'étaient pas contents de la Revue! Je salue les propos de M^{me} Gaillard-Iungmann, qui a bien dit que les féministes n'étaient pas comme une ombre planant dans le subconscient de je ne sais qui, car ce n'est pas vrai. A un moment donné, les organisateurs de la Revue se sont rendu compte que quelque chose ne fonctionnait pas comme ils l'entendaient, et ils ont fait les changements nécessaires. C'est simple!

Mais j'en reviens à la proposition de diminution de la subvention. Vous avancez des arguments «commerciaux», selon lesquels la Revue remplit la salle et devrait donc tourner sans l'aide de la Ville. Mais le Grand Théâtre aussi, alors! Il devrait tourner, puisque la salle est presque toujours comble! Il en va de même pour l'Orchestre de la Suisse romande. Mais la culture ne permet jamais de tourner financièrement, Monsieur Barbey – à moins d'être Johnny Halliday et de se produire à la patinoire des Vernets ou à l'Arena. En général, en matière de culture, on a toujours besoin d'argent.

Les libéraux et les démocrates-chrétiens nous disent que, puisqu'ils renoncent à enlever 80 000 francs à la Revue, ils entendent supprimer les deux soirées gratuites à l'intention de la classe politique genevoise, comme l'a proposé M. Hohl lui-même, dans un mouvement d'humeur. Il est vrai que, formellement, ce serait moins gênant. Mais, à un moment donné, il faut arrêter! Vous êtes plus calvinistes que Calvin! Gardez le rituel, laissez un peu de mou! N'importe quelle entreprise donne, de temps en temps, des avantages à ses employés! Vous ne vous faites pas vraiment des ceintures en or ou des vies de pacha, en tant que membres du Conseil municipal! Vous pouvez bien, une fois par année, être invités à la Revue pour rigoler et savoir ce qu'on dit de vous et des autres! Je trouve cela plutôt sympathique, car cela contribue à créer du lien entre les gens; c'est une occasion de connaître la femme de l'un ou le mari de l'autre, par exemple, d'avoir du plaisir à se voir et à passer une soirée différente de celles du parlement, où les élus ne font que palabrer. Je trouve donc complètement absurde de diminuer de quelque somme que ce soit la subvention destinée à la Revue genevoise.

M. Maudet avait raison de parler d'un cas d'exception, puisqu'il est rare que la perte sur un spectacle soit couverte par le privé, alors même que les bénéfiques sont partagés avec le secteur public. Or M. Hohl fait des bénéfiques – c'est magnifique! – alors que ses prédécesseurs n'en faisaient pas! Donc, ne lui reprochez pas de bien faire marcher son affaire! Au contraire, il faut lui en être reconnaissants, et j'espère que son successeur le fera aussi bien! J'ai un peu l'impression – que les libéraux m'en excusent – d'être à l'épicerie.

Et puis, il y a cette sorte de posture morale, qui consiste à dire: «Economisons, y compris à nos dépens, pour montrer à quel point nous sommes sains d'esprit. Nous allons, nous, jouer les pourfendeurs de la dépense.» Je la trouve un peu grossière, Monsieur Barbey...

Le président. Le spectacle est bientôt terminé... Je donne la parole au dernier intervenant, M. Barbey.

M. Alexis Barbey (L). Franchement, quand j'entends les propos du magistrat, les bras m'en tombent! Premièrement, je tiens à dire que l'auteur de l'amendement demandant une diminution de 65 000 francs de la subvention destinée à la Revue, c'est moi. Je suis désolé, Monsieur Mugny, mais ce spectacle ne me choque pas – d'ailleurs, il en faut beaucoup pour me choquer, et même vos propos n'y parviennent pas! Pourtant, Dieu sait s'ils démontrent une certaine incohérence de votre part...

Ensuite, vous nous dites de laisser un peu de mou. Mais si nous étions une entreprise privée qui avait 30 millions de francs de déficit, croyez-vous que nous laisserions du mou? Que nous aurions le choix d'en laisser ou pas? Nous ne pourrions pas faire cracher au bassinet tous les contribuables de la Ville de Genève! Or c'est bien ce que nous faisons ici, dans cette enceinte, à longueur d'année!

Quand le Parti libéral propose près de 30 millions de francs d'économies, il ne dit pas que tout le monde doit économiser sauf les politiques, qui vont rigoler à la Revue... Je suis favorable à ce que ce spectacle perdure, mais également à ce que les conseillers municipaux montrent l'exemple. C'est nous qui avons reçu de la population le mandat de défendre ses intérêts, et c'est nous qui devons commencer par balayer devant notre porte en faisant des économies là où cela est possible. Si 65 000 francs de moins dans les dépenses de la Ville ne suffiront pas à équilibrer le budget, nous pouvons quand même commencer par là. En effet, c'est à force de négliger les lignes de quelques dizaines de milliers de francs que nous en arrivons à un déficit de 30 millions de francs. Voilà ce que le Conseil administratif a accepté et que le groupe libéral n'acceptera pas. Nous maintenons donc notre amendement qui demande une diminution de 65 000 francs de la subvention de la Ville à la Revue genevoise. (*Applaudissements.*)

M^{me} Laurence Andersen (HP). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la Revue fait partie du patrimoine culturel et théâtral genevois. Au départ, il n'y avait sans doute pas de subvention, et les acteurs étaient purement locaux. Pour avoir suivi l'évolution de la Revue au fil des ans et connu quasiment tous ses producteurs et acteurs – tous purement Gene-

vois – je dois dire, malheureusement, qu'elle n'a pas toujours été très bien gérée. Mais, aujourd'hui, je tiens à saluer le professionnalisme de M. Naftule pour la mise en scène et de M. Hohl pour la production. J'ajoute que ce spectacle rapporte à la Ville de Genève.

Quant au Parti libéral, qui nie être quelque peu susceptible, il est en réalité très vexé que son magistrat se soit fait «astiquer» dans la Revue – pour ne pas utiliser d'autres mots. Certains conseillers administratifs se retireront en 2007, et il est vrai que tout n'a pas été très *clean* dans leur parcours, mais ce n'est pas une raison pour se vexer! L'amendement de la commission des finances qui demande de diminuer de 80 000 francs la subvention destinée à la Revue émane en fait du Parti libéral et, pour sa part, l'Union démocratique du centre refusera cet amendement.

Quant à celui qui demande la suppression des deux soirées gratuites, je dirai que nous n'en sommes pas là. Comme je viens de le dire, la Revue fait partie du patrimoine culturel et théâtral genevois, et je pense qu'il est fort agréable pour nous d'y assister et de nous y voir quelque peu caricaturés. Nous devons encore nous décider sur notre vote à ce sujet, mais nous n'accepterons en tout cas pas la diminution de 80 000 francs, c'est exclu!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je serai bref. Monsieur Barbey, je savais bien que mes propos de tout à l'heure ne vous choqueraient pas. Néanmoins, je ne peux pas admettre que les libéraux donnent des leçons sur la fiscalité! Si la Ville est dans cette situation financière difficile, c'est bien parce que les libéraux, notamment, ont proposé une série de baisses d'impôts! Je le répète sans cesse, mais il faut le redire encore! D'ailleurs, la droite majoritaire au Grand Conseil ne parvient pas à régler les problèmes budgétaires. Voilà comment l'Etat impose des reports de charges aux communes, qui se retrouvent coincées. Et vous nous demandez à nous, la gauche, de faire le ménage!

Nous vous avons dit cinquante fois en quoi consistent les 30 millions de francs de déficit de la Ville. D'une part, ce sont 18 millions de francs de reports de charges. Nous devons les accepter, car nous ne pouvons pas faire autrement – il faut que les téléspectateurs l'entendent! – et nous en aurons pour 20 ou 30 millions supplémentaires l'année prochaine! D'autre part, le reste du déficit est dû à une erreur non pas de la Ville, mais du Canton, qui s'est trompé dans ses estimations fiscales quelques semaines avant le présent débat budgétaire. La voilà, la réalité des faits!

M. Alexis Barbey (L). Monsieur Mugny, je veux bien discuter tant que vous voudrez sur les intentions du Parti libéral dans cette affaire, mais je ne peux pas

entendre une énième fois que la Ville de Genève est en difficulté à cause du report de charges de la part du Canton, qui ne serait pas capable de gérer ses affaires. Des statistiques vous ont été données, de même qu'à nous, la semaine dernière, en commission des finances. Elles montrent que la population genevoise a augmenté de 8% depuis quarante ans. Or le nombre de fonctionnaires, dans le même temps, a augmenté de 260%! Demandez-vous d'où vient le déficit, Monsieur le magistrat...

Mis aux voix, l'amendement de la commission des finances demandant une diminution de 80 000 francs de la subvention destinée à la Revue genevoise est refusé par 52 non contre 11 oui (1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement des libéraux et des démocrates-chrétiens demandant une diminution de 65 000 francs correspondant à la suppression des soirées gratuites à la Revue genevoise est refusé par 38 non contre 21 oui (3 abstentions).

*Page 42, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC),
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (La Bâtie – Festival de Genève, page 12 des subventions).*

Le président. L'amendement suivant émane du groupe libéral. Il demande une diminution de 200 000 francs de la subvention destinée à La Bâtie – Festival de Genève.

M. Vincent Schaller (L). A l'origine, le groupe libéral entendait supprimer la totalité de la subvention destinée à La Bâtie – Festival de Genève, ce qui aurait équivalu à une diminution de 900 000 francs. Cependant, en accord avec les autres partis de l'Entente, nous avons revu notre demande pour présenter un amendement demandant une réduction de 200 000 francs. C'est peut-être l'un des derniers, dans ce débat budgétaire, qui permettrait au Conseil municipal de montrer un peu de considération à l'égard de celles et ceux qui paient des impôts dans cette ville, comme cela se passe dans toutes les autres communes du canton. Faisons un petit effort à l'égard des contribuables de la Ville de Genève!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra cet amendement. Depuis un certain temps, nous avons l'impression que La Bâtie

– Festival de Genève s’étend de plus en plus et est en train de prendre des proportions énormes, tout en se décentralisant. D’ailleurs, ce n’est pas seulement une impression, mais ce sont des faits, et nous le regrettons.

Par notre vote, nous souhaitons donner un signe politique pour que ce festival recentre ses activités autour d’un même lieu, afin que nous puissions nous y retrouver. A force de retrouver La Bâtie dans les divers théâtres de la Ville, le spectateur ne sait plus trop à quel saint se vouer! Tout cela fait penser à un double subventionnement, ce qui est fort désagréable pour les contribuables que nous sommes. Faisons donc de La Bâtie – Festival de Genève une manifestation culturelle aisément repérable, rendons-lui des dimensions plus humaines, et nous serons contents! Tel est le message que nous voulons clairement signifier au magistrat.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). L’Alternative dans son ensemble exprime bien sûr haut et fort son opposition à la diminution de la subvention destinée à La Bâtie – Festival de Genève. Dans un premier temps, le Parti libéral – encore lui, décidément! – voulait complètement la supprimer... Là encore, qu’il ne vienne pas nous dire que sa décision n’est pas motivée par un jugement sur la qualité artistique!

Les libéraux regrettent sans doute l’époque où le petit nombre de spectateurs donnait au festival des allures élitistes... Mais une lettre émanant de sa direction – signée, notamment, par M. Maurici Farré – signale que, depuis plusieurs années, environ 20 000 personnes assistent à chaque édition; il devient alors difficile de parler d’élitisme!

Quant à nous, nous aimerions insister sur la qualité artistique de La Bâtie – Festival de Genève. Au commencement, ce n’était qu’une petite troupe, le Théâtre de la Lune rouge, qui a essaimé pour donner naissance au Théâtre Am Stram Gram, au Théâtre du Loup... Et ne parlons pas du travail appréciable de Monique Décosterd, qui était déjà là au début et que nous espérons retrouver pour les vingt ans du festival – de même que ses deux prestigieux collègues, d’ailleurs. Nous saluons donc ce festival, qui a démarré grâce à une équipe de copains et qui présente aujourd’hui une programmation de qualité sans jamais se couper de son terreau genevois. Il représente une chance unique, pour les artistes de Genève, d’être programmés dans un festival de qualité largement international – ou, en tout cas, francophone – dont la réputation dépasse largement les frontières de la région.

M. Lathion, lui, trouve que La Bâtie – Festival de Genève essaime un peu trop loin... Vous avez raison, Monsieur Lathion, cela va au moins jusqu’à Château Rouge! Attention, on a passé la frontière, puisque Château Rouge est à Annemasse! Aïe, aïe, aïe! Quel péché! Monsieur Lathion, nous espérons que ce festival

dépassera même les frontières de l'Ain, de la Savoie ou de Lausanne, car sa réputation a déjà franchi bien d'autres montagnes et bien d'autres frontières!

Nous nous opposons donc à toute forme de coupe dans la subvention destinée à La Bâtie – Festival de Genève, et nous renouvelons notre confiance à son nouveau directeur, M. Farré. Après tout, il n'a eu l'occasion d'élaborer qu'une seule programmation. A cette occasion, il a pu prendre connaissance avec le tissu artistique genevois au sens large. En effet, il a contacté les gens de théâtre, mais aussi les représentants des arts de la scène populaires: marionnettes, contes, ceux de la musique, de la danse... Il a vraiment essayé d'unir toutes ces forces artistiques, afin que son festival redevienne populaire tout en faisant preuve d'une grande qualité artistique.

Après ces contacts pris par la nouvelle direction, l'édition de l'année prochaine aura des bases beaucoup plus solides, et nous attendons avec impatience de voir ce que cela va donner. Pour l'instant, M. Farré n'a certainement pas pu donner toute sa mesure, mais il suit la bonne direction. Je le répète, l'Alternative dans son ensemble souhaite lui renouveler sa confiance. Nous affirmons que, tant que nous serons majoritaires en Ville de Genève, la culture restera complète en matière de diversité de l'offre, et que le soutien aux artistes et à la qualité artistique sera garanti.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je signale qu'il y a aussi du rock, à La Bâtie – Festival de Genève.

M. Pascal Rubeli (UDC). Il est vrai que, il y a quelques années, La Bâtie – Festival de Genève pouvait être qualifié d'élitiste. Or, comme l'a dit M^{me} Gaillard-Iungmann, tel n'est plus le cas avec 20 000 spectateurs à chaque édition. Mais ce nombre représente aussi un certain chiffre d'affaires et, vraisemblablement, du profit pour le festival, ce qui paraît assez normal. Telle est la raison pour laquelle nous voterons la diminution de la subvention qui lui est destinée, car cette mesure va dans le sens de ce que nous demandons depuis des heures: parvenir à réduire le déficit de la Ville de Genève! Nous sommes d'autant plus à l'aise pour le dire que le festival accueille un public toujours plus nombreux.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je suis un peu étonnée – voire déçue – du manque d'arguments présentés par la droite pour justifier la diminution – voire même la suppression – de la subvention destinée à La Bâtie – Festival de Genève. Comme dirait l'autre, c'est un peu court, Mesdames et Messieurs de la droite! C'est un peu comme si vous aviez feuilleté le budget en posant au hasard le doigt sur la ligne La Bâtie – Festival de Genève, et que vous vous étiez dit: «Tiens! Là, on va

couper.» Et cela, sans aucune réflexion de fond ni aucun argument valable, mais simplement en fonction du hasard!

Mais peut-être est-ce le contenu du festival, ce qui en fait son essence même, qui n'est pas de votre goût? Je n'ose y penser, car ce serait encore beaucoup plus grave de votre part. Vous vous baseriez alors sur un jugement de valeur concernant les choix artistiques de ses organisateurs, ce qui n'est pas notre rôle. Vous ne serez donc pas étonnés que l'Alternative n'entre pas en matière sur votre amendement.

Quant à nous, nous aimons La Bâtie – Festival de Genève, et nous estimons qu'il est l'un des fleurons de la politique culturelle à Genève. Comme des milliers de Genevois, nous attendons chaque année cette manifestation du début de l'automne qui ouvre la saison artistique locale. En outre, nous soutenons et continuerons à soutenir ce festival, car il fait partie depuis trente ans de ces moments incontournables où Genève se voit offrir une multitude de manifestations, un foisonnement créatif qui contribuent largement au rayonnement de notre cité.

M^{me} Gaillard-Iungmann a déjà cité certains chiffres, mais je voudrais en mentionner quelques autres concernant la dernière édition. Durant 16 jours de festival, 182 représentations ont eu lieu, dont 33 concerts, 18 spectacles de danse, 75 pièces de théâtre, 10 créations locales... On a dénombré 21 800 spectateurs, soit une moyenne de 1300 spectateurs par jour. Je ne sais pas quelle autre manifestation ou institution culturelle – à Genève ou même ailleurs – peut afficher une telle réussite et provoquer un tel engouement, en proportion de la subvention qui lui est accordée!

M. Froidevaux parlait tout à l'heure de faire des économies sur les postes 31, afin d'attribuer davantage de moyens à la création. Et voilà que les libéraux veulent supprimer 200 000 francs destinés à une association qui, justement, fait de la création! Je n'arrive pas à comprendre leur raisonnement. Pour toutes ces raisons et bien d'autres que je ne développerai pas, afin de ne pas allonger le débat – vous en serez certainement satisfait, Monsieur le président – l'Alternative refusera cet amendement.

Le président. Merci, Madame Olivier. Vous étiez la deuxième intervenante de l'Alternative...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, vous direz à M^{me} Olivier qu'accuser les autres de ne pas avoir d'arguments ne constitue pas un argument! C'est un peu simpliste! Quant à M^{me} Gaillard-Iungmann, qui est active dans les arts de la scène et s'entend particulièrement bien avec notre magistrat – on l'aura remarqué – elle a pris l'habitude de m'interpeller, voire de me carica-

turer. Cette fois, elle a voulu faire croire que je prenais Château Rouge pour un site culturel très éloigné de Genève...

Quand je dis que nous devons nous limiter, je parle tout simplement des dépenses de la Ville, au nom de notre préoccupation de combler le déficit municipal de 30 millions de francs au budget 2007. Je ne nie pas que Genève connaît un foisonnement culturel assez extraordinaire! Aucune ville ne compte autant de scènes, de théâtres, d'activités culturelles! Mais cela signifie-t-il que le département des affaires culturelles est un puits sans fond, où l'on peut sans arrêt venir demander de l'argent? Non! Le magistrat nous a souvent dit, en commission, que nous devons à un certain moment poser des limites.

Or la gauche est en train de nous dire – comme elle l'a fait tout au long de cette journée de débat budgétaire – que les limites ne sont pas pour aujourd'hui, mais pour la prochaine législature. Ce sont d'autres qui feront le travail! Nous avons bien compris ce discours, mais cela ne nous empêche pas de vouloir mettre un frein aux dépenses en limitant les actions de la Ville. Il nous faut combler le déficit de 30 millions de francs, conscients que notre municipalité a près de 2 milliards de francs de dette!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je serai très bref. Il est vrai que, au cours des années à venir, nous aurons probablement des choix extrêmement douloureux à faire. Mais ce que je n'aime pas, dans cet amendement, c'est que la volonté de diminuer la subvention destinée à La Bâtie – Festival de Genève n'est pas nouvelle. Cela fait des années que ce festival gratte le dos de certaines personnes et que la même proposition de réduction revient régulièrement dans ce plénum. C'est une manifestation qui énerve sans doute un peu, car elle est assez pointue, comme l'art contemporain qui agace. Mais La Bâtie – Festival de Genève représente ce qui se fait de plus neuf aujourd'hui, de plus original – avec des réussites et des échecs, c'est vrai.

Quant à moi, je pense réellement qu'il s'agit d'une manifestation très importante pour la vie culturelle genevoise, et qu'il ne sert à rien de lui porter un coup de sabre de 200 000 francs ou même de supprimer complètement la subvention, sans mener un vrai débat, non pas sur ledit festival en question, mais sur l'ensemble des activités culturelles en Ville de Genève.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 23 oui (4 abstentions).

Le président. Nous en avons presque terminé avec le département des affaires culturelles. Je signale que, grâce à la perspicacité de M. Froidevaux, nous

avons constaté une erreur à la page 304 du rapport de la commission des finances, dans le tableau des amendements concernant le département des affaires culturelles.

Concrètement, l'amendement demandant une diminution de 10 000 francs sur la subvention à la musique ancienne est noté comme ayant été refusé en commission des arts et de la culture, alors qu'il a été accepté. Il en va de même pour l'amendement demandant une diminution de 15 000 francs à propos des concerts de la cathédrale. Pour plus de clarté, le bureau du Conseil municipal vous propose de revenir sur ces deux demandes de diminution en troisième débat.

Le budget de M. Mugny, pages 37 à 57, est adopté.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous annonce l'état de la situation, après examen du département des affaires culturelles: l'excédent de charges s'élève à 30 344 447 francs, ce qui correspond à une amélioration de 300 975 francs par rapport au montant initial.

*Département de M. André Hediger, maire.
Page 59, cellule 4001000, Direction sports et sécurité,
groupes de comptes 30x, Traitements du personnel.*

Le président. Nous avons reçu quatre amendements liés de la commission des finances afin d'annuler la transformation d'un poste de gardien de bains en responsable audiovisuel, et donc les compensations prévues pour le passage d'un poste à l'autre. Le premier amendement demande une augmentation de 9768 francs à la cellule «Direction sports et sécurité».

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voici quelques explications au sujet de cette transformation de poste décidée par le Conseil administratif lors de sa séance du 20 septembre 2006. Cette mesure a pour but de doter la direction du département des sports et de la sécurité, et ses services, d'un responsable audiovisuel notamment chargé de la coordination des publications.

Pour des raisons pratiques, ce poste sera rattaché au Service des sports, déjà compétent en la matière. En effet, jusqu'à présent, la fonction de responsable audiovisuel était occupée par un collaborateur du Service d'incendie et de secours (SIS), qui a souhaité rester dans ce service lorsque j'ai voulu réorganiser l'audiovisuel et les publications de mon département. Je signale que, suite à un

audit, le SIS a été réorganisé et que les deux bureaux techniques ont fusionné. Ce collaborateur est entré en fonction le 1^{er} décembre 2006, dans le cadre de cette réorganisation.

Le Service des sports, qui disposait d'un poste vacant de gardien de bain, a souhaité le transformer, d'entente avec le Service des ressources humaines et le Conseil administratif, en un poste de responsable audiovisuel chargé des publications du département. Pour élargir le cahier des charges de ce collaborateur, nous avons utilisé des fonds alloués à des postes temporaires pour des mandats annuels, ce que nous n'aurons plus besoin de faire à l'avenir, le nouveau responsable audiovisuel s'occupant de tout. Concrètement, nous avons retiré 12 000 francs sur un poste, et 8000 francs sur un autre.

Quant à la transformation du poste de gardien de bains, elle n'implique pas une perte, puisqu'un poste avait été coulé l'année passée chez les gardiens de bains depuis le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Manuel Tornare avait un collaborateur qu'il ne pouvait pas garder, et c'est ainsi que j'ai eu ce poste supplémentaire dans mon département.

Telles sont les raisons de cette transformation de poste, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je vous demande donc de maintenir celui de responsable audiovisuel, afin de ne pas pénaliser le département des sports et de la sécurité dans le domaine de l'audiovisuel et des publications.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 32 non contre 26 oui.

Page 60, cellule 4002010, Direction du Service des sports, groupes de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. Le deuxième amendement lié au précédent, qui émane lui aussi de la commission des finances, demande une augmentation de 14 652 francs à la cellule «Direction du Service des sports», toujours pour annuler la transformation d'un poste de gardien de bains en responsable audiovisuel.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 33 non contre 26 oui.

Page 62, cellule 4002040, Etudes et entretien des constructions – sports, groupes de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. Le troisième amendement du même ordre, toujours de la part de la commission des finances, demande une augmentation de 81 205 francs à la

cellule «Etudes et entretien des constructions – sports», pour annuler la transformation d'un poste de gardien de bains en responsable audiovisuel.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 31 non contre 26 oui.

*Page 63, cellule 4002060, Piscines,
groupes de comptes 30x, Traitements du personnel.*

Le président. Le dernier amendement de la commission des finances sur le même sujet demandait une diminution de 105 700 francs à la cellule «Piscines», correspondant à l'annulation de la transformation d'un poste de gardien de bains en responsable audiovisuel. Le plénum ayant refusé les trois amendements précédents, celui-ci est caduc.

*Page 59, cellule 4001000, Direction sports et sécurité,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Nous avons reçu un amendement de la commission des finances, qui demande une diminution de 8000 francs sur les fournitures de bureau, les imprimés et la publicité de la Direction du département des sports et de la sécurité.

M. André Hediger, maire. En élaborant le projet de budget 2007 de la direction du département, nous avons décidé de créer une nouvelle ligne pour les frais d'impression dans le groupe de comptes 310. Jusqu'à présent, en effet, une telle ligne budgétaire n'existait pas, alors que nous avons pour objectif de développer la communication notamment au travers de brochures et de plaquettes. Conformément aux directives interdisant d'augmenter globalement le budget, nous avons réduit du même montant le groupe de comptes 318 «Honoraires et prestations de service». Le budget reste donc globalement inchangé, si ce n'est qu'il existe une ligne supplémentaire.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 32 non contre 23 oui.

*Page 60, cellule 4002020, Administration du Service des sports,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, qui demande une diminution de 60 000 francs sur les four-

nitures de bureau, les imprimés et la publicité dans l'administration du Service des sports.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 31 non contre 20 oui.

Le président. Je salue à la tribune du public M. Franz Hagmann, Stadtpräsident du Canton de Saint-Gall, et M. Hubert Schlegel, Stadtrat, accompagnés de leurs épouses, ainsi que de M. Erhardt, secrétaire général de la Ville de Genève. Bienvenue dans notre Conseil pour suivre nos débats! (*Applaudissements.*)

Page 66, cellule 4003500, Sapeurs-pompiers volontaires, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. L'amendement suivant émane de la commission des finances. Il demande une diminution de 5000 francs sur les fournitures de bureau, les imprimés et la publicité en ce qui concerne les sapeurs-pompiers volontaires.

M. André Hediger, maire. En ce qui concerne cette rubrique, le même montant qu'en 2006 a été reporté au budget 2007, soit 15 400 francs. Il est vrai que les dépenses réelles ne s'élevaient qu'à 7376,35 francs aux comptes 2005, et c'est pourquoi certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs, ont estimé qu'il fallait diminuer cette ligne pour l'exercice 2007.

Néanmoins, nous devons assumer beaucoup plus de dépenses en 2007 qu'en 2005, compte tenu du recrutement des sapeurs-pompiers volontaires: en effet, nous entendons faire un effort considérable, grâce à diverses publications, pour attirer des jeunes gens dans leurs rangs. Il y aura aussi le défilé quadriennal des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, qui nécessitera l'impression de brochures et diverses activités promotionnelles. Voilà pourquoi je demande au Conseil municipal de maintenir la somme de 15 400 francs pour cette ligne budgétaire.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 25 oui.

Page 67, cellule 4003520, Transports sanitaires – SIS, groupe de comptes 434, Autres redevances d'utilisation et prestations de service.

Le président. Nous avons reçu un autre amendement de la commission des finances, qui demande une augmentation de 1 million de francs correspondant à l'augmentation des recettes des ambulances (transport à 690 francs).

M. André Hediger, maire. Je dois d'abord souligner que, à ce jour, il n'existe pas de tarif ambulancier unique décidé par le Conseil d'Etat via un règlement ou une autre disposition. Le Grand Conseil en a souvent débattu, mais la discussion n'a jamais débouché sur une décision du Canton, malgré les études qui ont été menées.

Actuellement, le prix pratiqué par les ambulanciers privés s'élève à environ 680 francs. Ce sont eux qui l'ont décidé afin d'amortir le coût de leurs véhicules et de rendre le transport rentable.

Le secrétaire général du Département de l'économie et de la santé nous a récemment écrit, et notamment au commandant Wicky, pour émettre un certain nombre de propositions qui ont été soumises au Conseil administratif. Nous lui avons répondu le 29 novembre 2006. Pour le moment, le transport sanitaire du SIS coûte 350 francs, ce qui donne une recette annuelle de 1 055 290 francs. J'ai revu les chiffres avec le commandant Wicky en vue du budget 2007, et je propose ce soir le tarif de 689,50 francs, auquel s'est d'ailleurs rallié le Conseil administratif. Sur une moyenne annuelle de 3850 interventions du SIS en matière de transfert ambulancier, 1283 sont dues à des accidents et 2567 à des cas de maladie. Le Conseil administratif propose donc un tarif de 689,50 francs pour les accidents mais, comme il l'a écrit au Conseil d'Etat, il souhaite conserver un tarif plus social pour la maladie.

Je signale que les assurances remboursent à 100% les transferts en cas d'accident et que les ambulanciers privés n'assurent pas toujours une prise en charge à 680 francs: je connais plusieurs personnes qui ont reçu des factures plus élevées, entre 800 et 900 francs, pour avoir été transportées en ambulance suite à un accident. En effet, des frais de pansement et, éventuellement, d'oxygène sont facturés en plus. Nous considérons donc qu'un transfert ambulancier à 689,50 francs en cas d'accident est couvert par les assurances.

En ce qui concerne la maladie, les assurances remboursent de tels frais à concurrence de 500 francs par an. Mais il y a des personnes âgées, par exemple, qui ont malheureusement besoin de se faire transporter en ambulance une ou deux fois par an.

En tenant compte de ces données, nous arriverions à une recette d'environ 2 169 000 francs. La commission des finances, quant à elle, est allée beaucoup plus loin en l'estimant à 2 925 000 francs. Mais un tel résultat ne pourra jamais être atteint, à moins que le Conseil municipal ne décide de faire payer 689 francs le transport ambulancier pour maladie. Je souligne que la majorité du Conseil administratif est favorable à un coût social pour les transferts ambulanciers en cas de maladie.

Par ailleurs, de nombreuses personnes nous écrivent qu'elles ne sont pas en mesure de payer leurs frais ambulanciers, car elles n'ont que l'assurance-mala-

die de base et pas de complémentaire. Pour elles, ces frais représentent des sommes importantes. Il existe peut-être une solution qui consisterait à donner aux personnes transportées en ambulance pour maladie un papillon stipulant que, si elles ont de la peine à payer leur transfert, elles peuvent s'adresser aux services sociaux de la Ville ou des communes. Mais encore faut-il que ces derniers soient d'accord de payer et disposent des sommes nécessaires. En effet, elles risquent d'être importantes. Tarifier le trajet ambulancier à 500 francs nous permettrait de faire une recette annuelle de 1 283 500 francs. Or, si 40 ou 50% des gens ne peuvent pas payer, cela représentera des montants très élevés pour les services sociaux.

Telle est donc la proposition que je fais ce soir au Conseil municipal: une recette totale de 2 169 000 francs pour les transports ambulanciers, avec un tarif de 689,50 francs par trajet en cas d'accident, et de 500 francs en cas de maladie.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

Le président. Monsieur Hediger, le bureau du Conseil municipal n'étant pas saisi d'un autre amendement que celui qui demande une augmentation de 1 million de francs, c'est sur celui-là que le Conseil municipal se prononcera.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je m'exprime au nom de l'Alternative. Nous avons bien écouté les propos de M. le maire Hediger, mais nous continuons à soutenir cet amendement pour les mêmes raisons que précédemment – vous les transmettez à M. Hediger, Monsieur le président.

Nous ne trouvons pas normal que la Ville ne facture pas les transports ambulanciers selon les prix actuellement pratiqués, même s'il n'existe pas d'accord cantonal à ce sujet. Ce qui nous importe, à nous, c'est d'avoir une tarification juste qui nous permette d'obtenir des comptes justes. Or les calculs effectués à la commission des finances nous permettaient de demander une augmentation supérieure à ce million de francs, mais nous sommes restés raisonnables et nous avons accepté de nous en tenir à ce montant.

Nous comprenons bien le souci de M. Hediger, qui voudrait que le prix de l'ambulance reste social. C'est pourquoi nous recommandons que, désormais, à toutes les factures du SIS pour transports ambulanciers soit jointe une notice explicative à l'attention des personnes qui éprouveraient des difficultés à payer, afin qu'elles s'adressent au Service social de la Ville de Genève, qui pourra certainement les aider – c'est d'ailleurs déjà le cas.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Le groupe libéral – mais il semble que j’exprime également la position de l’Entente – soutiendra lui aussi cet amendement. Nous comprenons bien votre raisonnement, Monsieur Hediger, lorsque vous dites que la Ville doit appliquer un tarif social en cas de transfert ambulancier pour maladie. Mais un tarif social pour qui, finalement? Qui décide quel type d’ambulance, privée ou du SIS, va chercher les blessés et les malades? C’est le 144! Cela revient à dire que certains auront droit aux largesses de la Ville, et d’autres pas.

Je relève également, Monsieur Hediger, que vous faites des remises sur le tarif de 350 francs appliqué aujourd’hui. C’est un choix qui vous appartient, mais je vous signale que même à ce prix certaines personnes ne sont pas en mesure de payer, voilà pourquoi vous leur faites cadeau de ce montant. Alors n’invoquez pas l’argument selon lequel certaines personnes ne pourraient pas payer un montant de 690 francs pour un transfert en ambulance en cas de maladie, car le résultat sera exactement le même – si ce n’est que l’application de ce tarif permettra une égalité de traitement, que l’on soit transporté par une ambulance de la Ville ou par une ambulance privée. Tous les malades et les blessés seront mangés à la même sauce, et je crois qu’il n’y pas de raison pour qu’il en aille différemment.

Si vous souhaitez faire du social, Monsieur Hediger, vous continuerez de faire ce que vous faites déjà depuis des années, c’est-à-dire que vous vous occuperez des personnes qui ne seront pas en mesure de payer. Mais pour les autres, celles qui sont à même d’honorer leur facture de frais ambulanciers, le tarif sera le même, quel que soit le type d’ambulance qui les aura transportées. Pour ces raisons, nous soutiendrons l’amendement voté par la commission des finances.

M. Marc-André Rudaz (UDC). A la commission des finances, l’Union démocratique du centre avait elle aussi voté le tarif du transfert ambulancier à 690 francs. Cela dit, après avoir entendu les propos du magistrat Hediger, nous sommes d’accord de revenir sur notre position. En effet, il s’agit ici d’une prestation sociale de base, alors que nous dépensons des millions, dans cette enceinte, pour des zouaveries! Il y a des personnes retraitées qui parviennent tout juste à s’en sortir et qui risqueraient de ne pas se voir rembourser un transfert ambulancier pour maladie, le prix en étant trop élevé.

Nous sommes donc prêts, en ce qui nous concerne, à baisser le prix d’un tel transfert à 500 francs. Le Conseil municipal accepte de dépenser 200 000 ou 300 000 francs pour La Bâtie – Festival de Genève – peu importe que l’on aime ou que l’on n’aime pas cette manifestation – mais il doit se rendre compte que nous débattons ici d’un sujet vraiment important, surtout pour les personnes aux moyens financiers limités. Même si l’Union démocratique du centre est de droite, nous estimons qu’un minimum de social doit être assuré, dans cette ville! Nous déposerons d’ailleurs un autre amendement dans ce sens.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mais je crois que l'Entente se sent extrêmement concernée par le social! C'est d'ailleurs justement ce que nous venons de dire à M. Hediger! Il pratique déjà aujourd'hui la mesure sociale consistant à aider les personnes en difficulté à payer leur facture de transfert ambulancier. Mais je ne vois pas pour quelle raison nous traiterions différemment ceux qui ont la chance d'être transportés par une ambulance de la Ville et les pauvres gens qui n'ont pas forcément les moyens de payer et qui, malheureusement pour eux, sont pris en charge par une ambulance privée. Le but n'est pas d'arroser, mais de faire en sorte qu'il soit possible de traiter différemment ceux qui en ont besoin. Sur ce plan, nous faisons confiance au magistrat, puisqu'il le fait déjà depuis des années. Quant au reste, nous devons nous rallier au prix pratiqué par toutes les ambulances genevoises, car c'est une question d'égalité de traitement. C'est pour cette raison que nous maintiendrons notre amendement et que nous continuerons à le soutenir.

M^{me} Odette Saez (DC). Il ne s'agit pas ici d'injustice, mais de remettre les choses «en justice». Je rejoins tout à fait ma préopinante, M^{me} Fontanet: quand on téléphone au 144, on ne sait pas quel type d'ambulance viendra nous chercher. Or j'estime qu'il est profondément injuste d'appliquer cinquante tarifs différents! Quand on invoque la justice, il faut savoir de quoi on parle!

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous l'accorde: le 144 appelle l'ambulance la plus proche du lieu de l'accident ou du domicile de la personne malade, et il est vrai que cela introduit un certain arbitraire quant au tarif pratiqué, puisque celui du SIS n'est pas le même que celui des privés. Mais j'attire encore une fois votre attention sur le fait que, à ce jour, il n'existe aucun règlement en la matière! Si demain les privés veulent hausser leur tarif à 2000 francs, ils peuvent le faire! Serez-vous d'accord avec cela? Quant à moi, je suis d'avis que le Canton doit d'abord élaborer un règlement et clarifier la situation. Je pense même qu'il devrait créer un groupe de travail qui en serait chargé, comme je l'ai déjà proposé plusieurs fois.

En effet, il n'est pas tout à fait normal que le 144 gère les ambulances comme il le fait actuellement. J'ajoute que, la nuit, les ambulanciers privés ne travaillent pas, et que c'est le SIS qui intervient dans tout le canton. Heureusement, il y a moins d'interventions que durant la journée! Mais, de jour, les ambulanciers privés se font de coquettes recettes!

Je continue à proposer une recette annuelle totale de 2 169 000 francs pour les ambulances de la Ville, sur la base des données chiffrées passées en revue avec le

commandant Wicky. J'ai déposé un amendement dans ce sens hier ou avant-hier, et je ne comprends pas que vous ne l'ayez pas reçu, Monsieur le président. Je le déposerai donc à nouveau en troisième débat.

Le président. Merci, Monsieur le maire. J'ai enregistré que vous déposeriez cet amendement en troisième débat. En l'état, nous voterons l'amendement de la commission des finances pour une augmentation de 1 million de francs des recettes des ambulances de la Ville.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 45 oui contre 6 non (1 abstention).

Page 69, cellule 4007000, Agents de Ville et domaine public, groupes de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. Nous avons reçu deux amendements concernant cette ligne budgétaire. Le premier émane de la commission des finances et demande une diminution de 2 millions de francs correspondant à la suppression de 20 postes vacants d'agents de ville – ou agents municipaux (AM). Le deuxième amendement, déposé par les démocrates-chrétiens, demande une diminution de 1 million de francs et le transfert de ce montant des AM aux agents de sécurité municipaux (ASM).

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous présente en quelques mots cet amendement proposant la suppression de 20 postes d'AM actuellement vacants, ce qui permettrait de réaliser une économie directe de 2 millions de francs. Inutile de vous dire que, vu les 30 millions de francs de déficit de la Ville dans le budget 2007, cette économie serait la bienvenue!

On me rétorquera peut-être que le Service des agents de ville et du domaine public est le seul à rapporter de l'argent à la Ville... A cela je répondrai que les amendes d'ordre attribuées par 20 AM ne rapporteront jamais plus de 2 millions de francs en une année! Enfin, je l'espère... Nous proposons donc la suppression de ces 20 postes vacants, tout en espérant que le magistrat ne nous annoncera pas, dans quelques instants, que cet argent a été dépensé pour engager du personnel administratif au sein de son département...

Quant à l'amendement démocrate-chrétien, qui propose d'enlever 1 million de francs aux AM pour l'affecter aux ASM, nous le refuserons pour une raison extrêmement simple: le budget actuel permet d'engager 120 ASM, or il y en a 104

en fonction à l'heure où je vous parle. La Ville a donc une marge de manœuvre de 16 ASM. Avant d'en engager d'autres, étendons plutôt leurs compétences...

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne comprends pas que certains d'entre vous veuillent supprimer 20 postes comme cela. Lorsque vous avez voté les 84 postes d'AM, en 2002 sauf erreur, je vous avais dit que j'en utiliserais un certain nombre pour des emplois touchant à l'organisation du service concerné. J'en avais besoin! J'ai retrouvé le *Mémoire* de la séance en question, et je vous y renvoie. Un certain nombre de postes ont donc été utilisés pour l'encadrement, l'administration, le service technique, les relations humaines, la gestion informatique... sans compter les téléphonistes et les enquêteurs.

Il y a un an ou deux, j'ai annoncé qu'il y avait moins d'amendes d'ordre en matière de stationnement – ce que confirme la baisse de la recette sur les amendes d'ordre que vous avez pu constater – et que je disposais de quelques postes vacants d'AM qui seraient coulés au SIS. Cela a été fait et cinq postes ont été coulés au SIS.

Aujourd'hui, il est facile de calculer combien de postes sont vacants: il y en a cinq chez les ASM, et cinq chez les AM. Le 24 août 2006, nous avons donc lancé une inscription dans les journaux pour les repourvoir. Nous avons reçu 65 candidatures pour les ASM, dont 47 ont été retenues après examen, sur la base d'un entretien personnel. Un deuxième tour d'entretiens a permis de sélectionner trois candidats, dont les dossiers sont maintenant entre les mains de la Police, qui doit les examiner en vue de leur engagement pour l'école de formation au printemps prochain.

Nous avons également lancé une inscription pour les cinq postes vacants d'AM, et nous avons reçu 480 dossiers, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Après un examen complet, 35 candidats ont été convoqués à une séance d'information, suivie d'un test. J'attire votre attention sur le fait que sur les douze candidats retenus, cinq sont en recherche d'emploi. La commission des finances ayant voté l'amendement qui demande une diminution de 2 millions de francs, j'ai dû geler la procédure d'engagement, en attendant la décision du plénum.

Les auteurs de cet amendement sont partis de l'idée que, sur 84 postes d'AM, 64 étaient occupés par des agents circulant dans la rue, et qu'il en restait donc 20 de vacants. Or je viens d'expliquer qu'ils ont été partiellement utilisés, de sorte qu'il n'en reste que dix de vacants entre les ASM et les AM. Par conséquent, je demande au Conseil municipal de maintenir ces 2 millions de francs au budget.

M^{me} Odette Saez (DC). Le groupe démocrate-chrétien considère que les ASM ont un rôle à jouer pour la sécurité en ville et qu'ils contribuent au sentiment de sécurité de nos citoyens. En revanche, nous constatons que la fonction d'AM a rempli la mission qui lui avait été confiée, et il ne nous paraît pas opportun de la renforcer. Il s'agit plutôt de la diminuer. Nos concitoyens apprécieront! Voilà pourquoi nous sommes favorables à la diminution des ressources allouées aux AM. Parallèlement et selon les vœux émis par le biais de plusieurs motions demandant un renforcement du rôle, de la présence et des effectifs des ASM, les démocrates-chrétiens souhaitent accroître les ressources qui leur sont dévolues. Notre amendement demande donc d'enlever 1 million de francs aux AM pour réaffecter la même somme aux ASM, à qui elle sera plus utile.

M. Simon Brandt (R). Monsieur Hediger, j'avais beau m'y attendre, vos propos m'étonnent et me déçoivent! Nous vous votons des postes d'AM, et vous engagez du personnel de bureau! Nous avons un problème de sécurité en ville, et vous engagez des îlotiers de civilité alors que vous pourriez engager des ASM! Vous coulissez les postes de manière assez phénoménale, je trouve! Et, en plus, vous prétendez ne pas avoir de quoi payer aux ASM les indemnités téléphoniques dont ils ont besoin, puisqu'ils contactent régulièrement la gendarmerie au moyen de leur téléphone portable. Mais révissez un peu les priorités de votre département, Monsieur le magistrat! Vous nous dites que vous avez engagé du personnel de bureau, mais tel n'était pas le but du crédit voté pour les 84 postes d'AM!

Nous maintenons donc notre amendement, qui demande la suppression des 20 postes vacants d'agents municipaux.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). La commission des finances a procédé à un simple calcul dont il est ressorti qu'il y avait 20 postes d'AM vacants. Mais nous attendions de connaître vos chiffres, Monsieur Hediger. Malheureusement, il y avait beaucoup de bruit quand vous vous êtes exprimé et je n'ai peut-être pas été très attentive mais, d'après ce que j'ai compris, certains de ces postes ont effectivement – et à la demande du Conseil municipal – été coulissés l'année dernière au SIS. En effet, il s'agissait alors d'apporter des renforts audit service, dont les effectifs insuffisants n'étaient plus en mesure d'assurer certaines interventions.

Mais une fois ces cinq postes coulissés au SIS, sur 20, il devrait en rester 15; or vous nous dites qu'il n'en reste que cinq, Monsieur le maire. D'après mes calculs, 20 moins 5, cela fait bien 15! Pourriez-vous nous donner des explications à ce sujet, afin que nous puissions finalement nous prononcer en connaissance de cause, en sachant si nous devons ou non soutenir l'amendement de la commission des finances?

Je répète qu'il ne s'agit ici que des AM, et qu'il n'est pas question d'une éventuelle suppression de postes d'ASM. La commission des sports et de la sécurité est actuellement en plein travail pour essayer de revaloriser la fonction d'ASM et de faire en sorte qu'elle assure une vraie sécurité, qu'elle restaure le sentiment de sécurité auprès de nos concitoyens, et nous ne toucherons donc pas à ces postes-là. Aujourd'hui, nous parlons bien des AM.

M. André Hediger, maire. Tout d'abord, j'ignore où vous avez trouvé ces 20 postes vacants d'AM! Le Conseil municipal a voté en 2002 la création de 84 postes d'AM, et j'ai annoncé alors que ces derniers ne seraient pas tous en uniforme dans la rue. Il vous suffit de consulter le *Mémorial* pour retrouver mes propos. Un certain nombre de ces postes ont dû être utilisés pour l'administration, l'enregistrement des amendes, les services techniques, l'informatique, l'encadrement, etc. Or c'est ce que j'ai fait, puisque 15 postes ont été utilisés de cette manière. Par ailleurs, j'en ai coulé cinq au SIS, à la demande du Conseil municipal; ils se sont libérés un an ou deux après. Il n'y a donc jamais eu 20 postes vacants chez les AM! A ce jour, il y en a cinq en voie d'être repourvus, et c'est tout! Je ne sais vraiment pas d'où viennent ces 20 postes vacants dont vous faites état, Madame Fontanet!

M. Didier Bonny (DC). J'ai deux questions à poser au magistrat Hediger, vu les informations que nous avons reçues – mais je pense qu'il nous faudra reprendre tout cela au troisième débat. La première est la suivante, et elle concerne les ASM. Vous nous avez dit, Monsieur Hediger, qu'il y avait actuellement cinq postes vacants, et que seuls trois dossiers de candidature avaient été retenus, sur les 47 sélectionnés après un premier examen. Cela signifie-t-il que seuls trois candidats pourraient devenir ASM, et qu'on n'en a même pas trouvé cinq qui feraient l'affaire? Si cinq postes sont libres, je ne comprends pas pourquoi on n'a pas retenu cinq personnes, mais trois!

Je passe à ma deuxième question. J'aimerais savoir si, en tenant compte des charges patronales et autres, un poste d'AM coûte bien environ 80 000 francs par an à la Ville de Genève. Cette estimation est-elle correcte? Merci de me donner ces deux réponses, en vue du troisième débat de tout à l'heure!

Le président. Eh bien, voilà un débat de commission que nous poursuivons en séance plénière...

M. André Hediger, maire. Monsieur Bonny, je peux vous répondre tout de suite. En ce qui concerne les ASM, un certain nombre des 47 candidats retenus,

environ une vingtaine, ont déjà été reçus pour un entretien. Parmi eux, trois ont déjà été sélectionnés. Nous devons recevoir ces jours le reste des candidats, et nous espérons en choisir finalement cinq ou même six, afin de présenter un ou deux dossiers supplémentaires à la Police, qui en recale facilement, notamment en raison de problèmes visuels.

Je réponds maintenant à votre deuxième question. Un poste d'AM est estimé à 83 073 francs par an, charges comprises, alors qu'un poste d'ASM atteint 100 796 francs. Je m'attendais à cette question, c'est pourquoi j'avais demandé ces données au Service des ressources humaines.

Mis aux voix, l'amendement de la commission des finances demandant une diminution de 2 millions de francs est refusé par 58 non contre 1 oui (3 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement démocrate-chrétien demandant une diminution de 1 million de francs et le transfert de cette somme aux ASM est refusé par 50 non contre 4 oui (4 abstentions).

Page 63, cellule 4002060, Piscines, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association usagers Bains des Pâquis, page 18 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 50 000 francs de la subvention destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis.

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons décidé de vous proposer aujourd'hui une diminution de 50 000 francs de la subvention destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis, à Genève. Pourquoi? La commission des sports et de la sécurité a posé des questions concernant les subventions, et je vous rappelle... (*Brouhaha.*)

Le président. Attendez un instant, Monsieur Winet. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, je vous demande d'écouter l'orateur. Notre travail budgétaire n'est pas fini! Si vous voulez discuter, sortez, sinon, écoutez!

M. René Winet. Il y a au Service des sports et de la sécurité 144 subventions copiées-collées de budget en budget, c'est toujours pareil, et il en va de

même en ce qui concerne les bains des Pâquis. Nous en avons demandé la raison, et il nous a été répondu que l'Association des usagers des bains des Pâquis était responsable de l'entretien du bâtiment et des installations attenantes. Or son compte d'exploitation pour l'exercice 2005 nous montre qu'elle a fait un bénéfice de 30 000 francs – tout en ayant reçu la subvention de 420 000 francs de la Ville.

Nous avons également appris, par certains de nos collègues, que l'on ne reçoit pas de ticket d'entrée lorsque l'on se rend aux bains des Pâquis. Les entrées n'y sont donc pas contrôlées – comme bien d'autres données, là-bas! Nous avons vraiment l'impression d'avoir affaire à du copinage dans la gestion de cet endroit. Evidemment, le magistrat nous garantit que tout est contrôlé, qu'il n'y a aucun problème et que tout va bien... Mais, puisque nous avons la preuve qu'il n'y a pas de tickets d'entrée, nous supposons que les recettes pourraient représenter 50 000 francs. Nous proposons donc cette diminution de subvention pour obliger l'Association des usagers des bains des Pâquis à gérer un peu mieux ses affaires.

En outre, je rappelle que les fermages dépendent en principe de la Gérance immobilière municipale (GIM), c'est-à-dire du département de M. Muller, dès janvier 2006. Mais ici le changement n'a pas encore été effectué et ce fermage est encore sous la responsabilité de M. Hediger. Pourquoi? C'est évidemment le meilleur de tous les fermages de la Ville... Je félicite d'ailleurs l'association concernée pour son grand succès, ça travaille très fort, tout le monde est content et peut se féliciter de voir les bains des Pâquis fonctionner ainsi. Mais nous ne comprenons pas pourquoi une affaire qui marche aussi bien a besoin de 420 000 francs de subvention. Je répète qu'elle devrait aussi être un peu mieux contrôlée.

J'ai donc une autre proposition à soumettre au Conseil municipal ce soir. Puisqu'il a refusé d'accorder 50 000 francs à l'Espace Rousseau, faisons un *deal*: votons la diminution de 50 000 francs de la subvention destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis, et donnons cette somme à l'Espace Rousseau. Je crois que, comme cela, tout le monde sera content! (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Roberto Brogini, président.)

Le président. Nous ne sommes pas au marché...

M. André Hediger, maire. Je m'attendais au dépôt d'un amendement concernant l'Association des usagers des bains des Pâquis. Je l'ai dit en commission des

sports et de la sécurité et je le répète ce soir: le travail de cette association est fabuleux! Une bonne partie des personnes qui y travaillent sont des bénévoles qui se dévouent pour la gestion de cet endroit.

Les bains des Pâquis sont un lieu très populaire à Genève qui est fréquenté toute l'année. On y croise toutes les couches de la population, qui participent aux multiples activités organisées sur place, été comme hiver. En outre, cette association, dont j'ai transmis au Conseil municipal le rapport d'activité et les comptes, entretient la plage et la nettoie pour le bien des baigneurs, et elle se charge elle-même de repeindre toutes les cabines. Vraiment, ce sont des gens dévoués!

Je sais où vous voulez en venir, Monsieur Winet: cet endroit est trop populaire à votre goût, et cela vous gêne. Voilà pourquoi vous aimeriez diminuer la subvention de la Ville de Genève à l'Association des usagers des bains des Pâquis – comme vous venez de le dire il y a un instant – afin que le prix d'entrée des enfants et des adultes soit augmenté! Eh bien, moi, je résiste à cela! En effet, un prix de 2 francs pour les adultes et de 1 franc pour les enfants est correct pour aller se bronzer à la belle saison.

La buvette dépend maintenant du département de M. Pierre Muller. M. Winet prétend qu'il n'y a pas de tickets; or je m'y suis rendu et j'ai pu constater qu'il y en avait, comme dans tous les établissements! La seule différence, c'est que les serveurs ne mettent pas les tickets sur les tables, car ils pourraient s'envoler et tomber dans l'eau. Je me suis donc renseigné! Nous avons également envoyé le Contrôle financier faire une étude, et il a rendu un excellent rapport.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande donc de vous opposer à la diminution de la subvention municipale destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis. Nous devons continuer à les encourager! (*Applaudissements.*)

M. Gérard Deshusses (S). Pour l'Alternative, il est extrêmement important que les fermages soient toujours bien gérés. Des bruits ayant circulé au sujet de celui des bains des Pâquis, des contrôles ont été effectués et ont prouvé de manière sûre que la gestion qui en est faite est parfaitement correcte. Par conséquent, il n'y a aucune raison de diminuer la subvention destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis.

Et même en cas de mauvaise gestion, si les contrôles effectués avaient démontré l'existence d'une faute, ce n'est pas en supprimant la subvention que nous aurions changé quoi que ce soit et que nous aurions réglé le problème. Il aurait

fallu prendre d'autres mesures. Quoi qu'il en soit, supprimer une partie ou la totalité d'une subvention pour les raisons évoquées par M. Winet – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – est une fausse solution. Et, de toute manière, il n'y a aucune raison de le faire en ce qui concerne les bains des Pâquis, puisque leur gestion est parfaitement correcte. Mais il est vrai que le succès remporté par l'association qui s'en occupe peut rendre certains milieux jaloux... Cela, nous le comprenons bien!

M. René Winet (R). Nous ne sommes pas là ce soir pour porter des critiques, mais pour trouver des moyens de réaliser des économies. Ici, nous pouvons économiser 50 000 francs et donner un signe à l'Association des usagers des bains des Pâquis pour lui dire qu'elle travaille bien, mais qu'elle pourrait travailler mieux encore et se passer de 50 000 francs.

Monsieur Hediger, nous parlons de deux choses différentes, vous et moi! Vous faites allusion aux tickets du restaurant, alors que, pour ma part, j'ai parlé des tickets d'entrée. Ne confondez pas les bains eux-mêmes et le fermage! Les premiers dépendent de vous, Monsieur Hediger, et le deuxième de M. Muller. C'est différent. Il me semble que vous ne savez pas très bien de quoi vous parlez! J'ai dit qu'il n'y avait pas de tickets d'entrée, et cela a été confirmé par des gens de votre bord. Je n'ai pas évoqué les tickets du restaurant, qui n'ont rien à voir. Et ne venez pas prétendre qu'il n'y a pas de tickets d'entrée à cause du vent! Quand quelqu'un entre dans un théâtre ou à la piscine, il reçoit un ticket. C'est bien ce qui se passe aux Vernets et à Varembe! Alors pourquoi en va-t-il différemment des bains des Pâquis? Je ne le comprends pas!

L'association concernée travaille avec le restaurant, ce qui est très bien, mais il faut tout de même garder un certain contrôle sur ce qui se fait. Je ne m'étonne vraiment pas que la Ville ait 2 milliards de francs de dette, puisque ses affaires ne sont pas contrôlées! (*Quelques applaudissements.*)

M. Gérard Deshusses (S). Je dois tout de même saluer l'acharnement – au demeurant sympathique – de M. Winet à l'encontre de l'Association des usagers des bains des Pâquis. Je ne comprends pas que l'on veuille réduire une subvention pour demander une meilleure gestion à une association qui fonctionne aussi bien et qui rencontre un succès populaire retentissant!

Monsieur Winet – merci de lui transmettre mes propos, Monsieur le président – je vous propose que nous reprenions toute l'étude de ce budget 2007, et que nous donnions ce genre de signes à l'ensemble des associations ayant un succès populaire certain, de même qu'à toutes celles qui n'en ont pas et qui,

pourtant, reçoivent des subventions auxquelles vous n'avez pas songé à toucher. Je suis prêt à y passer toute la nuit! Faites-nous la liste, et on recommence tout!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'interviens brièvement, tout d'abord parce que j'ai été mis en cause. Il est vrai que mon département est responsable de la buvette des bains des Pâquis, qui n'est plus un fermage, puisque nous allons le transformer en bail commercial. Il est vrai aussi que cet établissement remporte un franc succès, fonctionne bien et remplit son rôle. En effet, les bains des Pâquis attirent des citoyens locaux et beaucoup d'étrangers qui sont très impressionnés par leur fonctionnement, ce qui est remarquable.

Au mois de janvier 2007, nous recevrons le comité de l'Association des usagers des bains des Pâquis au cours d'une audition afin d'y voir un peu plus clair. Pour ma part, en tant que gestionnaire des deniers de la Ville, je trouve qu'il y a tout de même une certaine opacité, dans cette affaire – mais je ne porte pas de jugement, je parle simplement de certains points qui restent à élucider. Surtout – c'est un combat que je mène depuis longtemps, et je l'ai dit à moult reprises dans cette enceinte – je ne comprends pas que l'on puisse privatiser la jetée des Pâquis. Je ne trouve pas normal qu'une association encaisse directement 2 francs pour permettre à un quidam d'aller au phare des Pâquis. Voilà un exemple dont je discuterai et les questions que je poserai lors de l'audition de l'Association des usagers des bains des Pâquis. Je répète que, pour le moment, je ne porte pas de jugement, mais que de vraies questions se posent et que ses représentants doivent venir s'expliquer avec le Conseil administratif. Je me réjouis de cette entrevue!

Le président. C'est une vieille histoire...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 18 oui (1 abstention).

Le budget de M. Hediger, pages 59 à 70, est adopté.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous annonce l'état de la situation après examen du département des sports et de la sécurité. L'excédent de charges s'élève à 29 344 447 francs, ce qui représente une amélioration de 1 300 975 francs par rapport au montant initial.

*Département de M. Manuel Tornare, conseiller administratif.
Page 73, cellule 5003000, Patrimoine et périscolaire – Ecoles,
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

Le président. Le premier amendement concernant le département de M. Tornare émane de la commission des finances. Il demande une augmentation de 50 000 francs destinée aux achats de livres pour les promotions scolaires.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (57 oui).

*Page 75, cellule 5004000, Espaces verts et environnement,
groupe de comptes 316, Loyers, fermages et redevance d'utilisation.*

Le président. Nous avons reçu un amendement du groupe libéral qui demande une diminution de 259 400 francs sur cette ligne budgétaire, avec la justification: «Il faut savoir si l'on acceptera le crédit de 1,5 million de francs prévu au plan financier pour la remise en état des immeubles avant de s'engager dans une location de terrain.»

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà une proposition d'amendement à laquelle l'Alternative pourra sans doute se rallier, vous comprendrez très vite pourquoi. A la page 140 du projet de budget 2007, on peut lire ce qui suit dans les explications concernant l'augmentation de cette ligne budgétaire: «Location d'un centre de production horticole, en remplacement des centres de La Grange et Beaulieu, devenus obsolètes.» Il s'agit en l'occurrence, non pas des Bornaches, mais d'une location à Troinex.

Or la commission des travaux a traité mercredi dernier le crédit pour aménager des vestiaires destinés aux jardiniers du centre horticole de La Grange, dont on nous dit précisément qu'il est obsolète! Par ailleurs, dans le budget d'investissements pour 2008 figure un crédit de 1,5 million de francs en vue de la remise en état des serres situées sur les terrains de Troinex. Vous comprendrez donc que nous n'avons pas besoin de louer ces surfaces en 2007, et qu'il sera assez tôt pour le faire en 2008. Sinon, au moment où on nous présentera le crédit de rénovation, on nous dira que nous sommes obligés de le voter, puisque nous avons loué les terrains!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut savoir ce que l'on fait: ou bien nous aménageons quelque chose au parc La Grange, ou bien nous le faisons sur le territoire de Troinex, comme prévu. Voilà la raison pour laquelle je

pense que cet amendement – pour une fois! – pourra être accepté par l'ensemble du Conseil municipal.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je comprends votre étonnement, Monsieur Queloz, mais il est peut-être dû à une imprécision dans le document que vous avez sous les yeux; je tiens donc à faire amende honorable.

Le crédit dont il est question ici n'est pas lié au parc La Grange. Comme vous le savez, nous avons mis un terme aux contrats de culture, qui avaient bien commencé mais qui ont mal fini et ont coûté un saladier à la Ville. En effet, nous avons parfois été trompés par certains pépiniéristes à qui nous avons acheté des arbres et qui ne nous ont pas livré ceux que nous avons commandés... Peu importe, je ne veux pas remuer le passé, la crise du SEVE étant terminée. Je regarde vers l'avenir.

Puisque nous n'avons plus de contrats de culture, nous avons décidé d'agrandir les Bornaches – pour ceux qui ne le savent pas, il s'agit de terrains qui nous appartiennent depuis des années à Perly-Certoux – où il existe déjà une pépinière. Or, au lieu de dépenser des millions de francs pour ce faire, la cheffe du SEVE, M^{me} Cottu, s'est dit que nous pourrions peut-être louer des surfaces aux agriculteurs, lesquels traversent une crise en ce moment, il faut bien le dire. Cela leur rendra service et participera à sauver la zone agricole dans ce canton.

Cette location nous permettra donc, en fait, de réaliser des économies. C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de me laisser ces 259 400 francs. Je crois que cette solution relève d'une bonne et saine gestion, et je peux vous garantir que cela nous coûtera moins cher que les contrats de culture qui ont ruiné la Ville – et ce n'était pas ma gestion!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 21 oui.

Page 79, cellule 5008000, Délégation à la jeunesse, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, qui demande une diminution de 20 000 francs des frais entraînés par les publications concernant la Délégation à la jeunesse. L'exposé des motifs nous ayant déjà été présenté en début de séance, nous passons directement au vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 29 non contre 25 oui.

Page 72, cellule 5002000, Délégation à la petite enfance, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Crèches, garderies et jardins d'enfants, page 20 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane du groupe libéral et demande une diminution de 2 millions de francs, correspondant au tiers de l'augmentation par rapport au budget 2006, de la subvention destinée aux crèches, garderies et jardins d'enfants.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cela fait de nombreuses années – en tout cas depuis l'arrivée du magistrat Tornare, qui a suivi l'impulsion donnée par Michel Rossetti pour développer la petite enfance – que certains d'entre nous votent les projets de budgets et que d'autres les refusent, mais cela de manière globale, et non pas forcément à cause de la petite enfance. Pendant ce temps, nous avons vu le budget de la petite enfance notablement augmenter.

Or, dans le projet de budget 2007 du Conseil administratif, la petite enfance fait l'objet d'une augmentation de près de 9 millions de francs par rapport aux comptes 2005, et d'un peu moins de 6 millions de francs par rapport au budget 2006. Le Conseil administratif, dans son rapport à l'appui du budget 2007, nous dit qu'il a deux objectifs pour 2007: consolider environ 190 places de crèche créées en automne 2006 et en créer une centaine de nouvelles. Il nous dit également qu'il poursuit son effort et son intention de municipalisation des collaborateurs de la petite enfance – en d'autres termes, l'extension du service public.

Le groupe libéral est conscient de la demande des familles en termes de places de crèche, mais il est tout aussi conscient de la situation financière actuelle de la Ville de Genève. Nous pensons qu'il y a des choix à faire, d'autres priorités à fixer et certains efforts du Conseil administratif à modérer. Lors de l'étude du projet de budget en commission, on nous a souvent affirmé que d'autres départements que celui de M. Tornare – voire même d'autres services du sien – avaient fait le sacrifice de certains investissements, renonçant à demander des augmentations budgétaires et choisissant même d'opérer des réductions, afin de concentrer l'effort principal sur la petite enfance.

Or la diminution que le groupe libéral propose ici ne porte pas sur la subvention destinée à la petite enfance elle-même, mais sur son augmentation prévue pour 2007. En effet, nous souhaitons diminuer cette dernière de 2 millions de francs. J'insiste: au lieu d'une augmentation de près de 6 millions entre le budget 2006 et le budget 2007, nous proposons une augmentation de 4 millions de francs seulement. C'est tout de même une somme assez importante!

Chers collègues, je vais vous expliquer comment nous en sommes arrivés à ce chiffre de 2 millions de francs. Nous avons utilisé une simple règle de trois qui vaut ce qu'elle vaut, mais nous sommes bien obligés de travailler ainsi, vu les éléments dont nous disposons en tant que conseillers municipaux. Comme je l'ai dit, le rapport à l'appui du projet de budget 2007 du Conseil administratif parle de 190 places de crèche à consolider qui ont été créées en automne 2006. Or nous avons pu lire dans la presse que certaines d'entre elles n'existaient pas encore tout à fait, car il fallait mettre le projet en route, trouver des collaborateurs, etc. Il s'agit donc d'une procédure qui s'instaure tout gentiment, entre 2006 et 2007. Ledit rapport mentionne également la création de 100 nouvelles places de crèche.

190 plus 100, cela fait 290, et c'est là qu'intervient ma petite règle de trois: nous divisez 5 880 000 francs par 290, puis vous multipliez le résultat obtenu par 190. Le chiffre auquel vous parvenez alors vous permet de constater que 100 places équivalent à une somme d'un peu plus de 2 millions de francs. Voilà pourquoi nous pensons qu'il convient de voter cet amendement visant à réduire de 2 millions l'augmentation prévue.

En outre, je répète ce que j'ai déjà dit dans cette enceinte, lors du vote des précédents budgets: nous assistons depuis plusieurs années à une municipalisation rampante de la petite enfance, qui se fait sans que le Conseil municipal ne soit vraiment sollicité à ce sujet. Il est vrai que, depuis 2006, il l'est, et que la commission sociale et de la jeunesse, à qui notre plénum a renvoyé la résolution PR-476 y afférente, est en pleins travaux sur l'extension du service public. Ces travaux sont d'ailleurs très étonnants, mais je ne vais pas tout en dévoiler maintenant, puisqu'un rapport de commission suivra au cours de ces prochaines semaines ou de ces prochains mois. J'insiste néanmoins sur le fait que ce que nous avons entendu est pour le moins surprenant!

L'esprit de notre amendement est donc le suivant. Il s'agit de décréter une sorte de moratoire sur la municipalisation de la petite enfance, de la freiner un tout petit peu, ce qui permettra à la Ville de réaliser quelques économies. J'insiste sur le fait que nous ne voulons pas diminuer le nombre de places de crèche existantes, mais ralentir la progression. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous remercions de suivre le raisonnement du groupe libéral et de voter cet amendement.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Oberholzer, vous m'aviez habitué à plus de bon sens concernant la petite enfance! J'ai beaucoup de respect pour vous, mais je n'avais encore jamais entendu un tel discours dans votre bouche! Je rappelle que, lorsque les documents concernant l'extension du service public à la petite enfance sont parvenus dans ce plénum, tous les partis

– et les libéraux aussi! – ont dit que la municipalisation était une question d’opinion, une question idéologique. Mon collègue Muller m’a signifié qu’il n’y était pas favorable car, en tant que libéral, il ne pouvait pas l’accepter, et je l’ai respecté.

Mais il ne faut pas mélanger le qualitatif – c’est-à-dire le processus de municipalisation de la petite enfance – et le quantitatif! Je rappelle que les partis ne l’avaient pas fait, lors du débat auquel je viens de faire allusion. Mesdames et Messieurs, vous accepterez ou vous refuserez cette municipalisation dans quelques mois. L’affaire est entre vos mains à présent, puisque c’est le délibératif de la Ville de Genève qui décidera et non le magistrat. Mais je redis encore une fois que la municipalisation des crèches n’est pas le débat que nous devons mener maintenant.

Il s’agit ici de l’aspect quantitatif, et vous aviez tous dit que vous ne vouliez pas empêcher les parents de disposer de places supplémentaires dans les institutions de la petite enfance. Je crois que personne n’y est opposé! Alors, Monsieur Oberholzer, excusez-moi de vous dire que vous me donnez ici une tribune de choix pour réaffirmer la lisibilité de ma politique, alors que je ne l’avais pas sollicitée, même si cela peut me réjouir. Par vos propos, vous venez de démontrer aux téléspectateurs et à la presse que le Parti libéral n’est pas favorable à une politique de la petite enfance! Je vous enjoins une fois de plus de mettre de côté l’aspect idéologique et de laisser à chacun son opinion. Ici, la question n’est pas d’ordre idéologique.

En l’occurrence, la Ville a construit ou transformé, avec l’accord du Conseil municipal, un certain nombre de jardins d’enfants, de garderies et de crèches. Il est vrai que nous en inaugurons beaucoup, et nous ne cesserons pas de le faire! Les ralentissements qui entravent ce processus ont deux causes. Premièrement, nous avons énormément augmenté le nombre de places de crèche depuis 1999, puisque nous avons passé de 35% à 65% dans notre réponse à la demande. Vous imaginez donc l’effort pécuniaire accompli! C’est énorme! Nous sommes l’une des villes les plus dynamiques d’Europe! Mais il est vrai que nous avons de la peine à recruter le personnel qualifié nécessaire pour ces places de crèche, car ces personnes ne sont pas assez nombreuses sur le marché de l’emploi.

Deuxièmement, comme vous l’avez dit vous-même, Monsieur Oberholzer, mon département a aussi dû faire des sacrifices dans certains services, dont la petite enfance également. J’ai ainsi dû ralentir l’ouverture à 100% de certaines institutions de la petite enfance. Alors, vous n’allez pas maintenant bloquer encore davantage ce processus! L’effort pécuniaire, je l’ai fait! Lorsque M^{me} de Tassigny et moi-même avons élaboré le budget initial de la petite enfance, nous avons estimé nos besoins à 7 ou 8 millions de francs. Résultat des courses: nous n’en demandons qu’un peu plus de 5 au Conseil municipal, mécanismes sala-

riaux compris – vous savez très bien que nous ne pouvons pas y déroger puisque, comme pour la fonction publique municipale, telles sont les promesses que nous avons faites au personnel avec l'accord du Conseil municipal.

S'il vous plaît, ne diminuez pas l'offre au moment où nous essayons de l'augmenter pour répondre à la demande des parents en matière d'accès aux institutions de la petite enfance. Je pense que la politique que je mène depuis 1999 en la matière est une bonne politique, et je dois dire qu'elle est quand même appréciée par certains!

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je ne suis pas vraiment étonnée du dépôt de cet amendement... En effet, année après année, la petite enfance est attaquée et je me lève chaque fois pour la défendre! C'est ainsi!

Je rappelle que les crèches étaient l'une des cinq priorités du Conseil administratif, et qu'elles le sont heureusement restées. Malheureusement, nous avons dû réduire la voilure, non pas seulement en raison des difficultés financières de la Ville, mais également parce que nous ne trouvons pas assez d'éducatrices et d'éducateurs. Nous espérons que le Canton mettra encore davantage l'accent sur ces formations, qu'elles soient initiales ou complémentaires.

J'ajoute qu'il ne s'agit pas de créer uniquement des postes d'éducateurs et d'éducatrices, mais probablement aussi des postes administratifs. En effet, l'ouverture d'un certain nombre de places de crèche chaque année implique des frais. J'imagine donc que l'augmentation de la somme destinée à la petite enfance ne concerne pas que des éducateurs et des éducatrices, mais également un certain nombre d'autres personnes travaillant près des enfants: des postes administratifs, mais aussi des cuisiniers et des cuisinières, des lingers et des lingères, etc.

Quant aux mécanismes salariaux, ils absorbent déjà plus ou moins 2 millions de francs, le reste de l'augmentation de la subvention devant répondre à l'ouverture de nouvelles places de crèche. Enfin, il est très dommage de construire des crèches pour les laisser à moitié vides! Cela ne sert absolument à rien! Par conséquent, autant les remplir et continuer à offrir à la population cette prestation très demandée. Je rappelle que les enfants qui fréquentent une crèche sont en sécurité et bénéficient d'une attention dont ils ne peuvent forcément jouir ailleurs.

La classe moyenne – et même la classe moyenne supérieure, maintenant – se dirige de plus en plus vers les structures municipales de la petite enfance, parce qu'elles sont de qualité. Elles ne représentent donc pas forcément une aide pour les seules personnes dans l'impossibilité de trouver une autre solution, mais un véritable choix de la population. Or je pense que nous siégeons justement dans cette enceinte pour répondre à ces choix!

M. Marc-André Rudaz (UDC). L'Union démocratique du centre aura la liberté de vote sur cet amendement. En ce qui me concerne – et je demande à mon groupe d'y songer – je pense que les crèches représentent un réel besoin de la population active, qui est d'ailleurs reconnu dans tous les cantons suisses. Malheureusement, les places manquent et je crois qu'il ne faut pas s'attaquer à ces institutions. Nous sommes tout à fait d'accord de nous en prendre aux dépenses de luxe que fait la Ville, mais pas au social de base, fondamental pour les ouvriers et les classes populaires qui travaillent. En tout cas, telle est ma position et celle des membres de mon groupe qui me soutiendront!

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai bien entendu les propos de notre magistrat en charge des affaires sociales au sujet du quantitatif et du qualitatif. Nous n'allons pas ouvrir ici le débat sur la municipalisation de la petite enfance, laquelle a sans doute des vertus et un certain intérêt, même si elle présente aux yeux des libéraux deux gros inconvénients: elle coûte cher, et elle ne permet pas de créer une seule place de crèche supplémentaire. Elle ne répond donc pas au besoin des familles!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Ce n'est pas le sujet!

M. Jean-Pierre Oberholzer. J'en reviens donc à notre amendement. Je le répète, l'augmentation des coûts de la petite enfance et de la subvention y afférente, au cours de ces dernières années, démontre que nous avons vécu une municipalisation rampante. Il y a eu les modifications de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) – FOP 1, puis FOP 2 – afin de mettre les collaborateurs de la petite enfance pratiquement au niveau des fonds de prévoyance et de la caisse de retraite des fonctionnaires de la Ville. Tout cela représente des charges supplémentaires et une augmentation de la masse salariale, sans permettre la création de nouvelles places de crèche.

Nous estimons que nous ne pouvons pas maîtriser ces chiffres-là. D'ailleurs, nous ne savons pas quelle est la part de l'augmentation de la subvention pour la petite enfance qui sera dévolue à la finalisation de l'extension du service public et quelle sera la part dévolue à l'augmentation des places de crèche. Simplement, nous estimons qu'en créer 190 entre l'automne 2006 et la fin 2007, ce ne sera déjà pas mal, surtout quand on sait qu'il faut compter entre 1,5 et 2,5 enfants par place.

Notre amendement est donc une manière de dire que nous souhaitons un moratoire sur l'augmentation des places de crèche. Ce matin, entre 8 h et 10 h,

nous avons parlé de moratoire concernant d'autres subventions auxquelles il fallait prendre le temps de réfléchir. Par conséquent, prenons-le pour étudier la question de la petite enfance! La règle de trois que j'ai exposée tout à l'heure sert surtout à déterminer un montant. Nous demandons donc au Conseil administratif de continuer à progresser en termes de création de places de crèche à hauteur de 4 millions de francs supplémentaires par rapport au budget 2006, et de 7 millions de francs par rapport aux comptes 2005. Mais nous estimons que les 2 millions objet de notre amendement peuvent servir à combler une partie du déficit de la Ville de Genève.

On nous dit que le développement de la petite enfance est une priorité qui exige de faire des choix. Or nous constatons en effet que la petite enfance coûte cher et que sa subvention augmente, mais nous ne remarquons pas qu'elle entraîne beaucoup de choix dans d'autres domaines! On peut bien nous proposer des diminutions de 50 000 francs ici ou là, dans le projet de budget 2007, mais je demande où est la diminution de 6 millions de francs correspondant à l'augmentation de la somme dévolue à la petite enfance. Nous voyons bien qu'il y a en fait une absence de choix ailleurs, sauf peut-être au département des sports et de la sécurité, dont le projet de budget 2007 reste équivalent à 2006. Mais le budget de tous les autres départements augmente! Je trouve donc les choix entraînés par la priorité qu'est la petite enfance relativement légers!

M. Didier Bonny (DC). Mon intervention a trait à la réalité des chiffres que l'on nous soumet chaque année à propos de la petite enfance. Monsieur Tornare, vous savez que je me suis souvent insurgé contre ces données, ces dernières années, notamment parce que les subventions fédérales ou cantonales annoncées étaient pour le moins fantasmagoriques, comme nous avons pu le vérifier lors de l'étude des comptes.

J'aimerais donc poser une question au magistrat – et cela tombe bien, puisqu'il a demandé à reprendre la parole! Le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a-t-il les moyens de sa politique de la petite enfance, non pas au niveau des investissements et des constructions de bâtiments, mais au niveau du personnel? Toutes les auditions auxquelles nous avons déjà procédé sur la municipalisation de ce secteur me laissent les plus grands doutes. Je ne serais même pas vraiment surpris qu'il y ait 2 millions de francs de moins que prévu aux comptes 2007, et cela pour la simple et bonne raison que la politique volontariste – il faut le reconnaître – de M. Tornare n'atteint pas ses objectifs à cause du manque de personnel.

Finalement, nous pouvons nous dire que, même si le budget est gonflé de quelques centaines de milliers de francs, voire de 1 ou 2 millions de francs, ce n'est pas trop grave... Que la Ville ait 28 ou 30 millions de francs de déficit, en

fin de compte, ne change pas grand-chose! Nous retomberons sur nos pattes au moment des comptes. Mais j'aimerais vous entendre répondre à ma question, Monsieur Tornare, et nous dire si vous avez les moyens de votre politique, au niveau du personnel, pour toutes les places de crèche que vous souhaitez ouvrir en 2007.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. M. Jean-Pierre Oberholzer continue – très subtilement, je dois le dire – à mélanger le quantitatif et la municipalisation des crèches, car il a bien vu qu'il pouvait ainsi en effrayer certains... Monsieur le conseiller municipal, je vous demande de laisser de côté la municipalisation des crèches, car c'est une partition qui se jouera en 2008 ou 2009, en fonction du feu vert du nouveau Conseil municipal et, bien évidemment, en amont, de la décision de la commission des finances et de la commission sociale et de la jeunesse. Je crois d'ailleurs avoir entendu dire qu'elles demanderaient de négocier un troisième scénario avec les partenaires sociaux. Mais c'est là un autre chapitre.

Vous m'accusez de mener une municipalisation rampante de la petite enfance, et j'accepte cette critique que je prends comme un compliment, comme je vous l'ai souvent dit. Je ne suis pas du genre à critiquer mon prédécesseur M. Rossetti, dont je pense qu'il a mené une réelle politique de la petite enfance entre 1990 et 1999; en effet, lui aussi a augmenté le nombre de places de crèche. En revanche, son point faible – et je le lui ai souvent répété – c'étaient les conditions salariales du personnel de ce secteur. A la demande du Conseil administratif et du Conseil municipal, nous avons par exemple récupéré la crèche Le Tournesol, à la Servette, dont les employés – directrice comprise – étaient payés 1500 francs par mois! Monsieur Oberholzer, qui peut vivre à Genève avec 1500 francs par mois, à l'heure actuelle? C'est impossible! J'ai donc revalorisé les salaires de ces personnes.

Je me suis également aperçu que les fonds de retraite du personnel de la petite enfance – non pas à la CAP, mais à la FOP – étaient dérisoires. J'ai d'ailleurs fait le même exercice pour les concierges de la Ville de Genève, qui touchaient des retraites minimales alors qu'ils avaient eu un bon salaire au cours de leur activité. J'ai donc diminué leurs salaires pour qu'ils aient de meilleures retraites. Cela a été fait intelligemment et salué par le plénum. Concernant la petite enfance, je me suis dit que, humainement et politiquement parlant, il n'était pas acceptable d'avoir des employés aussi mal payés. Dans ces conditions, il est normal qu'ils n'aient pas envie de venir travailler le matin, qu'ils soient employés par un service public ou non.

Je pense que je mérite plutôt des compliments – mais je n'en attends guère... – pour cette «municipalisation rampante» qui représente une véritable améliora-

tion pour le personnel de la petite enfance. Tout de même, nous ne lui avons pas offert la lune! J'ai même parfois dû lui faire comprendre certains aspects moins positifs entraînés par ce processus, il faut le savoir. Nous sommes actuellement en discussion et, mardi prochain, si j'en crois mon agenda, nous signerons peut-être une nouvelle convention collective de travail (CCT).

J'ai dit à M^{me} Buchs et à la représentante du syndicat VPOD, ainsi qu'aux autres partenaires sociaux que, puisqu'ils voulaient un statut égal à celui des secteurs municipaux, il fallait que le personnel de la petite enfance accepte la suppression de la participation aux caisses maladie. J'ai donc supprimé l'article correspondant dans la CCT en vigueur, ce qui, pour des raisons juridiques, a nécessité de la geler momentanément. Le magistrat Tornare n'a pas sabré la CCT, comme l'ont dit les syndicats SIT et VPOD, mais nous l'avons gelée jusqu'à ce que les partenaires sociaux acceptent cette mesure. C'est quand même courageux, oui ou non? Nous verrons bien, la semaine prochaine, s'ils y parviendront, mais je pense que c'est une bonne mesure.

Monsieur Bonny, quand je suis arrivé au Conseil administratif en 1999, j'ai demandé à M^{me} Brunshwig Graf, à l'époque responsable du Département cantonal de l'instruction publique, d'augmenter les effectifs de l'Ecole d'éducatrices et d'éducateurs du jeune enfant. Elle a fait un effort, mais j'ai réitéré ma demande par la suite, car nous aimerions vraiment voir tripler ou même quadrupler le nombre d'étudiants en formation dans cette école. Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions, mais je dois dire que le DIP a fait un effort. Nous verrons bientôt les effets de cette politique, Monsieur Bonny!

Nous essayons également d'accepter des équivalences au niveau des diplômes, afin de pouvoir engager du personnel frontalier ou d'autres cantons de Suisse, qui arrive nombreux chez nous, sachant qu'il y a des emplois disponibles dans ce secteur à Genève. Je répète néanmoins que je ne comprends pas pourquoi on n'augmente pas davantage le nombre d'élèves de l'Ecole d'éducateurs et d'éducatrices, alors que Genève souffre de chômage! Mais c'est là un autre débat, et je ne veux pas l'aborder aujourd'hui.

En ce qui concerne les subventions émanant de la Confédération ou du Canton, M. Bonny avait raison, l'année passée: j'ai reconnu que les prévisions étaient trop optimistes et j'ai fait amende honorable. Ces montants ont été quelque peu surévalués, en raison de promesses qui nous avaient été faites et qui n'ont pas été tenues.

Je viens d'apprendre que le Fonds d'équipement communal serait prêt à donner, comme je vous l'ai dit en commission... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, je vous demande de faire un peu de silence et de ne pas trop vous balader dans les travées!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Quand on est le magistrat en charge du dernier département étudié lors du débat budgétaire, on reçoit moins d'attention que les autres! Je le sais depuis 1999! C'est la fatigue... Je reprends donc ce que je disais. Comme je l'ai signalé à la commission sociale et de la jeunesse, je pense obtenir plus d'argent que prévu de l'Association des communes genevoises (ACG), ce qui nous permettra certainement de retomber sur nos pattes. Mais il demeure certain que nous avons diminué un peu la voilure en matière de petite enfance, et que les sommes attendues ne suffiront peut-être pas à reprendre le rythme espéré.

On m'a accusé de ne pas avoir fait des choix assez draconiens dans mon département... Excusez-moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais nous en revenons à la discussion de 8 h ce matin. Même M. Rudaz l'a dit: dans le domaine social, il y a des urgences indéniables, on le constate au quotidien. C'est vraiment un secteur qui nécessite des sommes importantes, dans ce pays, si l'on veut mener une politique sociale qui réponde aux besoins. Et ce sera certainement encore pire demain! Vous connaissez aussi bien que moi, Mesdames et Messieurs, la situation des personnes accueillies dans les abris comme celui de la Protection civile de la rue des Vollandes, ou dans les clubs sociaux de la rive gauche et de la rive droite. Malheureusement, la précarité augmente et il faut de l'argent pour mener une politique sociale qui entend l'enrayer.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 48 non contre 17 oui.

*Page 77, cellule 5007, Social,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Diverses actions sociales ponctuelles, page 23 des subventions).*

Le président. Nous avons reçu un amendement du groupe libéral demandant une diminution de 40 555 francs correspondant à la suppression de l'action Voisins/Voisines. La justification apportée est que celle-ci ne correspond pas au rôle de la Ville de Genève et tue les initiatives privées.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà une action sociale dont la Ville peut faire l'économie, car elle n'a pas beaucoup plus d'effet qu'un vent dans l'eau. Vous me direz que cela fera toujours des bulles... Eh bien, voilà justement le problème: cela fait des bulles! Je veux dire par là que l'effet obtenu est contraire à celui qui est recherché.

Heureusement, dans l'immeuble où j'habite, par exemple, on n'a pas besoin d'attendre une année pour trouver l'occasion d'aller boire un verre, un café, ou

un apéritif avec ses voisins! S'ils suivent nos débats à la télévision, ils pourront en témoigner quand vous voudrez: tout se passe très bien! Quand les rencontres entre voisins sont organisées, et donc forcées, elles deviennent plutôt un inconvénient. Certaines personnes se sentent gênées de ne pas y aller ou obligées d'y participer, et on regarde de travers celles qui ne l'ont pas fait. L'action Voisins/Voissines va donc dans le sens inverse du but recherché et tue l'initiative individuelle. La Ville peut en faire l'économie, c'est pourquoi j'ai déposé cet amendement.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je m'exprime au nom de l'Alternative. Cet amendement a le mérite de nous permettre de dire tout le bien que nous pensons de l'action Voisins/Voissines, alors que nous n'en avons pas toujours l'occasion au cours de nos débats.

Bien sûr, dans l'idéal, les contacts entre voisins devraient aller de soi. Mais c'est malheureusement de moins en moins le cas, dans notre société de plus en plus individualiste. Cette action a permis à bien des gens de reprendre contact, de se remettre à se parler... Elle représente une véritable économie en matière de prévention, c'est-à-dire qu'elle permet d'éviter nombre de téléphones à la police pour tapage nocturne, et la prise d'antidépresseurs... Elle crée du lien social, ce qui est essentiel à nos yeux, et combat l'insécurité que la droite dénonce si souvent.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 24 oui (1 abstention).

Page 77, cellule 5007, Social, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Prestations municipales, page 24 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane lui aussi du groupe libéral. Il demande une diminution de 10 300 000 francs qui correspond à la suppression des prestations municipales.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral vous propose ce soir de supprimer les prestations municipales offertes par notre collectivité, selon un règlement d'application sur le versement des aides financières du Service social, aux bénéficiaires des prestations de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) résidant sur le territoire de la Ville. En effet, vous savez sans doute que,

pour toucher ces prestations municipales, il faut habiter en ville de Genève, être bénéficiaire OCPA et en faire la demande auprès du Service social.

Les montants concernés ici s'échelonnent de 185 francs par personne et par mois à 420 francs pour un groupe familial de six membres. Nous avons plusieurs raisons de supprimer ces prestations municipales. Tout d'abord, tant la Confédération que le Canton mènent actuellement de grandes réflexions quant aux missions que doivent accomplir les différentes collectivités publiques. Il y a même certains transferts qui se font déjà. Nous estimons qu'il est temps, pour la Ville de Genève, de réfléchir un peu plus à fond aux missions qu'elle doit remplir.

A nos yeux, il convient de signaler à l'Etat que le soutien aux aînés doit être une mission cantonale remplie par l'OCPA. Cet office le fait d'ailleurs pour tous les résidents du canton de Genève, et nous percevons mal, en période de restrictions et de budget déficitaire, pourquoi un rentier OCPA habitant sur le territoire de la Ville toucherait une somme supplémentaire chaque mois, alors que celui qui habite en dehors du même territoire n'en recevrait pas. Nous avons le plus grand respect et le plus grand souci de nos aînés, mais nous aimerions savoir pourquoi certains sont plus favorisés que d'autres, alors qu'ils sont tous résidents genevois. Par notre amendement, nous entendons faire prendre conscience qu'il se pose un problème d'équité et que la Ville n'a plus lieu de continuer à favoriser certains aînés, surtout au vu des difficultés financières qu'elle traverse actuellement.

L'OCPA, quant à lui, fait une réflexion tout à fait analogue: pourquoi ne diminuerait-il pas les sommes qu'il verse à ses rentiers en fonction de ce que leur offre la Ville de Genève ou toute autre entité? Même si cette mesure n'est pas encore tout à fait appliquée aujourd'hui, elle commence à l'être: en effet, certaines personnes qui ont eu la mauvaise idée de déclarer à l'OCPA ce qu'elles recevaient par ailleurs ont vu leur rente diminuer. Les prestations municipales aux rentiers de l'OCPA sont donc une subvention indirecte de la Ville à un organisme cantonal.

Notre souci est également de faire des choix, en Ville de Genève. Pour le groupe libéral, il s'agit clairement d'aider les plus démunis, les plus faibles, ceux qui ont le plus besoin de notre soutien financier – je veux parler des bénéficiaires des allocations municipales. Malheureusement, rien n'est parfait et le règlement des allocations municipales est tel que, budget après budget, nous votons un montant dont nous constatons ensuite dans les comptes qu'il n'a pas pu être entièrement dépensé. Cela ne signifie pas que tout va bien dans notre municipalité, mais simplement que ce règlement n'est plus adapté à la situation actuelle et a atteint ses limites.

Par conséquent, nous appelons de nos vœux une révision du règlement des allocations municipales, afin de mieux répondre à la demande des plus démunis

et de ceux qui en ont le plus besoin, et nous demandons la suppression des prestations municipales. Si nous n'avons pas déposé ce matin de projet d'arrêté ou de motion urgente pour la révision du règlement des prestations financières fournies par la Ville de Genève, c'est parce que nous savons que notre proposition de suppression des prestations municipales aux rentiers de l'OCPA n'obtiendra certainement pas une majorité.

Mais si d'aventure certains d'entre vous, chers collègues, m'ont entendu et veulent suivre le groupe municipal libéral à ce sujet, nous déposerons immédiatement un projet de motion urgente invitant le Conseil administratif à supprimer l'article 2 du règlement municipal concernant ces prestations, de façon que nous ne soyons pas confrontés à des problèmes d'illégalité au mois de janvier...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, quelques communes – surtout celles de la périphérie, ainsi que la Ville de Genève – octroient des prestations municipales depuis des années. Grâce à Didier Bonny et à des représentants de l'Alliance de gauche, le Conseil municipal les a fait augmenter, il y a quelques années, de 155 à 185 francs par mois. Ce n'est pas énorme, mais c'est toujours un peu de beurre dans les épinards!

J'ouvre une brève parenthèse pour dire que la vie est souvent plus chère dans les villes que dans les campagnes. Je crois que la vie est moins chère à Dardagny qu'à Plainpalais ou à la Jonction. (*Des conseillers municipaux protestent.*) Si! Des évaluations ont été faites et pourraient vous le prouver! Nous avons demandé à Evaluanda un rapport sur la pauvreté dans les quartiers, et je peux le ressortir car il démontre ce que je viens de dire; c'est donc une vérité.

Quant à ce petit supplément bien nécessaire pour certains aînés, l'Etat nous a dit qu'il voulait que toutes les communes le suppriment à partir de l'année 2008. Nous en avons déjà discuté à l'ACG, et cela donnera certainement lieu à un débat très mouvementé. J'ai rencontré dernièrement des assistants sociaux qui m'ont affirmé qu'ils ne se laisseraient pas faire, et les aînés non plus. C'est vrai, il est toujours difficile de supprimer des acquis sociaux. Ce débat aura certainement lieu l'année prochaine, puisque l'Etat – c'est sa politique, et il doit l'assumer – veut une égalité de traitement d'une commune à l'autre, comme l'a dit M. Oberholzer. Au lieu de donner lui-même ces 185 francs à toutes les communes, il veut les supprimer! On verra ce que les aînés diront... Je me réjouis de connaître leur réaction, même si je ne serai peut-être alors que spectateur dans cette affaire! J'irai peut-être manifester avec eux!

Quant aux allocations ponctuelles, pourquoi diminuent-elles? Je vous renvoie au débat de ce matin à 8 h, Monsieur Oberholzer. Je croyais que les libéraux l'avaient compris: l'aide individuelle concerne l'Etat, et l'aide communautaire

la Ville. Voilà pourquoi ces allocations municipales diminuent. En revanche, les sommes allouées au communautaire augmentent.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 22 oui.

Le budget de M. Tornare, pages 71 à 79, est adopté.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe de l'état de la situation après examen du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. L'excédent de charges s'élève à 29 394 447 francs, ce qui représente une amélioration de 1 250 975 francs par rapport au montant initial. Nous remercions les services financiers pour la rapidité avec laquelle ils nous fournissent ces chiffres.

Nous voilà parvenus au terme du deuxième débat sur le projet de budget 2007. En attendant de recevoir les arrêtés et de pouvoir les voter, je suspends la séance durant quelques minutes.

(La séance est suspendue de 22 h 52 à 23 h.)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous passons au vote des arrêtés avec les nouveaux chiffres. Auparavant, je vous en donne lecture.

(Le président donne lecture des arrêtés.)

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 39 oui contre 28 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 45 oui contre 9 non (12 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté par 46 oui contre 3 non (18 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté I. – Budget administratif et mode de financement

<i>Article premier. – Budget de fonctionnement</i>	Fr.
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 077 494 555
sous déduction des imputations internes de	<u>72 641 660</u>
soit un total des charges nettes de	1 004 852 895
et les revenus à	1 048 100 108
sous déduction des imputations internes de	<u>72 641 660</u>
soit un total des revenus nets de	975 458 448

L'excédent de charges présumé s'élève à 29 394 447 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	80 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	80 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	20 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	20 000 000
c) total	
dépenses	100 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	100 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		80 000 000
amortissements ordinaires	64 817 525	
amortissements complémentaires	0	
moins déficit du budget de fonctionnement	<u>– 29 394 447</u>	
autofinancement		<u>35 423 078</u>
insuffisance de financement		44 576 922
b) patrimoine financier		
investissements nets		20 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>810 528</u>
insuffisance de financement		19 189 472
c) total		
investissements nets		100 000 000
amortissements ordinaires	65 628 053	
amortissements complémentaires	0	
moins déficit du budget de fonctionnement	<u>– 29 394 447</u>	
autofinancement		<u>36 233 606</u>
insuffisance de financement		63 766 394

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 29 394 447 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Arrêté II. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2007, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2007 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2007.

Arrêté III. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2007 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté I, article 3, arrondi à 63 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par des excédents de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2007, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le président. En vertu de l'article 82 du règlement, le troisième débat aura lieu après une courte interruption de séance.

(La séance est suspendue de 23 h 6 à 23 h 28.)

Troisième débat

M. Alexis Barbey (L). J'aimerais faire part à l'assemblée de mon amertume à l'aube de ce troisième débat. Le groupe libéral, à l'issue d'un travail de préparation important mené avec les autres partis de l'Entente en vue de ce débat budgétaire, a proposé aujourd'hui des amendements équivalant à près de 30 millions de francs d'économies. Leur acceptation aurait permis au Conseil municipal de voter un budget 2007 équilibré, malgré les transferts de charges de la part du Canton, dont la Ville n'est pas responsable.

Mais à l'issue de cette journée, sur les 30 millions d'économie proposés, même pas 300 000 francs ont été votés! A nos yeux, ce résultat n'est pas médiocre, mais lamentable – tout comme le ton général sur lequel s'est déroulé le débat budgétaire jusqu'à présent. Je viens de le dire: l'Entente s'y est présentée après une longue préparation, avec des arguments de fond qui tenaient la route et qui auraient mérité un meilleur traitement que celui que leur a réservé l'Alternative. A mes yeux, cette dernière est restée sans arguments tout au long de notre débat – sans arguments, mais pas sans voix!

La majorité d'au moins dix voix dont a bénéficié la gauche à chaque vote vous a donné, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, une facilité évidente qui, jointe à votre suffisance, n'a franchement pas donné à la population un bon exemple de ce qu'il est possible de faire dans le cadre d'un débat budgétaire.

Je vous propose de faire un petit calcul: le budget de la Ville de Genève représente environ 1 milliard de francs. En arrondissant un peu, on peut dire que notre municipalité compte 200 000 habitants. Par conséquent, chacun d'eux, quel que soit son âge – y compris les bébés et les personnes âgées – devra fournir en 2007 un effort moyen de 50 000 francs. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, je sais bien que ce n'est pas vous qui financez ce budget et que, par conséquent, peu vous chaut que nous demandions des efforts aussi considérables à la population genevoise. Mais vous pourriez au moins vous demander ce que la Ville propose, en échange de ces 50 000 francs par personne! Si vous regardez la vérité en face, vous serez comme moi: pas très fiers du résultat de nos travaux.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour la précision des chiffres, la somme des diminutions votées aujourd'hui ne s'élève pas à 300 000 francs, mais bien à 1 250 975 francs. Il fallait que cela soit dit!

*Tous les départements, nombreuses cellules,
groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

Le président. Le premier amendement de ce troisième débat émane des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 644 027 francs correspondant à une réduction de 10% du budget destiné aux postes temporaires.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Nous proposons à nouveau cet amendement, pour les raisons évoquées en deuxième débat. Il s'agit, je le rappelle, de réduire de 10% le budget des postes temporaires, et non d'empêcher l'engagement de temporaires, comme l'ont prétendu certains magistrats. Nous sommes parfaitement conscients du fait que certains départements – notamment celui des affaires culturelles et celui des sports et de la sécurité – ont plus particulièrement besoin d'engager des temporaires, compte tenu de certaines missions qui leur sont propres.

Cependant, au cours de l'étude du projet de budget en commission, nous nous sommes aperçus – et cela nous a été confirmé aujourd'hui par l'un des magistrats – que les sommes destinées aux postes temporaires étaient régulièrement détournées de leur but. Comme je l'ai dit au cours du deuxième débat, le statut de la fonction publique est si rigide que l'on a peur d'engager définitivement des personnes du premier coup et de ne pas pouvoir s'en débarrasser ensuite. Le budget des temporaires est donc souvent utilisé pour engager du personnel à l'essai, en quelque sorte. Par conséquent, nous estimons que 90% de la ligne budgétaire concernée suffiraient largement pour engager les temporaires dont la Ville a besoin.

En outre, je me permets d'insister encore une fois sur le fait que, avec un déficit pareil, la Ville doit absolument trouver le moyen de réaliser des économies. Ce n'est pas à nous, conseillers municipaux, de décider aujourd'hui quel département ou quel service devra diminuer de 10% l'engagement de temporaires, car cette décision doit bien évidemment être arbitrée au sein du Conseil administratif. Néanmoins, nous souhaitons montrer que nous pouvons faire des économies. Compte tenu de ce que nous avons appris, nous sommes certains que cette diminution de 10% que nous demandons ne mettra pas en péril l'engagement des temporaires qu'il est nécessaire d'engager.

En revanche, nous sommes également certains que cela empêchera peut-être les magistrats de se servir de cet argent pour engager des fonctionnaires fixes en essayant de pallier la rigidité des statuts du personnel municipal.

M. Alpha Dramé (Ve). Nous ne voterons pas cet amendement, pour la simple raison que le budget alloué aux postes temporaires est utilisé par le Conseil administratif en cas de besoin. Le *personal stop* a été décrété et l'exécutif le respecte. Nous savons bien que la Ville ne peut pas renoncer à recruter du personnel tout en entendant assurer ses prestations actuelles. Or il faut bien trouver une ligne budgétaire qui permette de recruter des personnes pour des activités ponctuelles d'appui; c'est indispensable, surtout au sein d'une administration où le Conseil municipal a verrouillé le recrutement de personnel nouveau. Après le gel des nouveaux postes, nous ne pouvons pas priver le Conseil administratif de la seule bouée de sauvetage qui lui reste pour des activités temporaires et des cas d'urgence! Nous restons cohérents avec nos choix, c'est pourquoi nous ne suivrons pas l'Entente sur ce point.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 29 oui.

*Page 1, cellule A002000, Administration centrale,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. L'amendement suivant émane à nouveau des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 140 000 francs – ce qui équivaut environ au 50% – des frais de publication de l'administration centrale.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous avons redéposé non seulement cet amendement, mais les sept amendements relatifs aux frais de publication. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ils n'ont pas de caractère politique et nous les trouvons indolores, puisqu'ils ne concernent pas le personnel municipal et ne représentent au total qu'une diminution de 20% des frais de publication. Ils n'auront donc pas de lourdes conséquences sur les 685 publications de la Ville de Genève – il faut rappeler ce chiffre!

Pour notre part, nous jugeons l'argumentaire de l'Alternative relativement indigent en la matière, surtout chez les Verts qui nous avaient habitués à davantage de rigueur et d'intérêt pour ce type d'amendements. Mais c'était peut-être à une autre époque, où les Losio et les Brogginini étaient parfois prêts à faire une entorse à leurs alliances électorales pour accepter des amendements frappés au coin du bon sens... Je rappelle que nous vivons à l'heure de la réduction du volume total de papier utilisé et des envois postaux! Nous pouvons admettre que les invitations à des vernissages, par exemple, soient aujourd'hui envoyées par

internet. Ce n'est pas difficile à comprendre, inutile d'avancer quantité d'arguments pour cela!

C'est pour cette raison que nous redéposons ces amendements à valeur symbolique. Tout comme lors du deuxième débat, je les défends ici une fois pour toutes à l'occasion du premier d'entre eux, et je ne reviendrai pas sur les six suivants. J'espère – tout en soupçonnant que tel ne sera sans doute pas le cas – que vous les accepterez, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, car ils sont frappés au coin du bon sens, je le répète. Trop de communication tue la communication, nous le savons, dans cette enceinte!

M. Alpha Dramé (Ve). Au nom de l'Alternative, je réponds une fois de plus que nous ne suivrons pas l'Entente dans cette coupe hasardeuse faite à la hache et à la hâte! Nous sommes d'accord de discuter sur le principe de diminuer les groupes 31, puisque nous avons déposé la motion M-423 actuellement en discussion à la commission des finances pour obtenir un budget par missions et prestations. Il s'agit là de coupes ciblées, faites au bistouri, sur des prestations bien précises et avec des objectifs très clairs.

Mais nous ne pouvons pas suivre l'Entente, quand elle vient nous annoncer en plein débat budgétaire qu'il faut faire des coupes hasardeuses, à la hache et à la hâte. Et cela, sous le seul prétexte qu'internet est un moyen de communication! Pensez-vous que M. Tartempion, quand il parle de culture, a accès à un ordinateur? Et songez aussi aux économies d'échelle! La direction que veut suivre l'Entente en la matière n'est donc pas la bonne, et nous ne nous y rallierons pas.

M. Alexis Barbey (L). Monsieur le président, permettez-moi de réagir à l'argumentaire de M. Dramé! Il consiste, de manière simpliste – comme tout ce qu'a proposé l'Alternative aujourd'hui – à affirmer que l'Entente dépose des amendements faits à la hâte et à la hache. Mais ce n'est pas vrai! Nos amendements sont le résultat de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois de travail! Aussi bien au sein des commissions que lors de nos caucus, nous avons littéralement décortiqué ce projet de budget! Chacune de nos propositions a donc été mûrement réfléchie et dûment pesée, et aucune n'a été émise à la hâte.

Monsieur Dramé, vous ajoutez encore que les diminutions que nous demandons sont faites à la hache... Mais j'aimerais bien savoir comment vous entendez réussir à rétablir les finances de la Ville! La simple affirmation que vous n'êtes pas d'accord avec nos propositions n'est pas un argument suffisant à mes yeux.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 29 oui.

*Page 2, cellule A002000, Administration centrale,
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

Le président. Nous avons reçu un amendement des Verts, qui demande une augmentation de 200 000 francs pour favoriser les économies d'énergie.

M. Eric Rossiaud (Ve). En troisième débat, nous proposons à nouveau cet amendement qui demande la création d'une ligne budgétaire dévolue à l'Agenda 21. Ce crédit devrait conduire les services municipaux à faire des gestes simples permettant de réaliser des économies d'énergie ou de carburant.

Ni dans le budget, ni dans les comptes de ces dernières années n'apparaît de ligne relative à l'Agenda 21. Dans le budget 2007, il n'y a pas non plus de montant prévu pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 21. Serait-ce à dire que nous n'en avons pas assez? Au contraire, le Conseil administratif nous a prouvé, dans la proposition PR-509 qu'il a soumise au Conseil municipal il y a moins d'un mois, qu'il avait l'intention d'agir en la matière.

Nous proposons donc aujourd'hui d'instaurer une ligne budgétaire symbolique de 200 000 francs, afin d'essayer de lancer de petits gestes, une bonne pratique, et de donner les moyens à l'administration municipale d'être aussi exemplaire que nous l'attendons. Nous avons d'abord pensé demander des montants plus élevés, mais nous sommes revenus à des chiffres plus symboliques visant à montrer que nous soutenons l'administration dans sa volonté de consommer moins. A quoi sert l'engagement de délégués Agenda 21 dans les services, si nous ne leur donnons pas les moyens de mettre en œuvre leur action au jour le jour – et non pas uniquement dans le cadre de grands programmes d'assainissement? Il faut permettre à chaque fonctionnaire de donner des idées à son chef de département qui, lui, aura les moyens financiers de les réaliser.

Telle est la simple suggestion que nous soumettons au Conseil municipal par le biais de notre amendement: donner à l'administration les moyens de mener à bien ses intentions en matière d'Agenda 21. Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs, de voter oui avec nous. L'utilisation de cette somme de 200 000 francs pourra être évaluée chaque année, afin de savoir quelles économies elle aura permis de réaliser et combien cela aura rapporté à notre municipalité. Nous gageons que cette ligne budgétaire sera autofinancée à court ou à moyen terme. Par conséquent, merci de nous suivre...

M. Alexis Barbey (L). Les mêmes causes produisant les mêmes effets, je donnerai à cet amendement la même réponse que lors du deuxième débat, à savoir que nous ne sommes pas dupes!

Je tiens à souligner que la seule chose que l'Alternative ait proposée en deuxième débat, c'est une augmentation du déficit de la Ville et des moyens mis à disposition de l'administration. Voilà qui est déjà inadmissible en soi. Par ailleurs, il n'appartient pas au Conseil municipal de voter une nouvelle ligne budgétaire pour l'Agenda 21, tout simplement parce qu'il intervient de manière ponctuelle, sur chacun des projets soumis à son approbation, afin que l'Agenda 21 soit respecté. Il s'agit par exemple d'installer des cellules photovoltaïques sur les toits de certains immeubles, de renforcer l'isolation, de diminuer la consommation de papier, etc. Ces mesures sont prises au jour le jour, et elles ne nécessitent pas d'enveloppe globale.

Mais il y a encore autre chose... En effet, nous savons bien que cette manœuvre des Verts en cache une autre, et que, quand on leur donne le doigt, ils veulent le bras! Après avoir obtenu une ligne globale pour l'Agenda 21, ils voudront que les personnes chargées de l'Agenda 21 au sein de l'administration communale soient regroupées dans une unité Agenda 21, qui deviendra bientôt un département, et il nous faudra ensuite élire un magistrat Agenda 21! Mesdames et Messieurs, le groupe libéral n'acceptera pas cela, et nous refuserons cet amendement.

M. Didier Bonny (DC). J'interviens brièvement pour répéter aux Verts ce que j'ai déjà dit en deuxième débat. Je suis désolé de constater qu'ils persistent dans leur incohérence, puisqu'ils redéposent cet amendement! M. Rossiaud prétend que ces 200 000 francs seront une manière de soutenir l'administration dans son effort de consommer moins. Mais nous avons proposé une diminution de 282 000 francs pour la suppression de la manifestation «Les yeux de la nuit», qui consomme énormément d'énergie – nous y reviendrons tout à l'heure – et, si les Verts étaient cohérents, ils l'auraient votée. Or non seulement ils ne l'ont pas fait, mais en plus ils redéposent leur amendement pour une augmentation de 200 000 francs! Je trouve cela incohérent de leur part, je le répète. Nous refusons bien sûr leur amendement.

M. Alpha Dramé (Ve). Au nom de l'Alternative, je répète une fois de plus que nous ne sommes pas incohérents dans nos propos! (*Exclamations.*) D'accord, je le dis au nom des Verts, si vous voulez – et au nom de tous ceux qui croient que le développement durable est une réalité et non une utopie! Le développement durable ne peut s'exprimer à travers une politique disséminée, inexistante!

On fait de grandes déclarations mais, quand nous proposons un acte pédagogique permettant à l'administration de se rendre compte que ce que nous disons

peut être une réalité exprimée à travers des actes quantifiables, mesurables, susceptibles d'être retranscrits dans des documents administratifs comme le budget et les comptes, voilà que l'on ne veut plus en parler! L'Agenda 21 peut être une réalité exprimée par une ligne budgétaire symbolique de 200 000 francs et à laquelle des services municipaux pourront se référer.

Je répète à l'attention du préopinant libéral – vous transmettez, Monsieur le président – que les coûts de l'Agenda 21 sont disséminés dans l'administration. Il ne s'agit pas de créer un service de l'Agenda 21, puisqu'il existe déjà! C'est simplement un problème de rationalisation. J'ai essayé de rechercher dans le budget les montants dépensés aujourd'hui pour l'Agenda 21, et je suis arrivé à un total de 1 280 000 francs dispersés à travers douze rubriques. Pouvez-vous me dire, Monsieur Barbey, s'il y a un seul service de l'Etat...

Le président. Adressez-vous au président, s'il vous plaît, Monsieur Dramé.

M. Alpha Dramé. Monsieur le président, j'ai bien dit que c'était à vous que je m'adressais et que vous pouviez transmettre mes propos. Cela vous convient-il? (*Rires.*) Je continue. Il y a cinq déterminants de la politique environnementale en Suisse: l'eau, l'air, le sol, le bruit, et les déchets. La politique de l'Agenda 21 est une politique transversale que nous votons à certains niveaux pour corriger des erreurs, que ce soit à propos des déchets, de l'eau, etc. Mais elle devient un fourre-tout où l'on traite de tout et de n'importe quoi!

Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est un acte politique qui permette plus de transparence, c'est tout! Si le Conseil municipal ne vote pas cet amendement, nous déposerons une motion à ce sujet pour pouvoir mener le débat qu'il faut, car la Ville sera bien obligée, à un moment donné, de rationaliser ses actions en matière d'Agenda 21.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, je pense que nous gagnerions du temps, à l'avenir, en divisant nos séances en deux: celles qui concernent l'Alternative d'un côté, et celles qui concernent l'ensemble du Conseil municipal de l'autre...

J'aimerais que M. Dramé se souvienne – ou qu'il demande à ses collègues qui sont conseillers municipaux depuis plus longtemps que lui – de ce qui s'est passé lors de la création de la fonction Agenda 21. Plusieurs groupes, dont les démocrates-chrétiens – et d'autres partis de l'Entente, je crois – voulaient une unité Agenda 21 centralisée, qu'ils estimaient être une bonne chose. Or qui a demandé

de la répartir dans tous les départements? L'Alternative! Et voilà maintenant les Verts qui viennent nous dire que l'Agenda 21 est trop dispersé et qu'il manque de concertation!

Monsieur Dramé, vous qui êtes favorable aux économies – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – réfléchissez à la solution suivante, qui est toute simple: enjoignez à vos magistrats de réunir en une seule unité ces fameux délégués Agenda 21 actuellement répartis dans les départements, et ils seront alors plus performants, ils pourront vous soumettre des propositions et des bilans comme vous les souhaitez! Il est possible de faire mieux avec les moyens existants. Comment faire comprendre cela aux Verts?

Le président. Je ne manquerai pas de leur transmettre votre solution, Monsieur Pattaroni...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 51 non contre 17 oui.

*Page 5, cellule A010500, Divers – RH,
groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

Le président. L'amendement suivant, déposé par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, demande une diminution de 3 millions de francs, ce qui correspond à une réduction de 1% du personnel de l'administration en 2007 par le non-renouvellement des quelque 30 postes laissés vacants par les départs naturels.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Pour les mêmes raisons qu'en deuxième débat, nous redéposons cet amendement qui demande la réduction du personnel municipal de 1% en 2007 par le non-remplacement des postes laissés vacants lors des départs de fonctionnaires. Si nous demandons cette diminution de 30 postes, c'est parce que nous ne pouvons pas procéder autrement au niveau budgétaire. Il n'appartient pas au Conseil municipal de décider de quels postes précis il s'agit. Ce sont des postes actuellement vacants, qu'il est possible de ne pas repourvoir sans pour autant entraver les tâches prioritaires de notre municipalité. Nous demandons leur suppression dans le cadre des économies que nous proposons pour le budget 2007. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 28 oui.

*Page 6, cellule A700010, Conseil municipal,
groupe de comptes 300, Autorités et commissions.*

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral et radical qui demande une diminution de 183 500 francs, ce qui correspond à une réduction de 10% des jetons de présence des conseillers municipaux et des conseillères municipales pendant une année, comme participation à l'assainissement des finances de la Ville.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, afin de vous démontrer que nous continuons à travailler à nos propositions de diminution et à y croire, nous avons modifié notre amendement initial pour une diminution annuelle de 25% de nos jetons de présence, proportion apparemment insupportable pour cette assemblée. Nous avons donc limité notre demande à une diminution de 10%, ce qui représente 183 500 francs d'économie sur une ligne budgétaire d'un peu plus de 2 millions de francs. 10%, cela représente une séance avec relevée en moins par an, et la plupart des commissions sont parfaitement capables de se livrer à cet effort de rationalisation en évitant d'allonger inutilement leurs discussions... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Barbey, je vous interromps pour demander le silence. Nous sommes en troisième débat, et plus nous aurons le silence, plus nous avancerons vite!

M. Alexis Barbey. Je disais donc que les commissions peuvent sans aucun doute largement se permettre un petit effort de rationalisation en limitant le temps de parole de leurs membres et le nombre d'auditions auxquelles elles procèdent. Cela leur permettra de siéger moins longuement et de réduire le budget des jetons de présence de manière indolore. Je ne pense pas que cette diminution nuira à la motivation de l'un ou l'autre d'entre nous. Je sais que beaucoup versent ces montants à leur parti, que d'autres les considèrent plutôt comme de l'argent de poche que comme une partie intégrante de leur revenu. Mais, pour tous, il s'agit d'un effort à mon avis acceptable; c'est pourquoi je vous propose, chers collègues, d'accepter cette réduction de 10% du budget des jetons de présence des conseillers municipaux pendant une année.

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). L'Alternative ne reviendra pas sur sa position. Même une diminution de 10% – je retiens le ton presque méprisant de mon

préopinant lorsqu'il a articulé ce pourcentage – même 50 centimes de moins, sur les 5 francs l'heure que reçoit au final un conseiller municipal ou une conseillère municipale, ne sont pas à sous-estimer. Les partis de l'Alternative ne peuvent pas se permettre de réduire ne serait-ce que de 10% le montant des jetons de présence. Nous refuserons donc cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 22 oui.

Page 6, cellule A700010, Conseil municipal, groupe de comptes 317, Dédommagements.

Le président. Nous avons reçu deux amendements concernant cette ligne budgétaire – l'un des socialistes, de l'Alliance de gauche, des Verts et du Parti du travail, l'autre des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien – qui demandent exactement la même chose, à savoir une diminution de 28 450 francs, c'est-à-dire une réduction de 20% des frais de repas et de déplacement du Conseil municipal, comme participation à l'assainissement des finances de la Ville et comme contribution à l'effort général demandé.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, sur ce poste-là, contrairement aux jetons de présence, il nous paraît tout à fait possible de faire acte de contrition. Par conséquent, nous acceptons cette diminution de 20% de nos frais de repas.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (66 oui et 1 abstention).

Page 23, cellule 2003000, Information – communication, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien qui demande une diminution de 50 000 francs – c'est-à-dire d'environ 50% – des frais de publication pour l'information et la communication.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 28 oui.

*Page 25, cellule 2203000, Mobilité,
groupes de comptes 3xx, Budget global Mobilité.*

Le président. L'amendement suivant émane des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 3 393 360 francs, ce qui correspond à la suppression du Service de la mobilité. Le motif invoqué est qu'il s'agit d'un doublon notoire entre le Canton et la Ville.

M. Alexis Barbey (L). Nouvelle idée, nouvelle proposition... Tout à l'heure, le Conseil municipal n'a pas accepté la réduction du Service d'architecture que nous proposons. Ici, il s'agit pour nous de supprimer le Service de la mobilité.

Nos raisons sont importantes et nombreuses, mais je n'en citerai qu'une ou deux. Le Service de la mobilité assure avec grande diligence un travail déjà fourni par le Canton, qui en a la responsabilité. Par conséquent, à notre avis, ce service ne devrait pas exister au sein de notre municipalité. La manière la plus évidente dont se manifeste son activité est l'organisation d'une Semaine de la mobilité qui a prouvé, au fil des ans, qu'elle n'avait aucune incidence sur la circulation en ville et ne motivait nullement les automobilistes à utiliser moins leur voiture. Les objectifs de la Semaine de la mobilité demeurent flous et leur réalisation incertaine car, les jours ouvrables, la plupart des personnes qui se déplacent en voiture le font pour des raisons professionnelles. Par conséquent, cette manifestation n'a plus de raison d'être.

Pour cette raison, et pour garder une certaine cohérence entre les responsabilités respectives de la Ville et du Canton, le groupe libéral propose de supprimer le Service municipal de la mobilité.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviens très brièvement pour dire que cet amendement est aussi insultant vis-à-vis de la fonction publique municipale que celui qui visait tout à l'heure à diviser par deux le personnel du Service d'architecture. *Mutatis mutandis*, j'utiliserai les mêmes arguments pour contrer ce deuxième amendement. Tout à l'heure, lorsque le Parti libéral proposait de réduire de moitié un service qui construit, j'ai dit qu'il était, quant à lui, un parti plutôt enclin à la démolition budgétaire... Et maintenant, à propos du Service de la mobilité, qui a pour tâche de permettre de circuler et de favoriser la mobilité douce, les libéraux démontrent leur capacité de tourner en rond pendant un certain nombre d'heures sur les mêmes thèmes! Nous pouvons donc comprendre qu'un service comme celui-là n'ait guère d'utilité à leurs yeux... Mais, là aussi, je pense que la majorité de ce plénum choisira l'option du Conseil administratif, qui est bien différente de la leur.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le magistrat prétend que nous tournons en rond... Mais les libéraux prennent leurs responsabilités: ils ont travaillé sérieusement pour essayer de trouver comment réduire les dépenses de la Ville et présenter un budget 2007 honorable. C'est justement ce que vous n'avez pas réussi à faire, Monsieur Ferrazino!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les libéraux, non seulement votre travail n'est pas sérieux, mais il est pitoyable! C'est d'autant plus regrettable que vous ne soutenez pas les mêmes amendements en deuxième et en troisième débat, reconnaissant vous-mêmes que certains d'entre eux étaient si insultants vis-à-vis de certains services que vous n'osez les redéposer, suite aux arguments que nous vous avons opposés. Votre incohérence et le manque de sérieux de votre travail se traduisent dans le fait que l'amendement qui nous est soumis maintenant n'a pas été déposé en deuxième débat. Cela montre que, pour vous, le débat parlementaire n'est qu'une farce dont vous êtes les acteurs! Mais pour nous, la majorité, c'est un acte sérieux permettant de traduire des options politiques et de les mener à bien. Telle est peut-être la différence essentielle entre les deux parties de la salle... (*Applaudissements d'une part et huées de l'autre.*)

M. Alexis Barbey (L). A la place de nombreux membres de ce plénum qui applaudissent, je serais plutôt rouge de honte! Les arguments du magistrat sont absolument ridicules! Si nous n'avons pas redéposé notre amendement visant à supprimer la moitié du Service d'architecture, ce n'est pas parce que nous pensons que nos arguments sont mauvais, mais parce que nous avons constaté qu'il ne servait à rien d'essayer de faire boire un âne qui n'a pas soif!

Il en va tout autrement du Service de la mobilité. Monsieur Ferrazino – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – si nous en sommes arrivés à devoir proposer la suppression partielle ou complète de certains services, c'est pour plusieurs raisons. Premièrement, lesdits services, qui dépendent de M. Ferrazino, n'ont pas fait la preuve de leur utilité à nos yeux, et nous pensons qu'ils sont totalement inutiles. Je n'ai rien entendu dans la bouche du magistrat, tout à l'heure, qui me prouve le contraire.

Deuxièmement, le Conseil administratif dans son ensemble – et M. Ferrazino en particulier – s'est livré à un exercice budgétaire dans lequel il s'est contenté de pousser plus loin les manœuvres déjà engagées depuis quelques années. Ce faisant, il n'a pas témoigné du moindre sens de la responsabilité face aux transferts de charges qui attendaient la Ville de Genève et dont elle avait été dûment prévenue. En effet, cela faisait deux ans que le Canton y renonçait, et le Conseil

administratif n'a absolument rien fait pour permettre à notre municipalité d'y remédier. Alors, qu'on ne vienne pas ensuite jeter la pierre à ceux qui essaient de trouver des solutions pour sortir la Ville de Genève de l'ornière! (*Applaudissements.*)

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, certains propos sont difficilement admissibles. Nous essayons de rendre des comptes aux citoyens sur ce que la Ville a fait de l'argent qu'elle leur a pris! En 2007, plus de 1 milliard de francs seront dépensés pour le budget de fonctionnement de cette cité. En moins de vingt ans, on a augmenté le nombre de fonctionnaires de près de 1000 unités. Or quelles prestations supplémentaires offrons-nous aux citoyens en échange? Voilà la vraie question à se poser! Et quand nous essayons de dénoncer l'existence de doublons et de trouver comment réaliser des économies, nous nous faisons insulter! Tout au long du débat budgétaire d'aujourd'hui, l'Alternative n'a fait que démontrer son mépris pour la minorité municipale!

M. Olivier Coste (S). J'interviens en tant qu'instituteur. Tout à l'heure, M. Barbey a essayé de faire croire que le budget de l'Alternative exigeait 50 000 francs par an de la part de chaque citoyen, bébés et vieillards compris. Tels étaient les chiffres venus d'en face... Or un simple calcul démontre que 1 milliard de francs divisé par 200 000 habitants, cela fait 5000, et non pas 50 000! Dans son argumentation accusatoire pour essayer de culpabiliser la gauche, la droite a grossi de dix fois les chiffres qu'elle a cités, avec une différence de 45 000 francs par citoyen. Monsieur Barbey, revoyez la question à l'aide de votre machine à calculer! (*Applaudissements.*)

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Je remercie M. l'instituteur de nous faire la leçon. Mais il peut arriver à tout le monde de se tromper... Il est vrai que l'Alternative n'a pas vraiment couru ce risque, aujourd'hui, puisqu'elle n'a pas fait grand-chose d'autre que refuser les amendements qu'elle avait votés en commission des finances pour réduire certains postes! Pour notre part, nous avons essayé de combler quelque peu le déficit du budget 2007, après avoir passé chacun des départements au crible. Jusqu'à présent, nous n'avions pas été insultés et les magistrats nous avaient adressé des réponses cordiales – même M. Hediger s'est expliqué aimablement, alors que nous voulions lui supprimer vingt postes dont il ne disposait pas...

Monsieur Ferrazino – vous lui transmettez, Monsieur le président – nous connaissons votre don pour être méprisant et arrogant, pour renvoyer les gens à leurs études alors qu'ils essaient de travailler! Ce que nous avons proposé ce soir

ne vous plaisait peut-être pas – et je le regrette – mais nous n’avions pas d’autre choix. Si vous aviez pris vos responsabilités à temps et si vous aviez fait des choix, avec vos collègues du Conseil administratif, nous n’aurions pas été obligés de déposer des amendements qui peuvent vous paraître farfelus. Bien sûr qu’ils le sont un peu, car supprimer tout un service, même s’il constitue un doublon avec l’Etat, peut sembler difficile. Mais ce n’est pas une raison pour nous parler sur ce ton! Nous sommes ici parce que nous avons été élus, et nous essayons depuis des années de faire notre travail... Ce soir, vous avez dépassé les bornes, Monsieur le magistrat! (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, jusqu’à maintenant, les débats se sont extrêmement bien déroulés. Il est plus de minuit et la fatigue s’installe peut-être, mais je vous demande à toutes et à tous de rester courtois.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Apparemment, mes propos ont eu l’effet de réveiller certaines personnes... Madame Fontanet, votre intervention est quelque peu pathétique, car vous reconnaissez vous-même que votre amendement n’est pas très sérieux! Or c’est précisément ce que je disais à votre collègue Queloz!

Mais comment pouvez-vous mépriser à ce point trois services de la fonction publique – le Service d’architecture, le Service de l’énergie et le Service de la mobilité – alors que vous êtes candidate à la fonction de conseillère administrative et que vous risquez – vous devez compter avec ce risque! – d’être élue? Il se trouve que ces trois services appartiennent au département que j’ai le plaisir et l’honneur de diriger jusqu’au 31 mai 2007, et il m’appartient donc de les défendre.

Or le Parti libéral, dont vous êtes la porte-parole ce soir, Madame Fontanet, propose de manière complètement incohérente la réduction de moitié du Service d’architecture en deuxième débat, puis oublie cet amendement en troisième débat pour demander alors la suppression du Service de la mobilité, quant à lui oublié au cours du deuxième débat... Voilà qui démontre l’incohérence de votre démarche! Le rôle du Conseil administratif, année après année, consiste précisément à défendre les prestations fournies non seulement grâce à la majorité de gauche que nous espérons bien voir confirmée dans quelques mois, mais également grâce à la qualité des services municipaux – et en particulier de ceux que les libéraux ont tenté de supprimer ce soir de manière purement scandaleuse. Le scandale, Madame Fontanet, n’est pas dans les propos tenus par l’Alternative, mais bien dans les propositions que vous avez eu l’outrecuidance de formuler! (*Applaudissements.*)

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Monsieur Ferrazino, je suis effectivement candidate au Conseil administratif, mais je n'ai pas votre bilan à mon actif – et heureusement pour moi! Si j'en étais là, je ne me permettrais pas de donner des leçons! Pour le moment, je ne suis pas encore conseillère administrative, ce qui n'est pas votre cas. Alors, cessez de donner des leçons, occupez-vous de ce que vous avez fait, et je pense que tout ira beaucoup mieux...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 30 oui.

*Page 25, cellule 2203000, Mobilité,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. L'amendement suivant a été déposé par le groupe des Verts. Il demande une augmentation de 50 000 francs pour le maintien de la journée sans voitures du 22 septembre 2007 et des lignes de Pédibus.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). J'interviens brièvement pour souligner le montant relativement symbolique que représentent ces 50 000 francs par rapport aux propositions de diminution que nous avons entendues tout à l'heure. Pour notre part, nous demandons ces 50 000 francs pour maintenir tant la journée sans voitures du 22 septembre que l'action Pédibus. Je répète que, pour la Ville de Genève, il s'agit de travailler dans la continuité en matière de sensibilisation à la mobilité douce. Nous sommes conscients du fait que ces 50 000 francs représentent une somme peu importante, mais elle devrait néanmoins nous permettre de marquer nos ambitions concernant ces deux actions. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au nom de l'Alternative, je vous remercie de bien vouloir voter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 37 oui contre 30 non.

*Page 32, cellule 2601010, Eclairage public et illuminations,
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Nous avons reçu deux amendements demandant la suppression de la manifestation «Les yeux de la nuit». Ils émanent tous deux des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Le premier, qui concerne le groupe de

comptes «Entretien des immeubles par des tiers», demande une diminution de 150 000 francs; le deuxième, qui concerne le groupe de comptes «Honoraires et prestations de service», demande une diminution de 132 500 francs.

M. Didier Bonny (DC). Voilà deux amendements qui devraient faire plaisir à M. Ferrazino, puisque nous les avons déjà défendus en deuxième débat et que nous les représentons maintenant... Cela signifie que nous sommes cohérents avec nous-mêmes! Je suppose qu'il ne manquera pas de nous rendre hommage sur ce point, s'il prend la parole tout à l'heure!

Je rappelle que, si nous souhaitons supprimer les «Yeux de la nuit», c'est parce que la Ville accuse un déficit de 29 300 000 francs après le deuxième débat sur le budget 2007, et que notre qualité d'élus municipaux nous oblige à établir des priorités. Il nous apparaît donc que cette manifestation n'est pas prioritaire, puisque Genève bénéficie déjà du festival «Arbres et lumières». Rappelons que ces deux manifestations sont distantes d'un mois l'une de l'autre. Il est donc évident que c'est ce genre de prestations qui doivent être supprimées en premier lieu. En outre, nos concitoyennes et concitoyens, même s'ils apprécient les «Yeux de la nuit», ne souffriront absolument pas de sa suppression. Pour reprendre les paroles de M. Barbey tout à l'heure, nous espérons – sans trop y croire – que notre amendement sera accepté et que nous serons ainsi parvenus à faire boire un âne qui n'a pas soif...

Mis aux voix, l'amendement demandant une diminution de 150 000 francs est refusé par 36 non contre 30 oui.

Mis aux voix, l'amendement demandant une diminution de 132 500 francs est refusé par 36 non contre 30 oui.

Page 40, cellule 3105000, Promotion culturelle, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Nous avons reçu un autre amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 210 000 francs – c'est-à-dire d'environ 50% – des frais de publication pour la promotion culturelle.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 30 oui.

Page 50, cellule 3202500, Expositions, conférences, films – MAH, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. L'amendement suivant émane des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, et demande une diminution de 100 000 francs – c'est-à-dire d'environ 50% – des frais de publication des Musées d'art et d'histoire.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 30 oui.

Page 51, cellule 3203000, Musée d'ethnographie, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Nous avons reçu encore un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, qui demande cette fois-ci une diminution de 40 000 francs – c'est-à-dire d'environ 50% – des frais de publication du Musée d'ethnographie.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 30 oui.

Page 37, cellule 3001000, Direction des affaires culturelles, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Fondation des clefs de Saint-Pierre, page 9 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane du groupe libéral. Il demande une augmentation de 25 000 francs pour le rétablissement de la subvention destinée à la Fondation des clefs de Saint-Pierre au niveau 2006, soit à 60 000 francs.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral redépose cet amendement, qui ne représente pas une augmentation mais une non-diminution par rapport au budget 2006. Il porte sur l'une des rares coupes proposées par le magistrat, laquelle ne nous paraît pas sage. En effet, elle grève le budget de fonctionnement de la Fondation des clefs de Saint-Pierre, une institution qui sert au sens large le patrimoine culturel genevois et qui le met en valeur. Cette fondation emploie cinq personnes 364 jours par an pour accueillir 400 000 visiteurs, dont quatre gardiens qui travaillent sept jours sur sept – jours de fête, dimanches et soirs compris. Tout cela pour la modique somme de 287 000 francs. Ces cinq personnes sont aidées par sept bénévoles – j'ai les noms, pour ceux que cela intéresse – pour assurer le service à la population.

Nous avons été quelque peu surpris, tout à l'heure, d'entendre M. Deshusses dire que le patrimoine que représente la cathédrale Saint-Pierre ne l'intéressait pas... Mais sans doute avons-nous mal compris, ou peut-être s'est-il exprimé en allant au-delà de ses pensées. En tout cas, le retable de Konrad Witz – un objet culturel de la cathédrale – est exposé au Musée d'art et d'histoire, et il ne semblerait pas qu'il s'en plaigne! Il n'a pas non plus rechigné à déplacer les fresques originales de Giacomo Jaquerio de la chapelle des Macchabées au Musée d'art et d'histoire, de même que les vitraux originaux de la cathédrale, qui sont eux aussi exposés dans ledit musée.

Malheureusement, le résultat des fouilles archéologiques ne peut pas être déplacé au Musée d'art et d'histoire, c'est pourquoi il restera là où il est! Et voilà que certains proposent d'en faire payer la visite... Nous pourrions transmettre cette idée au président de la Fondation des clefs de Saint-Pierre! Peut-être aussi qu'en faisant payer les visiteurs du Musée d'art et d'histoire pour admirer le retable de Konrad Witz, les fresques de la chapelle des Macchabées et les vitraux, on pourra financer correctement le gardiennage du reste du patrimoine de la cathédrale!

Il me semble que la Fondation des clefs de Saint-Pierre fournit déjà un effort et qu'il nous revient de faire le reste. A notre avis, la partie concernée de la cathédrale devrait être rattachée au Musée d'art et d'histoire de la Ville de Genève. C'est pourquoi nous demandons de maintenir cette modique somme de 25 000 francs au budget 2007. Nous avons d'ailleurs une proposition de compensation que l'un de mes collègues présentera tout à l'heure.

M. Pierre Maudet (R). Je m'exprime en tant que membre de la commission des arts et de la culture et de celle des finances. Entre le deuxième et le troisième débat, le groupe radical a modifié sa position sur cet amendement: nous ne nous abstenons pas, comme en commission, mais nous le voterons.

Monsieur le président, je me permets de m'exprimer en une seule fois également sur les six amendements qui suivent. Dès lors que l'on propose des diminutions compensant les augmentations demandées – ce qui est le cas ici, où 25 000 francs en plus sont compensés par 15 000 francs puis 10 000 francs en moins – et que l'enveloppe totale des subventions reste la même, nous estimons que nous pouvons voter cet amendement. C'est la raison pour laquelle, dans les sept cas, nous voterons en faveur des propositions qui sont faites.

M. Marc-André Rudaz (UDC). J'interviens juste pour faire une constatation. La Ville dépense des centaines de milliers de francs en publications, alors

qu'elles coûtent cher et disparaissent vite. Or les Verts, qui n'aiment pourtant pas que l'on utilise trop de papier, ne sont pas d'accord avec les amendements demandant des diminutions en la matière. Mais quand il s'agit d'une augmentation de 25 000 francs pour un patrimoine aussi important que celui de la cathédrale, l'Alternative s'y oppose! Il faudra que l'on m'explique cette logique en aparté, car je n'y comprends rien du tout!

Le président. Nous tâcherons de vous expliquer, Monsieur Rudaz...

M. Armand Schweingruber (L). Je ne dirai que quelques mots à l'appui des arguments déjà développés par mon éminente collègue, M^{me} Florence Kraft-Babel. Je souhaite simplement souligner que la Fondation des clefs de Saint-Pierre est juridiquement indépendante de l'Eglise protestante de Genève, et qu'il n'y a aucun rapport entre les activités du sous-sol de la cathédrale et celles qui se déroulent au-dessus, au rez-de-chaussée, même si le bâtiment lui-même est de nature religieuse et, parfois, officielle – je pense notamment à la prestation de serment du Conseil d'Etat ou à celle des magistrats communaux.

Je souligne également qu'il s'agit ici d'un site archéologique d'importance européenne. Il n'a rien de calviniste, pour la bonne raison que son histoire commence avec la tombe d'un chef allobroge récemment découverte et se poursuit à l'époque romaine, puis au Moyen Age, jusqu'au XII^e siècle, époque de la construction de la cathédrale actuelle située juste au-dessus. Je voulais ajouter ces précisions historiques pour que cela soit clair.

Le président. Merci, Monsieur Schweingruber.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 37 oui contre 22 non (4 abstentions).

*Page 42, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC),
groupe de comptes 363, Subventions accordées – propres établissements (FAD (état-major, La Comédie, NTP) – (anc. FAD – La Comédie – NTP), page 10 des subventions).*

Le président. Nous avons reçu un amendement du groupe radical demandant une diminution de 50 000 francs de la subvention, correspondant au financement de l'état-major de la Fondation d'art dramatique (FAD).

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Il va de soi que nous ne pouvons pas rester muets devant un tel amendement, qui demande une diminution de 50 000 francs de la subvention destinée à la FAD! Je tiens d'ailleurs à signaler d'emblée que nous demanderons le vote nominal sur cet amendement, afin que toutes les personnes concernées sachent sur qui elles peuvent compter.

Je passe maintenant à l'exposé de nos arguments. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes totalement opposés à cette diminution. Celles et ceux qui veulent nous faire croire, ce soir, que l'état-major de la FAD est surpayé et que cette baisse de la subvention l'atteindra directement se trompent – ou nous trompent.

M. Paillard, président de la FAD, a été auditionné par la commission des arts et de la culture à deux reprises. Les membres de ladite commission qui, à l'occasion d'une représentation théâtrale, ont pu parler avec la directrice du Théâtre de poche ou celle de La Comédie, leur auront peut-être demandé si, oui ou non, elles étaient satisfaites des prestations de cet état-major et s'il leur posait le moindre problème. Pour ma part, j'ai eu cette curiosité, et je leur ai posé la question. Leur réponse était sans équivoque: heureusement qu'il fait son travail comme maintenant!

Ce nouveau mode de direction de la FAD permet de limiter les frais administratifs à 40% du budget total alloué aux deux théâtres. Concrètement, cela signifie que 60% des subventions que nous leur versons servent directement à la création. Ceux qui ont quelques notions de ce qui se passe ailleurs, dans d'autres pays du monde, savent que, là-bas, c'est exactement l'inverse! La plupart du temps, 60% des subventions sont consacrées aux frais administratifs et les 40% restants à la création.

Il est donc faux de prétendre que l'état-major de la FAD pèse trop lourd financièrement, comme s'il commettait des abus incroyables. Au contraire, il permet d'assurer un travail administratif qui laisse un maximum de subventions disponibles pour la création. Toucher à cela, c'est se mentir et nous mentir!

En outre, même si vraiment la droite avait quelque chose à reprocher à cet état-major, diminuer de 50 000 francs la subvention ne le toucherait pas directement. Les membres de l'état-major doivent recevoir un salaire, étant donné l'importance du travail accompli. Fini le temps où c'était du demi-bénévolat! A l'époque, le président de la FAD disposait, de par ses activités professionnelles, d'une secrétaire dont il ne reportait pas le salaire sur le financement public de la FAD. Mais, aujourd'hui, ce n'est plus la même personne qui occupe cette fonction et il a fallu engager une secrétaire à 80%. M. Paillard travaille à 50% pour la FAD, ce qui n'a rien d'excessif par rapport aux tâches accomplies – et je peux vous garantir, chers collègues, que son travail réel dépasse largement un mi-temps!

La diminution de 50 000 francs demandée dans cet amendement nuira à la création théâtrale, et non pas à l'état-major de la FAD. Ce sont les théâtres eux-mêmes qui seront directement concernés, et c'est donc à leurs directrices respectives que l'on s'attaque. Je considère que nous voilà tous avertis! Inutile d'essayer de nous faire prendre des vessies pour des lanternes! Nous savons quelle qualité artistique vraiment précieuse représente pour Genève le travail de M^{me} Bisang et de M^{me} Courvoisier.

Nous ne leur enlèverons donc pas ces 50 000 francs. Mais qu'est-ce que la droite essaie de leur dire, avec cette diminution de subvention? Qu'ont-elles fait qui lui déplaît à ce point? Oui, Mesdames et Messieurs de l'Entente, c'est bien à ces deux directrices de théâtre que vous vous en prenez!

J'ai donc demandé le vote nominal, pour que vous puissiez le dire haut et fort: vous n'êtes pas d'accord avec le travail qu'elles accomplissent! Je vous répète que cette diminution de 50 000 francs nuira à la création, et en aucun cas à de quelconques tâches administratives déjà limitées au maximum. Nous vous demandons donc, chers collègues, de ne pas entrer dans cette polémique stérile et de défendre haut et fort la qualité du travail de ces deux directrices.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

M. Alexis Barbey (L). Je m'exprimerai brièvement. Le libellé de cet amendement, je le rappelle, concerne bel et bien la diminution de la subvention en lien avec le financement de l'état-major de la FAD; il n'est donc pas question de création artistique ici! Par ailleurs, nous soutiendrons M^{me} Gaillard-Iungmann dans sa demande de vote par appel nominal, comme nous l'avons toujours fait.

Le président. La demande de vote à l'appel nominal est-elle soutenue par quatre conseillers municipaux au moins? *(Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.)* C'est largement le cas.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 26 oui (2 abstentions).

Ont voté non (36):

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. David Carrillo (S), M^{me} Margue-

rite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. Guy Jousson (T), M. Roman Juon (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté oui (26):

M^{me} Laurence Andersen (HP), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M. Simon Brandt (R), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Véronique Elefant-Yanni (HP), M. Jacques Finet (DC), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Philippe Herminjard (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Vincent Schaller (L), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

Se sont abstenus (2):

M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (14):

M. Roberto Brogginini (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. Alexandre Chevalier (L), M. Alain Comte (T), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M. Eric Fourcade (HP), M^{me} Nelly Hartlieb (HP), M. André Kaplun (L), M. Richard North (UDC), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Thierry Piguet (S), M. Frédy Savioz (UDC).

Présidence:

M. Pierre Maudet (R), vice-président, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M. Eric Ischi n'ayant pas encore prêté serment.)

*Page 42, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC),
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Espace Rousseau, page 10 des subventions).*

Le président. Nous avons reçu trois amendements identiques concernant l'Espace Rousseau. Le premier émane du Parti du travail, le deuxième de l'Union démocratique du centre et le troisième des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Ce triple amendement demande la création d'une ligne de 50 000 francs pour assurer le fonctionnement de l'Espace Rousseau.

(La présidence est reprise par M. Roberto Brogini, président.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous proposons à nouveau cet amendement car les 50 000 francs demandés ne sont pas, à nos yeux, une somme symbolique, mais une aide absolument nécessaire pour assurer le fonctionnement et la survie de l'Espace Rousseau. Je n'allongerai pas le débat, car nous estimons avoir fourni en deuxième débat tous les arguments qui vous permettront de voter cet amendement. Je vous en prie, acceptez-le!

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Tout d'abord, je soutiens les arguments développés en deuxième débat par mon collègue Lathion, évidemment. Mais j'aimerais également revenir sur une remarque du magistrat Mugny: il nous a dit que le département des affaires culturelles avait généreusement offert l'asile politique au parcours Rousseau dans la Maison Tavel. Bien sûr, en soi, il s'agit là d'une belle proposition... Le seul problème, c'est que nous n'avons pas demandé l'asile politique, et que la proposition du magistrat ressemble plutôt à un rapt déguisé! Mais enfin, nous saurons y penser le moment venu, si cela devait être utile un jour...

Je tenais encore à donner une précision supplémentaire. Il est vrai, Monsieur Mugny, que la subvention demandée par la Fondation de l'Espace Rousseau a progressivement baissé. Or ce n'est pas là l'effet du hasard, mais le fruit du travail de tous ceux qui sont convaincus que cet espace doit exister! Ils se sont donc mis en quatre pour parvenir à demander une somme raisonnable, vu les contraintes budgétaires de ce parlement et la situation financière actuelle de la Ville. Voilà pourquoi le montant initial de la subvention requise a baissé de 200 000 francs à 150 000 francs, puis finalement à 50 000 francs.

Je crois que nous devons maintenant nous montrer raisonnables: avec moins de 50 000 francs, l'Espace Rousseau fermera ses portes. Nous ne pouvons pas aller plus bas. La fondation a fait son travail. Il me semble qu'il n'y a rien d'extraordinaire à imaginer qu'au moins un étage de la maison natale de Rousseau lui soit consacré! Nous ne pouvons qu'espérer que la notion de «maison» émise par le groupe socialiste – à laquelle nous adhérons pleinement – puisse voir le jour. Il y a bien une maison Mozart à Salzbourg et une maison Beethoven à Vienne! Alors, pourquoi pas, un jour, une maison Rousseau à Genève?

Le président. Une maison Rousseau à Saint-Gervais!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 35 oui contre 28 non (4 abstentions).

*Page 42, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC),
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Musique ancienne, page 11 des subventions).*

Le président. Nous traitons ici deux amendements présentés par le groupe libéral, qui demandent respectivement une diminution de 10 000 francs et une diminution de 15 000 francs sur la subvention destinée à la musique ancienne. Ce sont deux amendements qui avaient été votés par la commission des arts et de la culture et qui n'ont pas été repris, à tort, par la commission des finances, comme nous l'avons signalé tout à l'heure.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je dirai tout d'abord que ces deux amendements compensent à eux deux les 25 000 francs que le Conseil municipal vient de voter en faveur de la Fondation des clefs de Saint-Pierre. La logique qui a présidé à leur dépôt en commission des arts et de la culture est la suivante. La commission a estimé qu'il existait un certain trouble concernant la musique ancienne de manière générale, et que deux instances devaient faire l'objet d'un soutien particulier: l'association qui joue les instruments anciens que la Ville détient dans ses musées, et subsidiairement Swiss Consort. En ce qui concerne le solde de la ligne, soit 30 000 francs, la commission a pensé qu'il pouvait être ramené à 20 000 francs. Voilà pourquoi nous proposons une diminution de 10 000 francs.

Le deuxième amendement concerne les concerts de la cathédrale...

(Brouhaha.)

Le président. Monsieur Froidevaux, je vous interromps quelques instants pour demander aux conseillers municipaux de faire un peu de silence. Laissez l'orateur s'exprimer!

M. Jean-Marc Froidevaux. La Fondation des concerts de la cathédrale a pour vocation de mettre à disposition les locaux de cet édifice en vue des concerts qui s'y déroulent régulièrement. En cela, elle ne fait pas office d'agent culturel, mais d'impresario. Aux yeux de la commission des arts et de la culture, il n'est donc pas justifié de continuer à subventionner une institution de cette nature, dont la tâche consiste en fait à mettre à disposition – contre argent – les locaux de la cathédrale Saint-Pierre. C'est la raison pour laquelle nous proposons cet amendement pour une diminution de 15 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement proposant une diminution de 10 000 francs est refusé par 37 non contre 26 oui.

Mis aux voix, l'amendement proposant une diminution de 15 000 francs est refusé par 37 non contre 27 oui (1 abstention).

Page 60, cellule 4002020, Administration du Service des sports, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, qui demande une diminution de 60 000 francs – soit d'environ 50% – des frais de publication du Service des sports.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 29 oui.

Page 67, cellule 4003520, Transports sanitaires – SIS, groupe de comptes 434, Autres redevances d'utilisation et prestations de service.

Le président. L'amendement suivant émane de M. Hediger. Il demande une diminution de 756 000 francs pour l'ajustement des recettes des ambulances selon le tarif accepté par le Conseil administratif.

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je reviens sur cette rectification, car la commission des finances a proposé

une augmentation de 1 million de francs pour les recettes des ambulances sans avoir fait le calcul nécessaire. Le commandant Wicky et moi-même l'avons fait sur la base des chiffres du Service d'incendie et de secours (SIS), selon un tarif de 689 francs pour les transports dus à des accidents, et de 500 francs en ce qui concerne la maladie. Notre chiffre est donc beaucoup plus proche de la réalité que celui de la commission des finances.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). L'Alternative maintiendra sa position en matière de transports ambulanciers. A nos yeux, les enjeux sont simples: nous ne souhaitons pas faire de cadeau aux assurances, et nous continuons à vouloir qu'il n'y ait pas de différenciation de prix entre les transports dus aux accidents et ceux qui sont dus à des cas de maladie.

Nous répétons notre recommandation, selon laquelle un bref avis doit être transmis aux personnes transportées en ambulance avec la facture du trajet, afin de leur signaler que, si elles sont dans l'impossibilité de couvrir la totalité des frais, elles peuvent s'adresser au Service social de la Ville de Genève.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Il me semble avoir bien compris les propos de M. Hediger... L'Alternative a voté 2 925 000 francs de recettes des ambulances, mais il demande une diminution de 756 000 francs afin de réduire ce montant à 2 169 000 francs. Il nous semble que le magistrat a fait les calculs qu'il devait et que ces 2,9 millions de francs se basaient sur du vent, en quelque sorte. Il nous paraît donc nécessaire de nous fier aux calculs de M. Hediger et de son département. Par conséquent, de ce côté de l'Alternative, nous voterons son amendement.

M. Guy Dossan (R). Nous comprenons le magistrat, mais nous persistons à prévoir des rentrées supplémentaires en ce qui concerne les transports ambulanciers. M. Hediger continue à vouloir facturer 500 francs le trajet en cas de maladie, mais nous ne sommes pas d'accord avec cette distinction entre accident et maladie. En effet, nous estimons qu'un tarif unique doit être appliqué, quelle que soit la cause qui pousse une personne à faire appel à une ambulance.

En outre, comme cela a été dit tout à l'heure, on ne peut pas choisir quel type d'ambulance – privée ou du SIS – viendra. Il n'y a pas de raison que certains blessés soient avantagés par rapport à d'autres, sachant que l'ambulance qui répondra à l'appel sera forcément celle qui se trouve plus près du lieu où se trouve la personne à venir chercher. Et que se passera-t-il la nuit, où ce sont les ambulances

du SIS qui desservent tout le canton? Le trajet pour cause de maladie coûtera-t-il 500 francs pour tout le monde? Nous n'allons pas commencer à raser gratis pour les autres communes!

Nous en restons donc au montant des recettes voté par la commission des finances et nous refuserons l'amendement de M. Hediger.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 50 non contre 13 oui (3 abstentions).

Page 69, cellule 4007000, Agents de Ville et domaine public, groupes de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. Nous avons reçu deux amendements. Le premier émane des groupes libéral et radical et demande une diminution de 500 000 francs pour la suppression de cinq postes vacants d'agents de ville – ou agents municipaux (AM). Le second émane du groupe démocrate-chrétien, et il demande une diminution de 32 000 francs correspondant à la transformation de cinq postes d'agents municipaux (AM) en quatre postes d'agents de sécurité municipaux (ASM).

M. Simon Brandt (R). M. Hediger nous a expliqué tout à l'heure que 15 des 20 postes d'AM vacants avaient été pourvus en personnel de bureau. Nous en avons donc conclu qu'il en restait cinq que nous pouvions supprimer. Cela nous permettrait de réaliser une jolie économie d'un demi-million de francs, et un peu moins d'AM dans les rues ne nuira en aucun cas au sentiment de sécurité des citoyens.

Pour la seconde fois, j'en viens maintenant à l'amendement démocrate-chrétien. Nous demandons la suppression de cinq postes d'AM, mais nous refusons leur transformation en postes d'ASM, car le budget actuel permet déjà d'engager 16, comme je l'ai déjà expliqué.

M. Didier Bonny (DC). Je donnerai d'abord notre point de vue sur l'amendement défendu par M. Brandt, puis j'expliquerai le nôtre, afin que chacun puisse faire son choix entre les deux...

Nous partons du même constat que M. Brandt: d'après les propos tenus par M. Hediger lors du deuxième débat – et nous n'avons pas de raison de ne pas le croire – cinq postes d'AM sont actuellement vacants. Les démocrates-chrétiens

souhaitent qu'ils soient transformés en quatre postes d'ASM. Nous nous sommes donc renseignés auprès des services financiers sur le salaire moyen des AM et des ASM, qui dépendent de la même enveloppe. Un AM coûte environ 80 000 francs par année, et un ASM 91 000 francs. La suppression de cinq postes d'AM permet donc une économie de 397 000 francs, tandis que la création de quatre postes d'ASM nécessiterait 365 000 francs, d'où la différence de 32 000 francs qui apparaît dans notre amendement.

Notre but est donc de réaliser une opération blanche, financièrement parlant, à 32 000 francs près. Mais ce sont les données fournies par les services financiers qui expliquent cet écart, et pas une quelconque volonté d'économiser 32 000 francs sur 27 millions! Cela ne servirait à rien... Si nous faisons cette proposition, c'est parce que, à l'évidence, les postes d'AM n'apportent rien à la population en matière de prestations; par contre, tel n'est bien évidemment pas le cas des ASM.

Tout à l'heure, M. Hediger nous a bien parlé de cinq postes d'ASM vacants, et non pas de 16, comme M. Brandt, qui oublie peut-être les postes administratifs, comme expliqué tout à l'heure. Je pense que, au vu des informations qui nous ont été données en deuxième débat, notre amendement va dans le bon sens. Je l'affirme également en me basant sur les différentes motions sur la sécurité renvoyées à la commission des sports et de la sécurité lors des dernières séances plénières du Conseil municipal. M. Hediger nous a signalé qu'il y avait 47 dossiers de candidatures à l'étude pour les postes d'ASM, et nous espérons donc que, contrairement aux autres années, il sera possible de pourvoir tous les postes vacants en engageant des personnes capables.

M. André Hediger, maire. Je voudrais faire une petite remarque. Tout d'abord, j'insiste pour maintenir les cinq postes d'AM actuellement vacants. Nous en avons besoin pour effectuer le travail prévu. Il y a un ou deux ans, lorsque j'ai coulé au SIS les cinq postes dont j'ai parlé tout à l'heure, on pouvait parler d'une légère accalmie, mais ce n'est plus le cas à présent. En effet, nous constatons que nous avons besoin de ces 64 collaborateurs pour gérer les zones bleues. A un moment donné, la situation s'était améliorée, mais elle recommence à se dégrader.

Je demande donc le maintien de ces cinq postes d'AM, d'autant plus que nous avons lancé à la fin du mois d'août des inscriptions en vue de les repourvoir. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous ai dit combien de dossiers de candidature nous avons reçus, mais j'ai gelé la procédure d'engagement en attendant votre vote de ce soir. Ce sont des chômeurs que nous engagerons! Dans la phase actuelle, je ne suis pas sûr qu'il faille transformer ces postes en emplois d'ASM. C'est moi qui gère, Monsieur Bonny!

M. Didier Bonny (DC). Soit, Monsieur Hediger, c'est vous qui gérez... Mais il me semble tout de même que c'est le Conseil municipal qui décide comment vous devez gérer, en fonction des crédits qu'il vous vote! Je suis «heureux» d'apprendre que vous avez plus besoin d'AM que d'ASM... Apparemment, malgré tous les débats que nous avons menés dans cette enceinte sur la sécurité au sens large – dans les préaux, par exemple – vous jugez préférable d'employer cinq personnes pour coller des papillons sur les voitures mal garées plutôt que d'avoir des ASM pour faire de la prévention. Je trouve cette position tout à fait choquante, et j'espère, Monsieur le maire, que vous ne serez pas suivi en cela!

En outre, je me souviens à l'instant que c'est maintenant M. Muller qui s'occupe de gérer les AM, et pas vous! Monsieur Muller, c'est donc à vous que je m'adresse pour vous demander de transformer ces cinq postes d'AM en quatre postes d'ASM. J'imagine que vous trouverez cela plus intelligent que d'engager davantage d'AM pour coller des papillons sur des voitures! D'ailleurs, dans certains quartiers comme la Servette, le Grand-Pré, les Grottes, on ne peut plus du tout se garer, il ne sert donc à rien d'y faire circuler des AM!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'espère que vous voterez notre amendement qui ne vise en aucun cas à faire des économies, mais simplement à utiliser au mieux l'argent dont nous disposons en fonction des besoins. Quant à l'argument de M. Hediger selon lequel les futurs AM sont actuellement des personnes au chômage, il n'est pas meilleur que le nôtre, puisque notre amendement permettra d'engager quatre ASM en lieu et place de cinq AM. Du point de vue de l'emploi, cela revient quasiment au même, et la solution que nous proposons permettra aux services municipaux de travailler plus efficacement en assurant de véritables prestations auprès de la population.

M. Simon Brandt (R). Je ne dirai que quelques mots. Tout d'abord, nous partageons pleinement les propos de M. Bonny quant à la nécessité d'avoir des ASM équipés et formés dans cette ville. Lesquels recouper ce que je dis depuis des mois! Mais nous n'avons pas besoin d'AM supplémentaires! L'insécurité ne dépend pas des voitures mal parquées! Nous l'avons dit récemment, il y a des gens qui voient des dealers dans les rues et qui ont peur de sortir le soir; ce n'est pas un AM qui leur donnera un plus grand sentiment de sécurité.

Mis aux voix, l'amendement proposant une diminution de 500 000 francs est refusé par 34 non contre 24 oui (6 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement proposant une diminution de 32 000 francs est refusé par 52 non contre 12 oui.

Page 79, cellule 5008000, Délégation à la jeunesse, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, qui demande une diminution de 20 000 francs – c'est-à-dire d'environ 50% – des frais de publication de la Délégation à la jeunesse.

M. Alexis Barbey (L). Je serai très bref. Nous approchons de la fin de notre liste d'amendements, et il m'a semblé, au cours de cette journée, que les diminutions de plus de 50 000 francs n'avaient aucune chance d'être acceptées. Je profite donc du dernier amendement inférieur à 50 000 francs pour enfoncer le clou...

La Ville, dans son ensemble, produit énormément de publications – certains disent plus de 600, d'autres plus de 480... Qu'importe: il y en a beaucoup, et on pourrait se contenter de moins. La mesure que nous défendons ici se veut de nature à la fois économique et écologique. Le département de M. Tornare produit énormément de littérature, dont il nous semble qu'elle pourrait être quelque peu réduite. C'est pourquoi je propose cette diminution de 20 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 33 non contre 29 oui.

Page 72, cellule 5002000, Délégation à la petite enfance, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Crèches, garderies et jardins d'enfants, page 20 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 2 millions de francs, compte tenu de l'augmentation par rapport au budget 2006, de la subvention des crèches, garderies et jardins d'enfants.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 21 oui.

Page 77, cellule 5007, Social, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Prestations municipales, page 24 des subventions).

Le président. Le dernier amendement concernant ce projet de budget 2007 a été déposé par les groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 10 300 000 francs correspondant à la suppression des prestations municipales.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 21 oui (2 abstentions).

Le président. Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de nos travaux. Les services financiers sont en train de calculer les nouveaux montants de notre budget, afin que nous puissions le voter, ou ne pas le voter, selon les sensibilités des uns et des autres... Ces chiffres, que nous recevrons dans une dizaine de minutes, seront distribués sur papier à tous les chefs de groupe et il en sera donné lecture par le bureau.

En attendant, pour clore cette longue journée de débat et avant le vote final, le bureau du Conseil municipal propose de passer aux déclarations respectives des partis, comme le veut l'usage.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Nous venons de passer une journée entière à faire une espèce de petite cuisine pour obtenir un budget dont chacun voudrait qu'il représente le plus possible ses propres aspirations. Malheureusement, il y a beaucoup de contrariétés... Personne n'a eu «son» budget, et nul ne peut être entièrement satisfait du résultat de nos travaux.

Néanmoins, le budget 2007 nous semble honorable, car nous avons pu maintenir les prestations sociales – pas toutes, hélas, mais nous le voterons quand même.

M. Pascal Rubeli (UDC). Comme je l'ai dit lors de notre prise de position en début de matinée, nous aurions éventuellement pu voter ce budget, à la condition qu'il soit rééquilibré au cours du débat, c'est-à-dire que nous trouvions le moyen de combler les 29 ou 30 millions de francs de déficit.

Mais, comme d'habitude, nous avons longuement travaillé pour présenter des amendements qui ont quasiment tous été refusés par l'Alternative avec une attitude désagréable, voire arrogante – mais on l'a déjà relevé. Je trouve cela dommage, car nous n'avons pas donné aujourd'hui la plus belle image d'un débat budgétaire! Je constate surtout que nous engageons l'exercice 2007 avec un budget déficitaire à hauteur d'environ 30 millions de francs, une dette cumulée de 2 milliards de francs... Et nous laisserons tout cela, gentiment, en cadeau et en héritage au futur Conseil administratif, dont trois magistrats seront nouveaux... Il devra faire avec! C'est malheureux, mais nous sommes à nouveau dans l'obligation de refuser le budget, je vous le confirme, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts voteront ce budget, même s'ils n'en sont pas pleinement satisfaits. Nous avons débattu sur de nombreux objets pendant toute cette longue journée et nous avons abordé plusieurs points concernant l'analyse des prestations municipales et leur adaptation aux réalités de notre canton.

Nous considérons que nous avons pu malgré tout maintenir l'ensemble des prestations sociales, du lien social et du vivre ensemble, qui constituait une priorité du Conseil administratif. Bien sûr, nous reviendrons sur l'ensemble des aspects traités par l'Alternative. Cependant, nous avons aussi entendu les remarques de l'Entente et les problèmes qu'elle a évoqués, notamment concernant les réductions dans les groupes 31. Il est vrai qu'il nous faudra en reprendre l'étude dès 2007. Comme nous l'avons dit, nous ne sommes pas prêts à tailler à la hache dans ces groupes, mais nous les examinerons de manière beaucoup plus précise. Nous devons nous y atteler au plus vite, avec pour objectif le budget 2008. Tel est le vœu du groupe des Verts.

Dès le mois de juin prochain, nous aurons de nouveaux magistrats et nous attendons d'eux un vrai travail de gouvernement. Il y aura aussi un nouveau Conseil municipal pour alimenter le débat démocratique...

Je termine en remerciant l'ensemble des fonctionnaires de la Ville de Genève qui ont participé à cette journée de débat budgétaire et qui ont beaucoup travaillé. Je pense notamment à M. Hercod et à sa présence toujours bienveillante, ainsi qu'au bureau du Conseil municipal et à son président. Je le répète, les Verts voteront ce budget.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne pense pas vous surprendre en disant que le groupe libéral ne votera naturellement pas ce budget.

Je commencerai mon intervention en saluant à mon tour le travail accompli par les personnes de l'administration qui sont venues nous épauler et qui, elles au moins, ont été extrêmement efficaces aujourd'hui. Peut-être devrions-nous prendre exemple... J'en profite également pour saluer la presse, et notamment le fait que ses représentants soient restés jusqu'à la clôture du débat. Je pense qu'ils ont beaucoup de mérite. Je ne suis pas sûr que nous leur ayons fourni des morceaux de bravoure qu'il vaille la peine de lire dans leurs colonnes lundi, mais j'admire en tout cas leur persévérance.

Pour ma part – mais je crois que le groupe libéral partage largement mes sentiments – je garde une impression très mitigée de ce débat budgétaire, comme je l'ai dit tout à l'heure. J'ai déjà exprimé mes frustrations et l'acrimonie du groupe libéral devant les réponses qui lui ont été faites.

Cependant, il me reste tout de même deux sentiments positifs. Le premier est celui du devoir accompli, car les propositions de diminutions que nous avons faites aujourd'hui n'étaient pas le fruit du hasard, mais celui d'une recherche d'équilibre des finances municipales. Mais nos amendements, extrêmement bien étayés, n'ont pas eu le mérite de plaire à la gauche, même s'ils auraient permis de remettre un peu d'ordre dans les finances de la Ville.

Deuxièmement, je ne suis pas déçu car, quand on participe pour la troisième fois au vote du budget, on n'a pas beaucoup d'illusions sur la possibilité de faire changer d'avis une majorité aussi cohérente et ordonnée que celle qui nous est opposée... Mais je sors de ce débat avec une conviction nouvelle: ce n'est pas au cours de la discussion budgétaire que l'on fait évoluer les choses, mais lors des élections! Je prends donc rendez-vous pour les élections du mois de mars 2007, en espérant que les majorités changeront et que les destinées permettront à des personnes qui veulent réellement redresser la situation de la Ville de Genève de prendre le chemin des affaires!

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Nous voterons bien sûr ce budget, pour plusieurs raisons. Premièrement, l'actif du bilan couvre largement la dette. Les biens immobiliers – sans compter la valeur des œuvres contenues dans les musées – valent largement plus que le double de l'emprunt. C'est donc une situation très saine, quoi qu'en disent les rangs de l'Entente pour essayer d'alimenter une sorte de stratégie du misérabilisme. La Ville, ce n'est pas l'Etat!

Chaque secteur se porte plutôt bien. Prenons par exemple la culture, où il y a non seulement un soutien aux diverses institutions, mais également une offre variée et extrêmement attrayante. Le public suit! Si l'on prend l'aménagement, on constate que les quartiers sont de plus en plus rendus aux habitants, que l'effort d'aménagement de places toujours plus belles et attractives se propage dans tout Genève. N'oublions pas le social, bien sûr, où de plus en plus de crèches répondent aux véritables attentes de la population. En outre, les plus démunis sont beaucoup mieux aidés par la Ville que par l'Etat.

Pour toutes ces raisons, nous remercions le Conseil administratif dans son ensemble, et nous nous réjouissons de continuer avec lui pendant de nombreuses années – en tout cas, avec certains de ses magistrats!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste avait extrêmement peur de ce débat budgétaire préélectoral, car il craignait que nous n'en finissions plus de discuter de manière oiseuse et pénible. Or nous clôturons cette journée satisfaits car, si

la discussion s'est parfois révélée difficile, le débat en général était d'une réelle tenue, souvent intéressant et même de qualité.

C'est le jeu démocratique, nous ne sommes pas tous d'accord – et ce n'est pas une fois par année, lors du budget, que nous le serons! – mais les différents avis ont pu être exprimés et l'écoute des uns et des autres a été très bien respectée.

Ce matin, nous avons commencé nos débats sur la base d'un budget plombé. Je l'ai dit en tant que président de la commission des finances: la Ville doit affronter un report de charges de 18 millions de francs qui lui vient de l'Etat, ainsi qu'une correction tardive de son assiette fiscale faite par l'Etat à hauteur de 12 millions de francs. Nous en arrivons donc à 30 millions de francs de déficit. Dans ces conditions, il était évident que ce budget s'annonçait pénible, difficile, délicat, désastreux... Choisissez tous les adjectifs négatifs que vous voudrez, ce n'est pas un bon budget, et il ne pouvait pas nous satisfaire, loin de là.

Nous avons écouté les propositions de l'Entente, dont nous comprenons bien la démarche, mais il se trouve que ce sont de fausses bonnes solutions! En effet, à force de vouloir supprimer toute une série de prestations, on en arriverait très vite à casser le lien social. La droite parle de sécurité, d'encadrement, de beaucoup de bonnes choses et de bonnes idées qu'elle a... Mais les prestations municipales sont une nécessité dans cette société qui se délite et qui va nous poser de plus en plus de problèmes. Mesdames et Messieurs de l'Entente, si le peuple vous donnait une fois la majorité en Ville, vous abandonneriez très vite vos solutions, car vous vous apercevriez vous-mêmes, à l'exercice, qu'elles ne sont pas praticables.

Nous, l'Alternative, nous sommes la majorité, et nous espérons que le peuple nous donnera la possibilité de le rester! Nous continuerons à assumer nos responsabilités, et nous voterons ce budget – mais tristement, car il est plombé par les dispositions du Canton lui-même. Si nous pouvons exprimer un souhait, ce soir, c'est qu'une constituante nous permette de revoir les règles du jeu, afin que notre commune puisse jouer son rôle démocratique correctement, ce qui n'est pas le cas actuellement. Notre budget est difficilement compressible, et la Ville ne peut tout simplement pas tourner si l'Etat vient le grever, comme il l'a fait cette année, avec des pressions financières supplémentaires.

Nous en avons parlé tout au long de la journée, mais nous savions déjà, ce matin, que nous aurions ce soir un trou de 29 à 30 millions de francs dans le budget 2007. Et l'année prochaine, quelle que soit la majorité, ce sera la même chose!

M. Robert Pattaroni (DC). Je n'ai pas de chance, parce que je voulais faire des remarques concernant particulièrement M. Muller et M^{me} Salerno, qui ne sont pas dans la salle en ce moment... Mais quelqu'un leur transmettra mes propos!

Ce matin, au nom de l'Entente, j'ai avancé des chiffres montrant une certaine évolution. Or j'ai reçu la réponse classique selon laquelle on peut faire dire aux chiffres tout ce que l'on veut. Mais l'Histoire a prouvé que des réponses de ce genre sont assez dangereuses, en politique, et c'est pourquoi elles irritent beaucoup les personnes qui prennent les problèmes au sérieux. Les chiffres représentent des faits, et les dirigeants politiques qui ont voulu nier les faits ont fini par perdre la bataille. Nous en avons de nombreux exemples, dans bien des Etats que je ne citerai pas.

Pour M. Muller, ce n'est pas grave, puisqu'il va s'en aller. Finalement, il a assumé son rôle minoritaire au sein d'un Conseil administratif de gauche, avec de temps en temps quelques sursauts... Mais c'est plus ennuyeux dans le cas d'une jeune politicienne qui ambitionne d'assumer des responsabilités au sein de l'exécutif. On ne peut pas nier les faits! Si on le fait, un jour, la réalité nous dépasse en provoquant des changements. Et tant mieux s'ils sont paisibles, mais ils peuvent parfois s'avérer violents!

Nous n'en sommes pas là, à Genève, mais les politiciens qui pensent tout régler par de belles paroles, au mépris des faits, risquent de subir des déconvenues. Voilà notre souci! Etre social, aujourd'hui, c'est précisément assurer les lendemains, au lieu de faire croire que l'argent tombera toujours du ciel et qu'il n'y a donc pas de souci à se faire!

Nous refuserons donc le budget 2007, car nous estimons que le Conseil administratif refuse de tenir compte de la réalité. Il ne prend pas les mesures qui s'imposent, alors que les mêmes partis au Grand Conseil ont des attitudes tout à fait différentes. Nous ne considérons pas que le Conseil administratif est paresseux, nous disons qu'il n'est pas responsable. Il n'agit pas comme un gouvernement: il ne fait pas face à l'avenir, il vit sur la gestion du passé!

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs, chers collègues, autant le dire franchement: nous n'avions pas beaucoup d'attentes par rapport à la discussion budgétaire d'aujourd'hui et au résultat, qui est connu. Le Parti radical, comme d'autres, refusera donc ce budget, et vous savez pourquoi.

En ce qui concerne le processus, en revanche, nous espérions que cette année verrait l'amorce d'un changement d'approche dans notre manière de travailler sur la forme du budget, mais également sur le fond, c'est-à-dire sur les différentes prestations. Personne ne l'a évoqué au cours de ces déclarations finales, mais ce qui nous a le plus déçus, nous radicaux, c'est le premier vote de la matinée sur la proposition PR-487. Il s'agit là d'un déni de la modernité, d'un refus d'entrer en matière ne serait-ce que sur la volonté de changer un tout petit peu la répartition des cartes. C'est là un signal très négatif que nous voulions relever, car commencer un débat budgétaire sur cette base, c'est forcément très mal commencer!

Nous nous quittons donc ce soir en nous donnant rendez-vous aux comptes... Les comptes 2007 nous seront connus en mars 2008, et nous verrons alors si l'Entente avait raison ou tort, et si les recettes auront finalement été meilleures que prévu, comme certains l'ont dit ce matin.

Mais le budget 2007 présente une particularité qui ne nous permet pas de nous contenter de nous donner rendez-vous aux comptes. En effet, un budget, c'est d'abord une autorisation de dépenser. Or, dans le cas présent, pour une fois, nous pouvons peut-être nous en remettre à la sagesse du futur Conseil administratif... Cinq douzièmes du budget seront sans doute très mal utilisés – c'est-à-dire complètement utilisés, cela revient au même – mais tel ne sera pas forcément le cas des sept douzièmes restants. En effet, un nouveau Conseil administratif pourra de lui-même appliquer un certain nombre de mesures et prouver ainsi que le volontarisme est possible, et que le fatalisme qui apparaissait tout à l'heure en filigrane de l'intervention de M. Deshusses, au nom du groupe socialiste, n'est pas de mise dans cette enceinte.

Contrairement à lui, nous croyons que nous avons le pouvoir d'agir et la capacité de changer notre approche par rapport au budget. Le processus de débat budgétaire que nous venons de suivre est insatisfaisant – je crois que tout le monde en conviendra, dans cette enceinte – car il nous amène à discuter des heures sur de petits amendements, sans vraiment procéder à une réflexion de fond par missions et prestations. Je sais que je me répète, mais il me semble fondamental de le dire maintenant, car c'est justement ce changement d'ère que nous postulons, nous, les radicaux.

Ce budget est également insatisfaisant quant au fond, car il est la consécration du manque de maîtrise d'un certain nombre de postes et notamment des charges du personnel, et la consécration du gaspillage dans le domaine des publications municipales, comme je l'ai dit et répété tout à l'heure. Le budget 2007 est l'expression du manque d'anticipation d'un gouvernement qui ne cesse de faire l'étalage d'un défaut gravissime en matière budgétaire: l'attentisme, c'est-à-dire le report des problèmes à plus tard. Telle est la marque distinctive de cette Alternative qui nous a fait la démonstration de son incapacité à tenir un discours cohérent, notamment en ce qui concerne la dette, un problème dont elle ne se préoccupe pas sérieusement.

Ce budget à courte vue aura des effets à longue échéance, et nous le déplorons. C'est un budget des besoins insatiables, alors que nous devrions aujourd'hui avoir un budget des moyens disponibles. Comme dans n'importe quel ménage, nous devrions commencer par regarder ce qu'il y a dans notre porte-monnaie avant de décider combien nous allons dépenser.

Tel est le paradoxe du budget 2007 de la Ville de Genève, et j'en finirai par là: c'est un budget du passé – ce qui est très paradoxal, pour un budget, me direz-

vous – aussi bien sur le fond que sur la forme, car c’est un budget du passif: le passif de l’Alternative que l’Entente entend régler au mois de mars. Je termine sur ces mots, car c’est dans les urnes que sera réellement jugé ce budget.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les projets d’arrêtés du budget 2007 avec les nouveaux chiffres ont été distribués aux chefs de groupe. Je me contenterai donc de vous donner les nouveaux chiffres, si cela vous convient.

(Le président donne lecture des montants.)

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l’arrêté I amendé est accepté par 39 oui contre 29 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l’arrêté II est accepté sans opposition (60 oui et 8 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l’arrêté III est accepté sans opposition (44 oui et 24 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 077 591 105
sous déduction des imputations internes de	72 641 660
soit un total des charges nettes de	<hr/> 1 004 949 445

et les revenus à	1 048 100 108
sous déduction des imputations internes de	<u>72 641 660</u>
soit un total des revenus nets de	975 458 448

L'excédent de charges présumé s'élève à 29 490 997 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	80 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	80 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	20 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	20 000 000
c) total	
dépenses	100 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	100 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		80 000 000
amortissements ordinaires	64 817 525	
amortissements complémentaires	0	
moins déficit du budget de fonctionnement	<u>- 29 490 997</u>	
autofinancement		<u>35 326 528</u>
insuffisance de financement		44 673 472
b) patrimoine financier		
investissements nets		20 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>810 528</u>
insuffisance de financement		19 189 472

c) total		
investissements nets		100 000 000
amortissements ordinaires	65 628 053	
amortissements complémentaires	0	
moins déficit du budget de fonctionnement	<u>- 29 490 997</u>	
autofinancement		<u>36 137 056</u>
insuffisance de financement		63 862 944

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 29 490 997 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Arrêté II. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2007, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2007 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2007.

Arrêté III. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2007 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté I, article 3, arrondi à 63 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par des excédents de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2007, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Au nom du Conseil administratif, je voudrais remercier tout d'abord les collaborateurs et collaboratrices de la direction des finances, de la direction générale et en particulier du Secrétariat du Conseil municipal. Je remercie également la direction du contrôle financier pour son soutien depuis ce matin. Je vous remercie vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qui avez voté ce budget après cette très longue journée, et notamment le président du Conseil municipal, M. Broggin, pour l'excellence de sa prestation et sa maîtrise des débats. (*Applaudissements.*) J'aimerais aussi remercier les représentants et les représentantes de la presse. Pour eux, le travail n'est pas terminé, il se poursuivra demain... Je leur souhaite donc bon courage, nous nous réjouissons de lire les journaux lundi! (*Applaudissements.*) Bon dimanche à tous, et bonnes fêtes! (*Applaudissements.*)

Le président. Je remercie à mon tour les services du Département cantonal des constructions et des technologies de l'information, ainsi que la conciergerie de cette salle qui a accueilli nos débats. Merci aussi à l'huissier du Grand Conseil, M. Perrin, ainsi qu'à la presse et à TV Léman bleu en particulier, qui assure la diffusion de nos débats auprès de la population.

4. Pétitions.

Le président. La pétition suivante a été déposée et sera renvoyée à la commission des pétitions:

- P-188, «En faveur de la professionnalisation de la Ludothèque de la Vieille-Ville et environs».

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation suivante:

- I-160, de *M. Simon Brandt*: «La géographie urbaine est-elle prise en compte dans l'accueil à caractère social (abris PC)?».

7. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-248, de *M. Simon Brandt*: «Etat des lieux des abris PC et de leur capacité d'accueil».

Nous en avons terminé, je vous souhaite un bon retour chez vous, un bon week-end et de bonnes fêtes de fin d'année!

Séance levée à 1 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3914
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3914
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2007 (PR-485 A/B). Suite du deuxième débat et troisième débat	3914
4. Pétitions	4011
5. Propositions des conseillers municipaux	4011
6. Interpellations	4011
7. Questions écrites	4011

La mémorialiste:
Marguerite Conus